

**Les MOUVEMENTS  
d'EXPORTATION  
d'ŒUVRES et OBJETS D'ART**  
Analyse statistique des évolutions

François Rouet



Direction de  
l'administration  
générale

**Département des  
études et de la  
prospective**

**N° 5 – février 2003**

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	3
INTRODUCTION .....	4
CHAPITRE 1 – LES ÉVOLUTIONS DE LONG TERME DES ÉCHANGES .....	6
CHAPITRE 2 – L’ACCROISSEMENT DES MOUVEMENTS VERS L’EXTÉRIEUR DEPUIS 1993.....	14
1 – Les mouvements définitifs .....	15
2 – les mouvements temporaires pour vente éventuelle.....	20
3 – Les certificats et leur signification .....	23
4 – Les Mouvements définitifs / mouvements temporaires .....	26
CHAPITRE 3 – LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DES MOUVEMENTS VERS L’EXTÉRIEUR.....	32
1 – La peinture et les dessins.....	33
2 – Les objets d’antiquité .....	42
3 – La statuaire .....	51
4 – Trois catégories de biens culturels a seuil zero : archéologie, manuscrits, archives .....	59
5 – Deux categories a la progression ambigue : gravure et collections .....	68
CHAPITRE 4 – LES PRINCIPALES DESTINATIONS .....	73
1 – Les mouvements vers les États-Unis.....	73
2 – Les mouvements vers la Suisse.....	80
3 – Les mouvements vers le Japon.....	86
4 – Les pays de L’Union européenne.....	90
CONCLUSION.....	97

## AVANT-PROPOS

L'Observatoire des mouvements internationaux du marché de l'art (OMIOA) est un lieu de rencontre des représentants des principales professions du marché de l'art avec ceux des principales administrations amenées à connaître de l'évolution de ce marché.

À l'issue d'une période de près de dix années, il a paru utile de mettre en perspective les données statistiques qui sont fournies mensuellement à l'Observatoire des mouvements internationaux d'œuvres d'art concernant d'une part le nombre des certificats délivrés, d'autre part le nombre et la valeur des licences d'exportation attribuées et le montant des opérations d'importation et d'exportation constatées en douane.

Ces différentes données, ne se référant ni à des nomenclatures ni à des saisies identiques, sont hétérogènes. Du fait de l'existence de seuils, les valeurs, lorsqu'elles sont connues, ne sont pas directement comparables. Certaines données sont parfois confondues et parfois distinguées, telles les sorties temporaires pour vente éventuelle ou pour exposition.

Il n'en reste pas moins que des séries peuvent désormais être établies sur des périodes longues. Se rapportant au même objet -les transactions internationales concernant le marché de l'art- leur rapprochement peut acquérir un sens. C'est en tout cas le pari qu'à bien voulu tenter, à la demande l'Observatoire, le Département des études et de la prospective et la direction des musées de France, avec le concours de la direction des douanes.

La lecture du présent document sera facilitée par la lecture préalable des deux annexes précisant la nature des données disponibles. L'un de ses résultats pourrait être de mieux cerner les améliorations qu'il serait utile d'apporter aux instruments de connaissance de ce segment particulier du marché de l'art que sont les échanges internationaux.

L'Observatoire des mouvements internationaux  
d'œuvres d'art

## INTRODUCTION

L'importance du marché de l'art français se mesure tant à l'ampleur des transactions intervenues sur le sol français qu'à l'intensité des échanges internationaux (exportations et importations).

Les données statistiques font largement défaut pour suivre l'activité du marché de l'art en France, apprécier son ampleur et repérer ses évolutions. En l'attente d'améliorations substantielles dans la saisie de l'activité des sociétés de ventes aux enchères publiques dans le cadre du Conseil des Ventes, on s'est référé essentiellement jusqu'ici à une estimation de la part « artistique » du chiffre d'affaires des commissaires-priseurs et au chiffre d'affaires des galeries et autres diffuseurs cotisant à la Maison des artistes. Des appréciations plus qualitatives ne viennent que très partiellement suppléer à l'insuffisance de ces données statistiques.

La situation statistique est par contre plus favorable en ce qui concerne les échanges internationaux et en particulier les mouvements d'exportation. Trois types de données peuvent être disponibles :

- les statistiques douanières sur les mouvements définitifs ou temporaires fournies par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI),
- les données relatives aux licences d'exportation délivrées actuellement par la DGDDI, qui le seront par la suite par le Ministère de la Culture,
- les données relatives aux certificats attribués depuis 1993 par les différents services du Ministère de la Culture : (Direction des Musées de France (DMF), Direction des Archives de France (DAF), Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), Direction du Livre et de la Lecture (DLL).

Ces données présentent des différences en termes de champ, de catégories, de mode de saisie..., autant de spécificités qui sont rappelées succinctement dans l'encadré ci-dessous et détaillées en annexe. Ils n'en permettent pas moins de fournir une appréciation des évolutions intervenues depuis 1993, date de la suppression des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté qui a occasionné des modifications importantes en matière statistique, date également de l'entrée en vigueur du certificat et de la licence d'exportation.

Le présent document a pour objet la présentation de cette analyse, qui est effectuée d'abord globalement (Chapitre 2) puis au niveau des différentes catégories d'œuvres et d'objets d'art (Chapitre 3) ainsi que par destination géographique, les quatre principaux partenaires étant les États-Unis, la Suisse, le Japon et l'Union européenne (Chapitre 4). Elle est précédée d'une mise en contexte de plus long terme par la description des évolutions vingt dernières années à partir des données douanières (Chapitre 1).

Le parti retenu a été de fournir des éléments d'analyse succincts appuyés sur une présentation graphique des principales données et de faire ressortir les grandes tendances plutôt que de commenter systématiquement l'ensemble des données disponibles qui forment un ensemble très important en quantité même s'il est largement insatisfaisant du fait de son hétérogénéité.

## **PRECISIONS TERMINOLOGIQUES** (Pour plus de précisions, voir annexe 1)

### **Statistiques douanières :**

Il s'agit de données (en valeur) établies à partir des seules déclarations en douane jusqu'en 1993. A partir de cette date, les statistiques douanières concernant les pays de la Communauté proviennent des déclarations d'échanges de biens faites par les opérateurs exportateurs après l'opération

“ *Tous pays* ” signifie pays de la Communauté et pays tiers

“ *Ensemble* ” signifie l'ensemble des positions douanières retenues par l'Observatoire : tableaux, peinture (1997-2001), statuaire (1997-2003), collections (1997-2005), antiquités de plus de 100 ans d'âge (1997-2006).

Les statistiques douanières portent sur les exportations “ *définitives* ” mais aussi sur les exportations “ *temporaires* ” ; ces dernières sont qualifiées de “ *globales* ” car elles agrègent sans distinction possible deux types d'exportations : les exportations avec retour obligatoire, concernant en général des sorties pour exposition de biens culturels et surtout de trésors nationaux et les exportations avec retour facultatif, correspondant à des sorties pour vente éventuelle de biens culturels.

### **Licences d'exportation**

Les données correspondantes (en nombre et en valeur) ne concernent que les exportations vers les pays tiers au-dessus des seuils de valeur pour les biens culturels soumis à licence d'exportation (voir liste en annexe 2).

“ *Ensemble* ” signifie l'ensemble des 14 catégories de biens culturels.

Les licences sont attribuées pour “ *vente définitive* ” ou pour “ *vente éventuelle* ”.

### **Certificats**

Les données correspondantes (en nombre) ne distinguent pas de destination, le certificat étant valable pour toute destination (pays tiers ou de l'Union européenne).

“ *Ensemble* ” signifie concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à certificat (voir liste en annexe 2).

## **CHAPITRE 1 – Les évolutions de long terme des échanges**

Les évolutions de long terme depuis 1980 sont retracées au travers les données douanières sur les échanges définitifs avec tous les pays (pays de l'Union européenne et pays tiers) pour les œuvres et objets d'art de toute valeur. Il s'agit de la seule source disponible sachant que les échanges temporaires (à la fois pour vente éventuelle et pour exposition) ne sont plus disponibles qu'avec les pays tiers à partir de 1993. Deux points doivent rester à l'esprit : les données sont en monnaie courante, l'utilisation d'un déflateur ne semblant pas s'imposer pour de telles transactions malgré la longueur de la période; par ailleurs une profonde évolution des modes de saisie des données avec les pays-membres de l'Union européenne est intervenue en cours de période à partir de 1993 sans que l'on puisse considérer qu'il y ait eu rupture des séries.

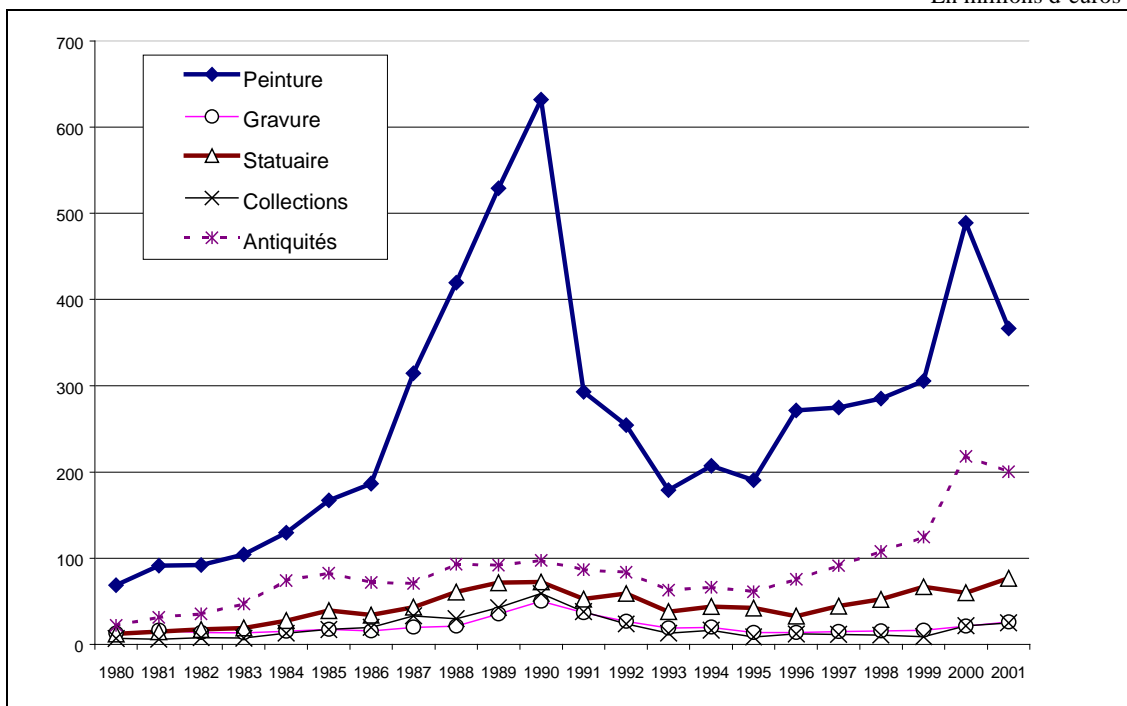
\*\*\*

Les données 1980-2001 retracent durant les années 1980 une croissance qui s'amplifie jusqu'à devenir en fin de décennie ce que l'on appellerait aujourd'hui une " bulle ", puis le brutal retournement de tendance de 1990 et la décroissance rapide des échanges au début des années 1990. On voit enfin s'esquisser une reprise dans la seconde moitié des années 1990.

Cette évolution est essentiellement celle de la peinture, poste majoritaire dans les échanges. Les autres catégories d'œuvres et objets connaissent toutes une évolution analogue mais avec moins de netteté (voir graphiques 1 et 2).

Graphique 1 – Exportations définitives 1980-2001 – tous pays

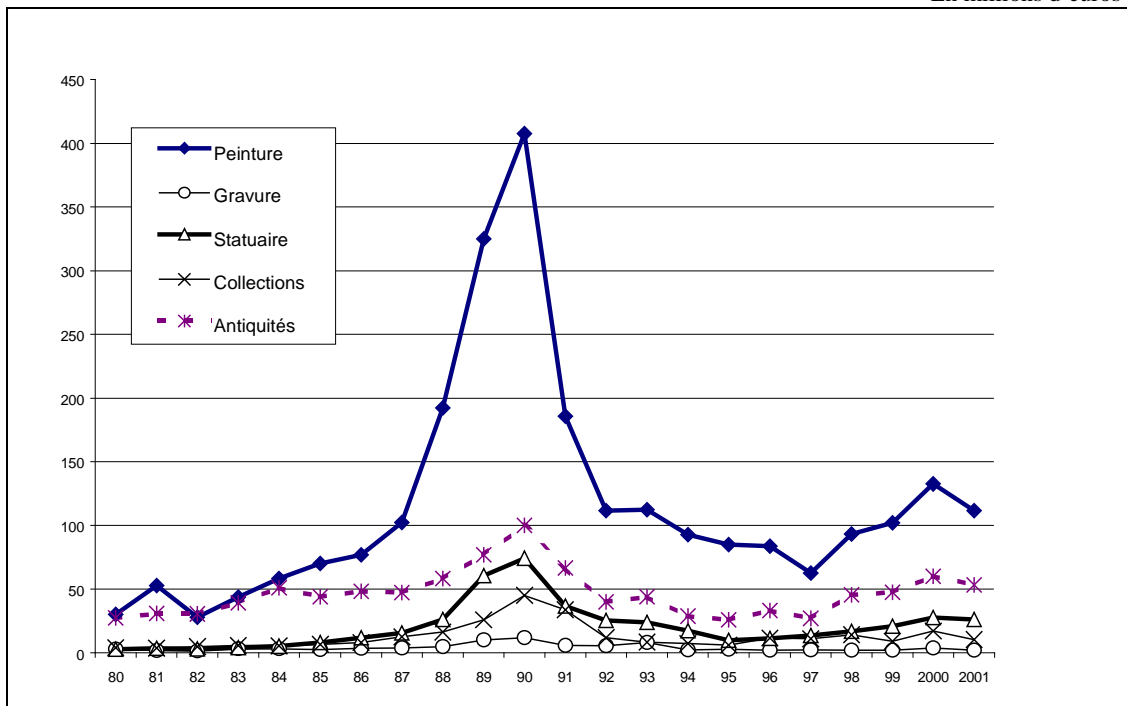
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 2 – Importations définitives 1980-2001 – tous pays

En millions d'euros



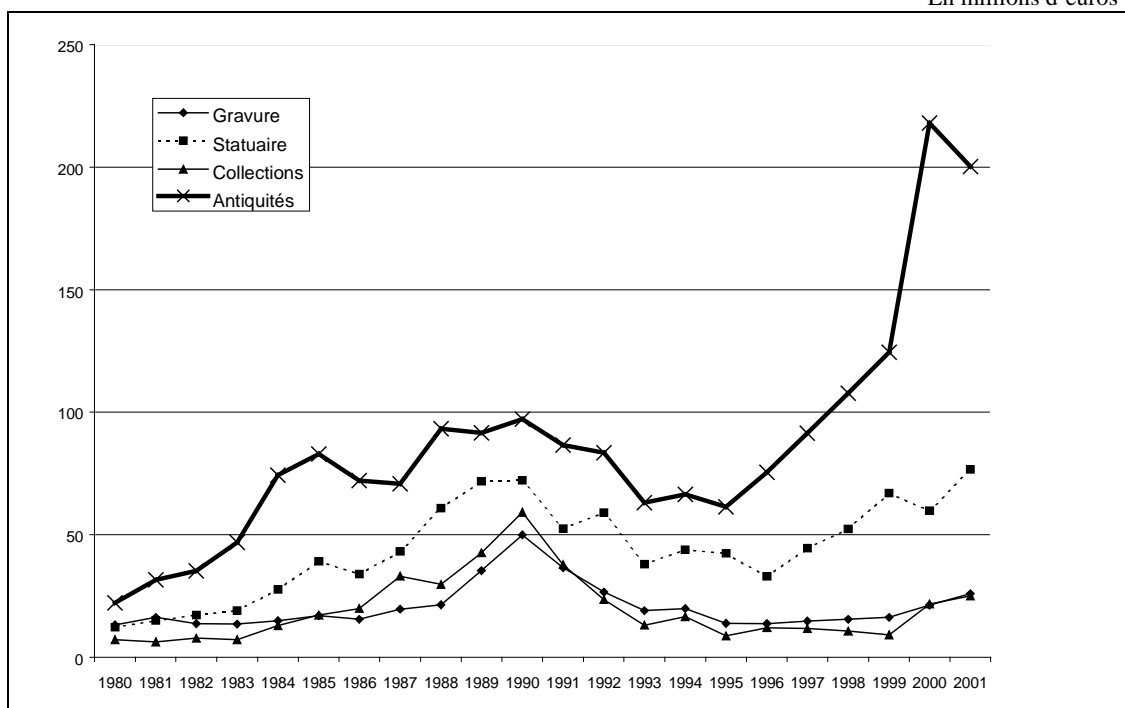
Source : DEP/OMIOA

Les échanges qui présentent l'évolution la plus proche de celle de la peinture sont les exportations de gravure et de collections ainsi que les importations d'antiquités et surtout de statuaire. Par contre, les exportations d'antiquités et les importations de gravure (voir graphiques 3 et 4) se différencient nettement, quant à leur évolution, du mouvement général entraîné par les échanges de peinture.



Graphique 3 – Exportations définitives (hors peinture) 1980-2001 – tous pays

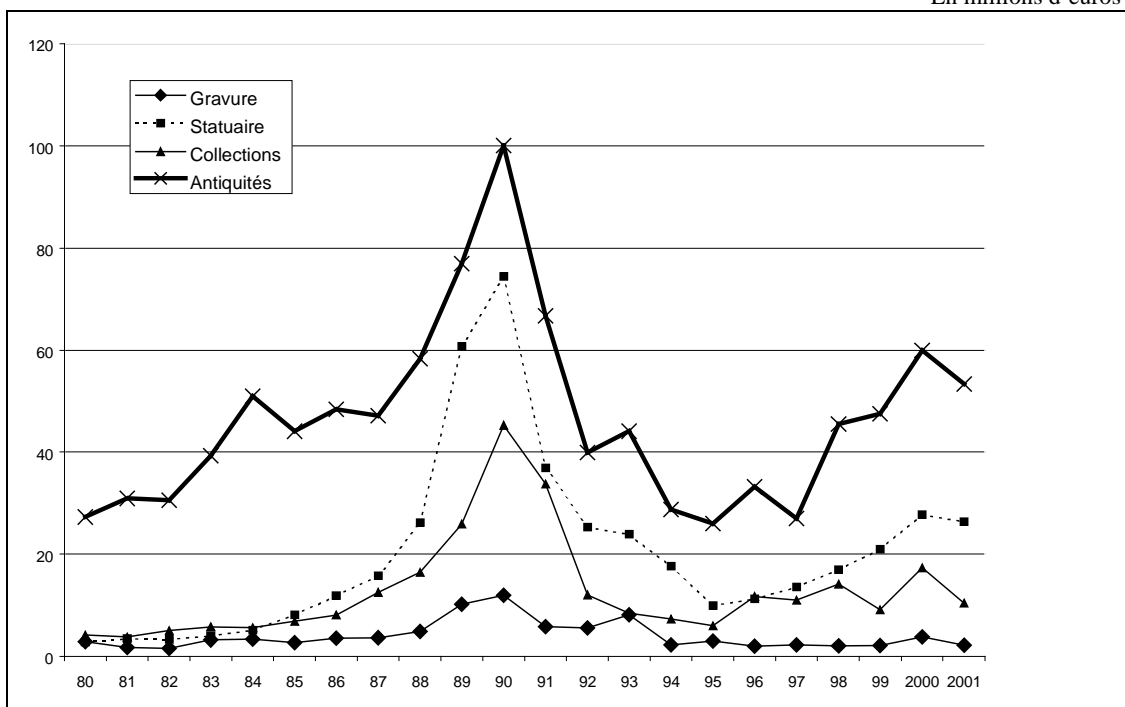
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 4 – Importations définitives (hors peinture) 1980-2001 – tous pays

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Les profils de sortie de crise des différentes catégories diffèrent sensiblement quant à leur date et au niveau d'échanges qu'ils ont permis d'atteindre à la fin des années 1990 (voir graphiques 5 à 9) :

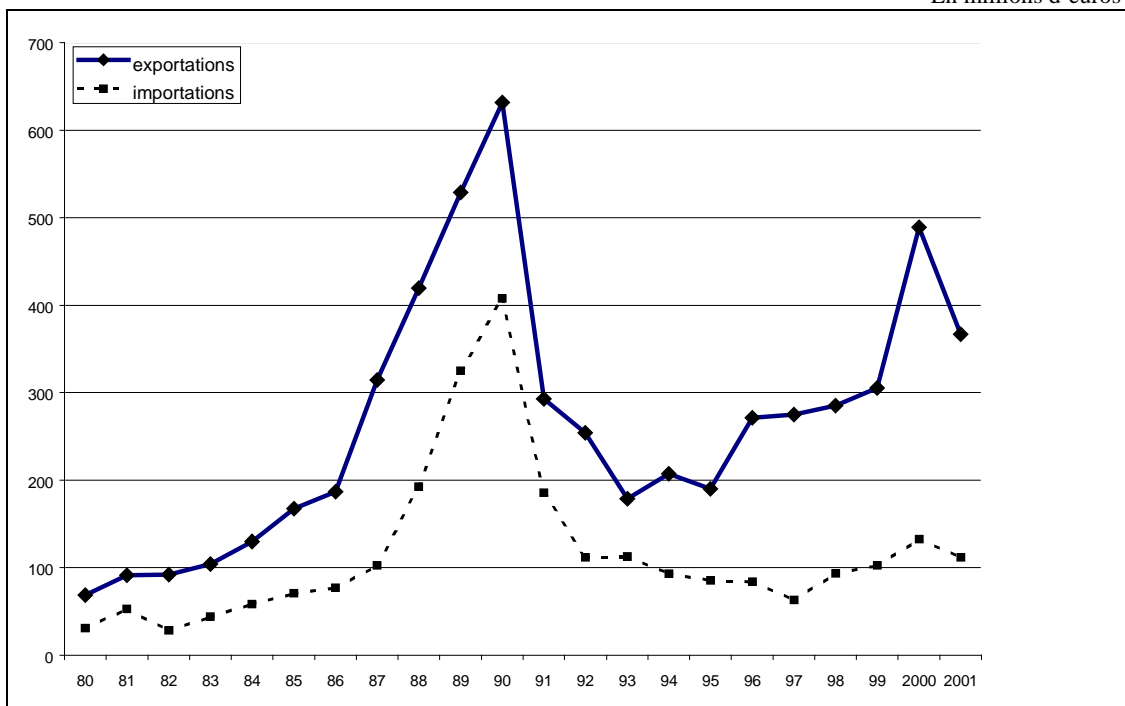
- Les exportations des trois principaux postes (peinture, antiquités et statuaire) se remettent à croître dès 1996-1997 et ont atteint au tournant du siècle des niveaux temporairement élevés (peinture en 2000), voire analogues à ceux atteints au maximum de la " bulle " (antiquités et statuaire). Il faut noter que les rythmes de progression atteints sont analogues (statuaire) voire très supérieurs (antiquités) à ceux atteints lors de la période 1986-1990.
- Les exportations de gravure et de collections quant à elles ne se redressent que tardivement, en 2000, et n'atteignent donc pas des niveaux élevés.
- Les importations ne se remettent à progresser que tardivement par rapport aux exportations, à partir de 1998 (sauf pour la statuaire en 1996). Il n'y a toujours pas eu de reprise pour les importations de gravure. Dans tous les cas, les niveaux atteints sont au mieux ceux de la fin des années 1980.

Il resterait à éclairer le lien entre l'évolution du marché intérieur et cette évolution des échanges : des mouvements internationaux peuvent correspondre au dénouement aussi bien de transactions réalisées en France que de transactions réalisées sur des marchés étrangers par des agents économiques français.

On notera enfin que les exportations sont en permanence supérieures aux importations et ce pour les cinq catégories d'œuvres et objets examinées, sauf temporairement pour les collections de 1996 à 1999. Ce n'est qu'au moment du " pic " de 1990 que le gonflement des importations aboutit à un équilibre des échanges pour le statuaire et les antiquités. Mais cet excédent de la balance commerciale ne saurait s'interpréter simplement comme une " perte de patrimoine ".

Graphique 5 – Peinture (1997–2001) Exportations et importations définitives – tous pays

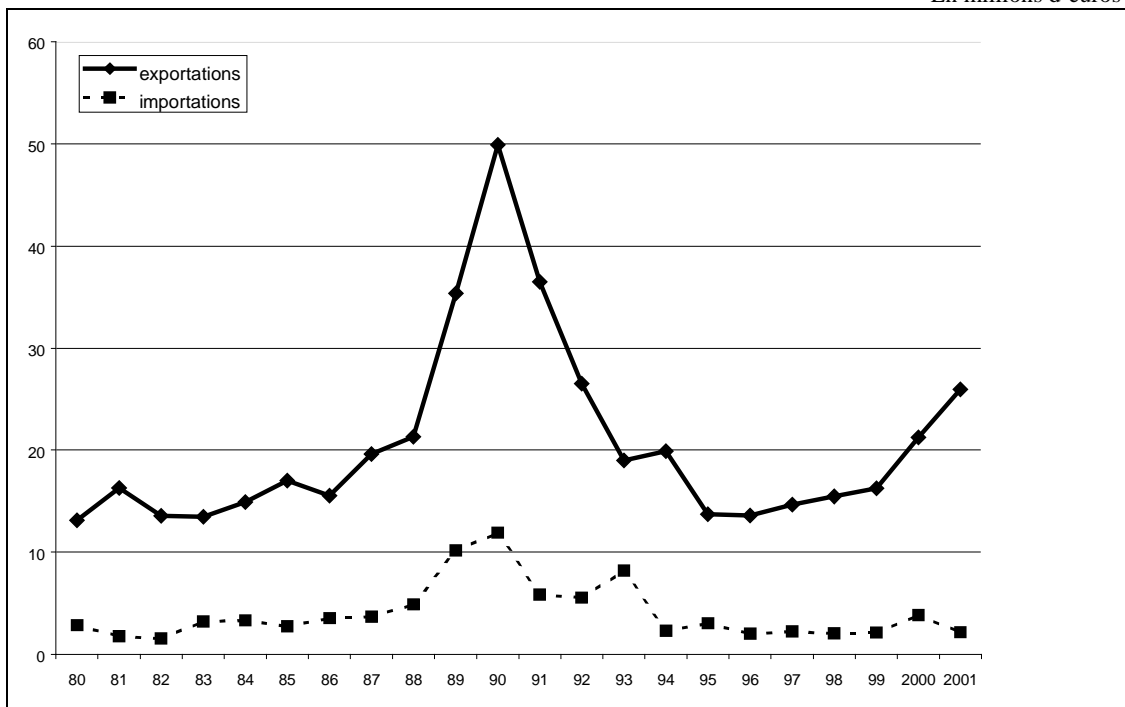
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 6 – Gravure (1997-2002) Exportations et importations définitives – tous pays

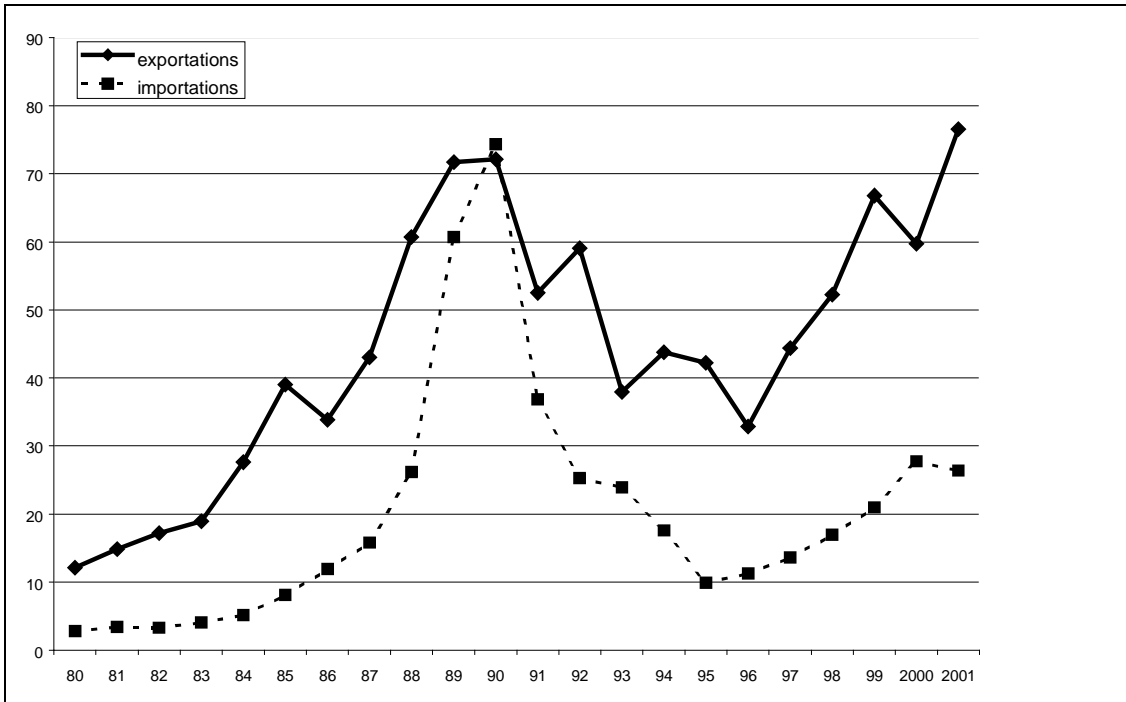
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 7 – Statuaire (1997-2002) Exportations et importations définitives – tous pays

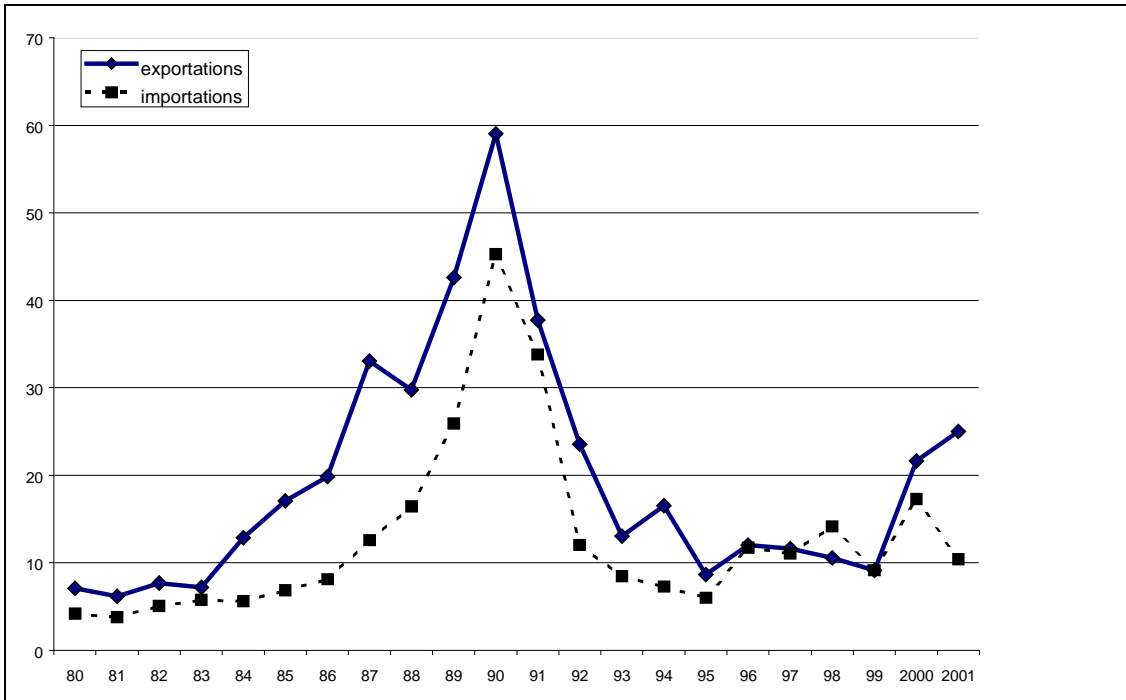
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

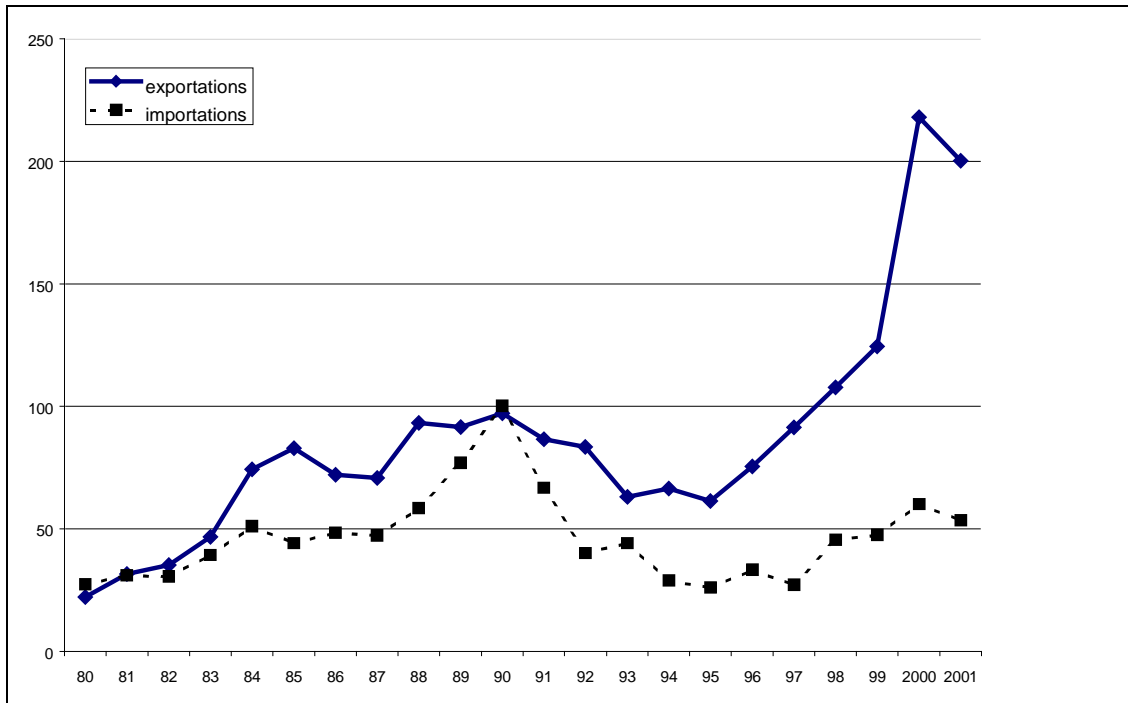
Graphique 8 – Collections (1997-2005) Exportations et importations définitives – tous pays

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 9 – Antiquités (1997-2006) Exportations et importations définitives – tous pays  
En millions d'euros



Source : DEF/OMIOA

## CHAPITRE 2 – L'accroissement des mouvements vers l'extérieur depuis 1993

Les trois types de données disponibles attestent de tendances analogues à la hausse depuis 1993 (1995 pour les licences d'exportation). C'est ce que l'on constate en examinant d'abord les mouvements définitifs au travers des exportations définitives et des licences pour ventes définitive (1), ensuite des mouvements temporaires pour vente éventuelle au travers des licences d'exportation pour vente éventuelle (2) puis le nombre de certificats délivrés en comparant son évolution avec celle du nombre des licences et du montant des exportations (3). Enfin, on tentera de mettre en regard les mouvements définitifs et les mouvements temporaires globaux (4).

Les données de ce chapitre retracent les mouvements dans leur ensemble c'est-à-dire à destination de *tous les pays* concernés et concernant *tous les biens*, à savoir :

- pour les *exportations définitives ou temporaires globales*, vers tous les pays tiers et de l'Union européenne et concernant l'ensemble des positions douanières : tableaux, peinture..(1997-2001), gravure (1997-2002), statuaire (1997-2003), collections (1997-2005), antiquités de plus de 100 ans d'âge (1997-2006) ;
- pour les *licences*, vers tous les pays tiers et concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à licence d'exportation (voir liste en annexe 2)
- pour les *certificats*, vers tous les pays tiers et de l'Union européenne et concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à certificat (voir liste en annexe 2).

## 1 – Les mouvements définitifs

Il s'agit des mouvements les plus significatifs à examiner du fait même de leur caractère définitif. De plus, on dispose, pour les examiner, de deux types de données : les exportations définitives d'une part, et les licences d'exportation pour vente définitive avec les pays tiers d'autre part.

### *Les exportations définitives*

Les exportations définitives connaissent une progression particulièrement régulière si l'on excepte le léger fléchissement de 1995 et la progression forte mais – semble-t-il – passagère de 2000. Le montant des exportations définitives passe ainsi de 300 millions d'euros en 1993 à près de 700 millions en 2000-2001 ([voir graphique 10](#)).

### *Les licences d'exportation pour vente définitive*

Rappelons que ces licences ne sont accordées que pour des exportations vers les pays tiers (hors Union européenne).

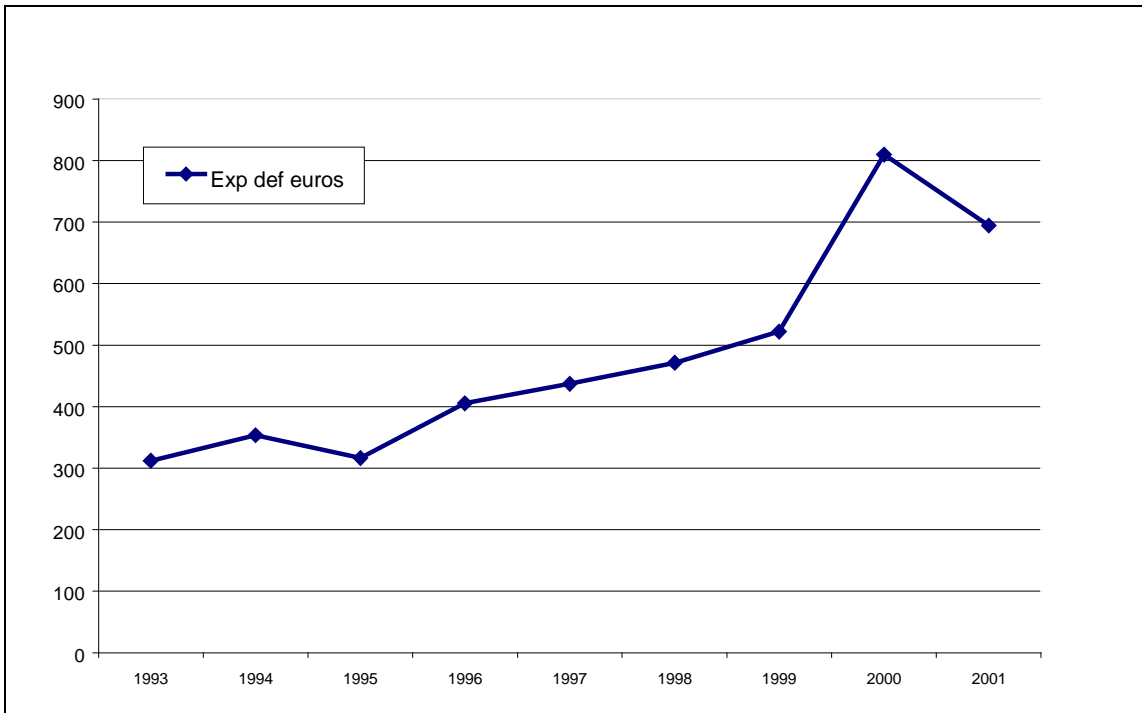
Le *nombre* de licences d'exportation pour vente définitive est depuis 1995 en augmentation constante et forte, malgré un très léger fléchissement de sa croissance en 1998. La progression particulièrement forte enregistrée en 2000 est suivie d'un plafonnement en 2001 au dessus de 1200 licences par an, contre un peu plus de 400 en 1995 ([voir graphique 11](#)).

Leur *valeur totale* progresse à partir de 2000 : d'un peu plus de 150 millions d'euros en 1998, elle passe à plus de 350 millions d'euros en 2001. Le montant des licences est inférieur à celui des exportations définitives du fait de l'exclusion des pays de l'Union européenne et aussi de l'effet de seuils parfois élevés.

Leur valeur moyenne, vraisemblablement sensible à des licences pour des œuvres ou ensemble d'œuvres de très grande valeur, fluctue sensiblement d'une année sur l'autre entre 200 000 et 350 000 euros. ([voir graphique 12](#)).

Graphique 10 – Ensemble – exportations définitives 1993-2001 – tous pays

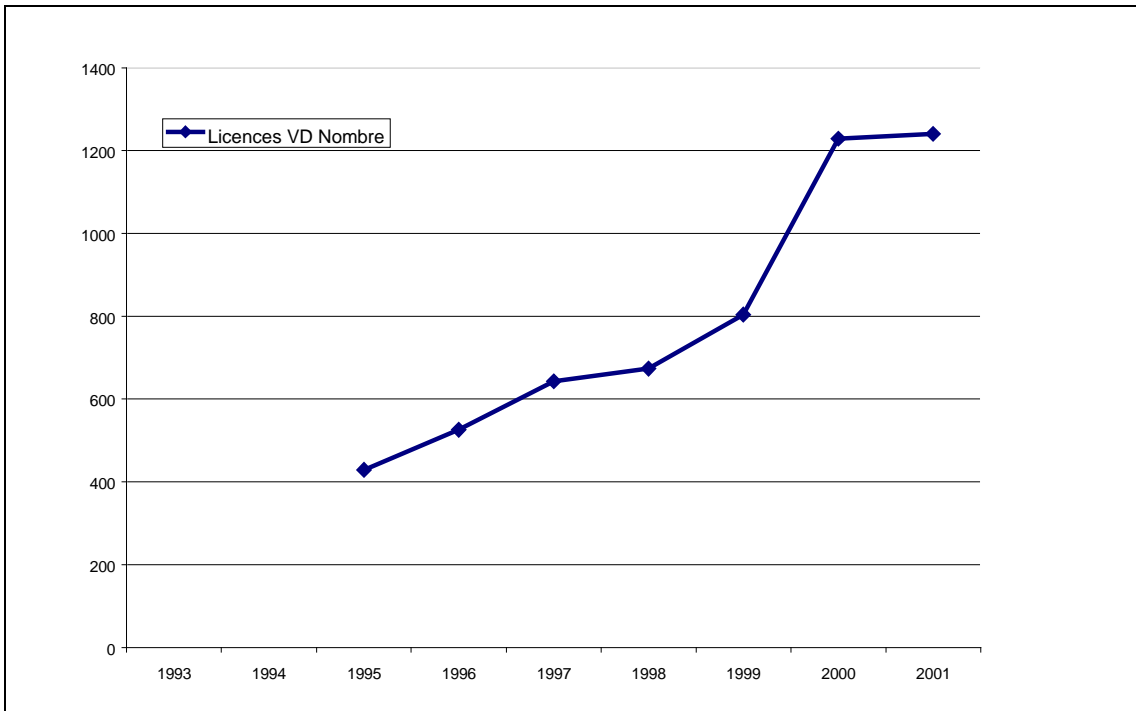
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 11 – Ensemble – licences pour vente définitive 1995-2001 – tous pays

En nombre

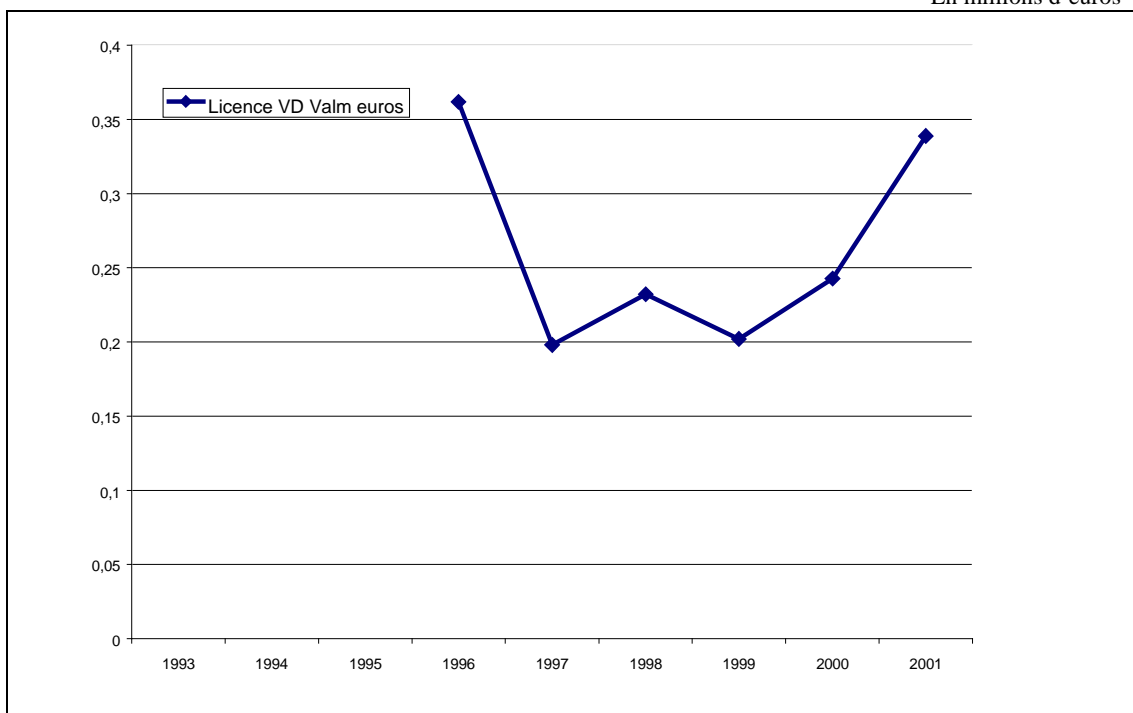


Source : DEP/OMIOA



Graphique 12– Ensemble – valeur moyenne des licences pour vente définitive 1995-2001 – tous pays

En millions d'euros



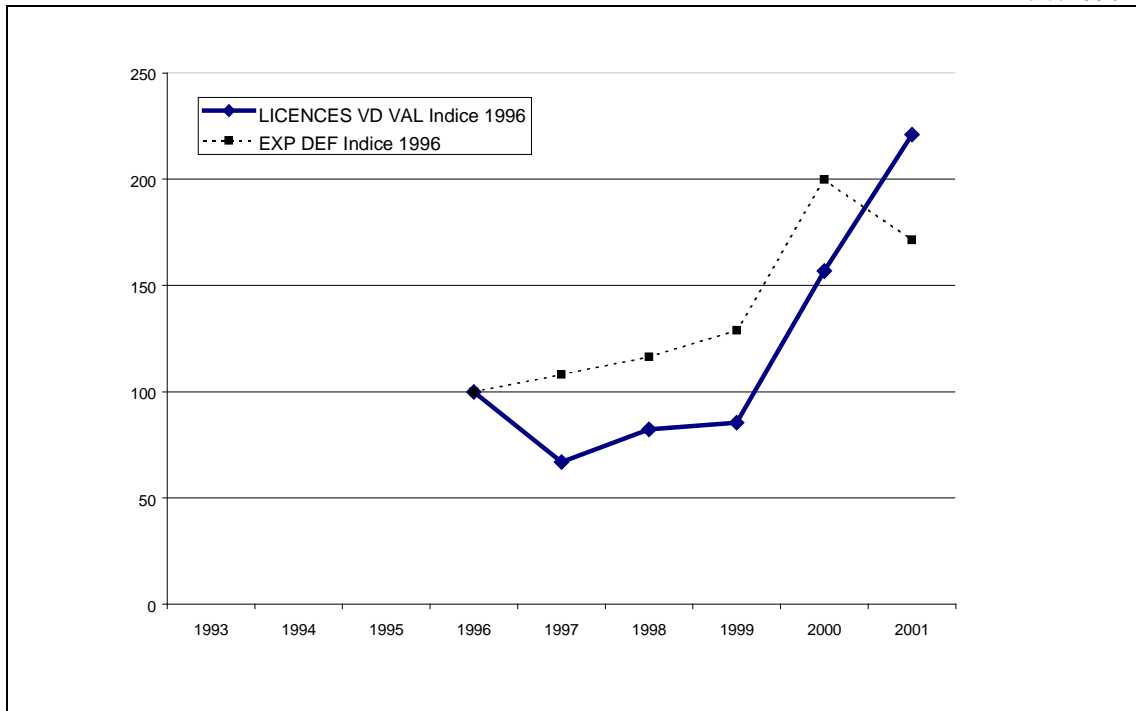
Source : DEP/OMIOA

### *Une tendance globale à la hausse*

Si l'on met en regard l'évolution respective du montant des exportations définitives et des licences pour vente définitive (en indice), on constate une évolution significativement analogue à partir de 1997 jusqu'en 2000, témoignant d'une progression qui s'accélère en 2000. Par contre les évolutions sont en sens contraire en 1997 et surtout en 2001, la valeur des licences continuant à croître alors que celle des exportations décroît au cours de ces deux années ([voir graphique 13](#))

Graphique 13 – Ensemble – comparaison valeur des licences pour vente définitive des exportations définitives 1996-2001 – tous pays

En indice 1996



Source : DEP/OMIOA

## 2 – les mouvements temporaires pour vente éventuelle

Les mouvements temporaires pour vente éventuelle ne débouchent que pour une part sur une transaction et un mouvement définitif. La seule source pour les apprécier sont les licences d'exportation pour vente éventuelle, qui, rappelons-le, ne concernent que les exportations vers les pays tiers (hors Union européenne).

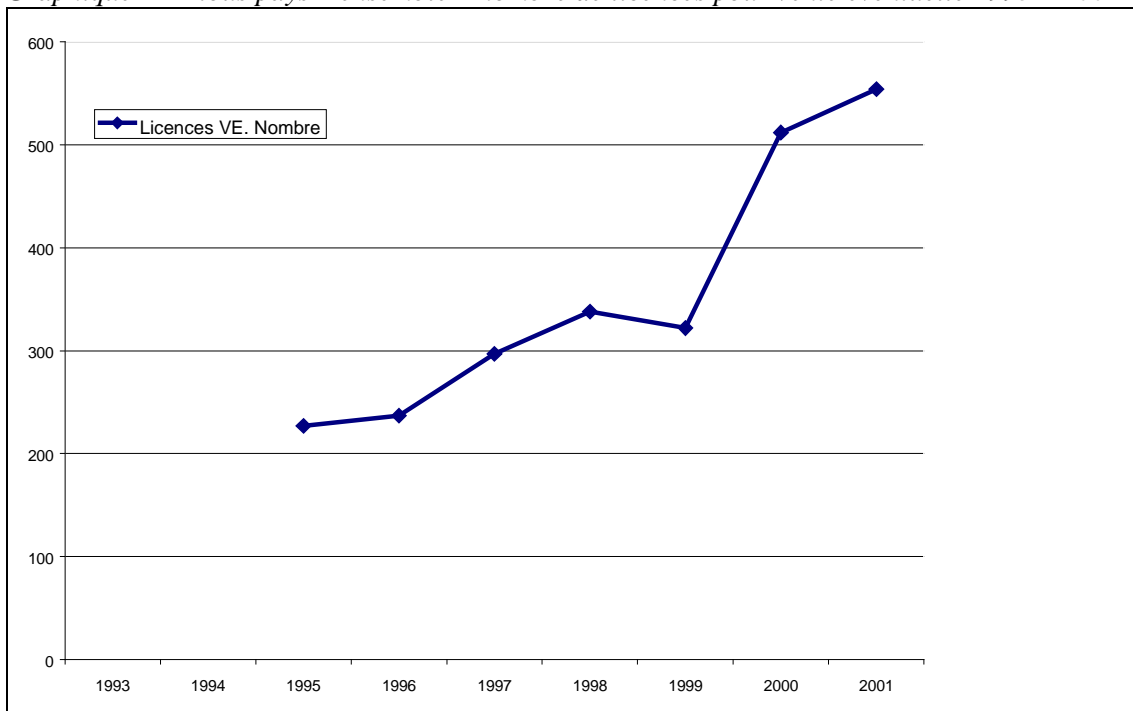
### *Les licences d'exportation pour vente éventuelle*

Le *nombre* des licences d'exportation pour vente éventuelle connaît de 1995 à 2001 une progression à la fois forte et relativement régulière, si ce n'est un fléchissement en 1999, qui les amène à plus que doubler en passant d'un peu plus de 200 en 1995 à près de 600 en 2001 ([voir graphique 14](#)).

La *valeur totale* de ces licences pour vente éventuelle fluctue par contre sensiblement depuis 1997 avec une forte hausse en 2000 et un repli en 2001 : elle passe ainsi de moins de 150 millions d'euros à un peu plus de 200 millions en 2001 ([voir graphique 15](#)).

La *valeur moyenne* de ces licences fluctue autour de 400 000 euros sur la période 1997-2001, avec de sensibles variations, explicables s'agissant d'une moyenne. ([voir graphique 16](#)).

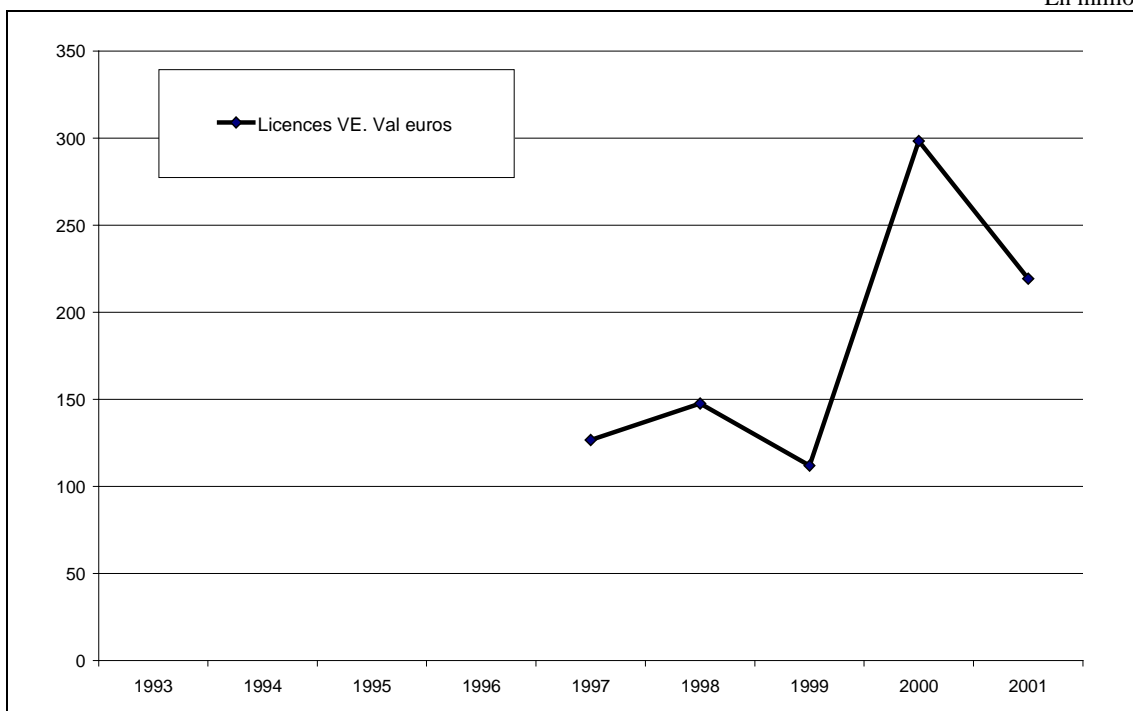
Graphique 14 – tous pays – ensemble – nombre de licences pour vente éventuelle 1995 – 2001



Source : DEP/OMIOA

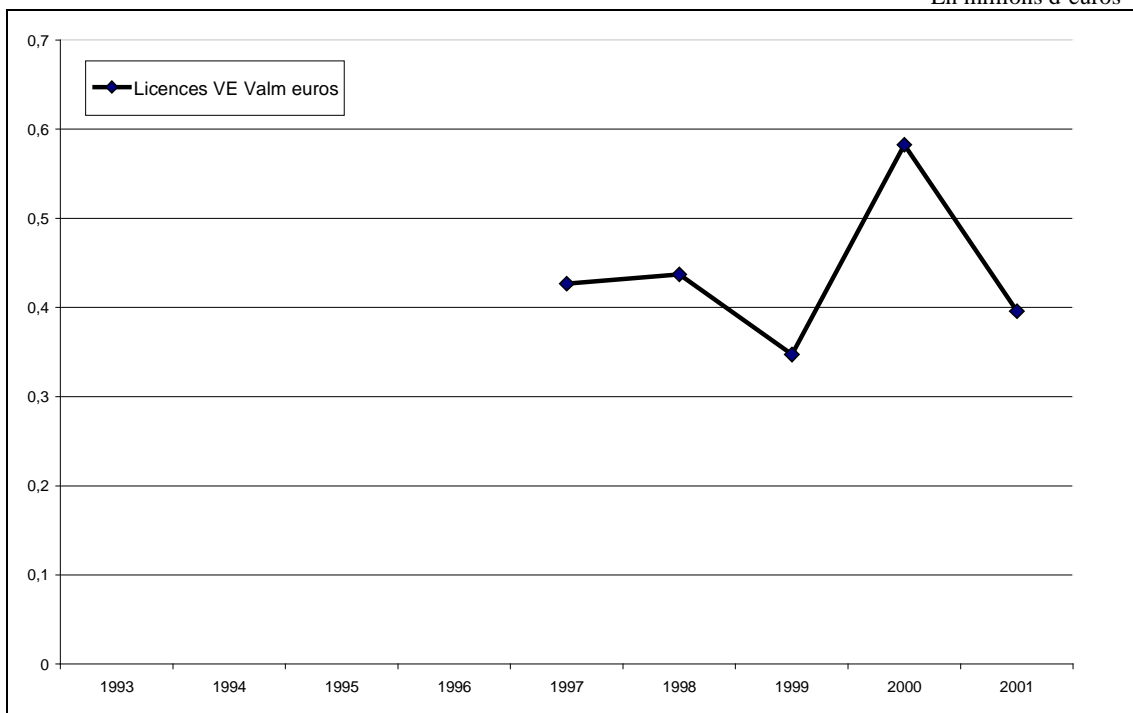
Graphique 15 – Ensemble – valeur des licences pour vente éventuelle 1997 – 2001 – tous pays

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 16 – Ensemble-valeur des licences pour vente éventuelle 1997 – 2001 – tous pays  
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

### 3 – Les certificats et leur signification

On a retenu les certificats accordés depuis 1993 par la DMF, la DLL et la DAF. Depuis peu, la DAPA accorde un nombre en forte croissance de certificats pour des biens culturels de la catégorie 2 (éléments de monuments) . Ces derniers ne sont pas retenus ici pour l'analyse des évolutions depuis 1993.

Le certificat est indispensable pour toute exportation définitive quelque soit le pays de destination, mais il est peu à peu devenu de plus en plus nécessaire pour proposer à la vente et envisager une vente éventuelle. Dans ces conditions, le nombre de certificats peut constituer un indicateur avancé des mouvements d'exportations, sans qu'il soit possible de dire qu'il anticipe plutôt les mouvements définitifs ou les mouvements temporaires. C'est pourquoi, après avoir examiné l'évolution du nombre de certificats, on la comparera d'abord à celle des exportations définitives puis à celle des nombres de licences tant pour vente définitive que pour vente éventuelle.

#### *Un nombre de certificats en forte croissance*

Ce nombre progresse de façon à la fois forte et très régulière sur la période 1993-2001 si l'on excepte le fléchissement de 1995, qui peut correspondre à la fin de la mise en place du certificat. D'environ 2500 en 1993, il double en 1999 pour dépasser 8000 en 2001 (voir graphique 17).

#### *Une évolution plus proche de celle des mouvements définitifs*

Le rapprochement du nombre de certificats et du montant des exportations définitives, pour hétérogènes que soient ces données, montre une assez bonne corrélation avec les exportations définitives en particulier dans la mise en évidence du fléchissement de 1995 et si l'on excepte là encore 2001 (voir graphique 18).

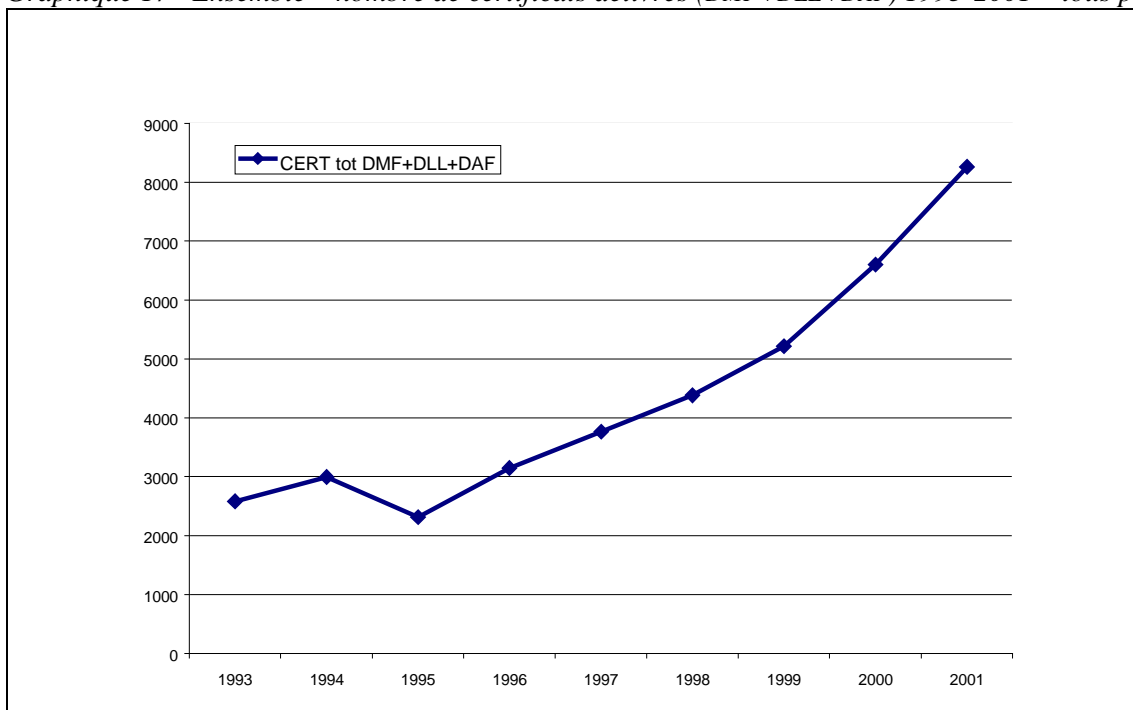
L'évolution du nombre de certificats depuis 1995 s'avère relativement proche de celle du nombre de licences d'exportation. Cette proximité est un peu plus forte pour les licences pour vente définitive que pour les licences pour vente éventuelle mais la corrélation reste bonne avec l'évolution de l'ensemble des licences au moins jusqu'en 2000. On remarque néanmoins que la croissance du nombre de licences est un peu moins régulière que celle des certificats (voir graphique 19).

Les certificats donnent donc une vision de l'évolution plus proche de celle des mouvements définitifs que des mouvements temporaires pour vente éventuelle.

\*\*

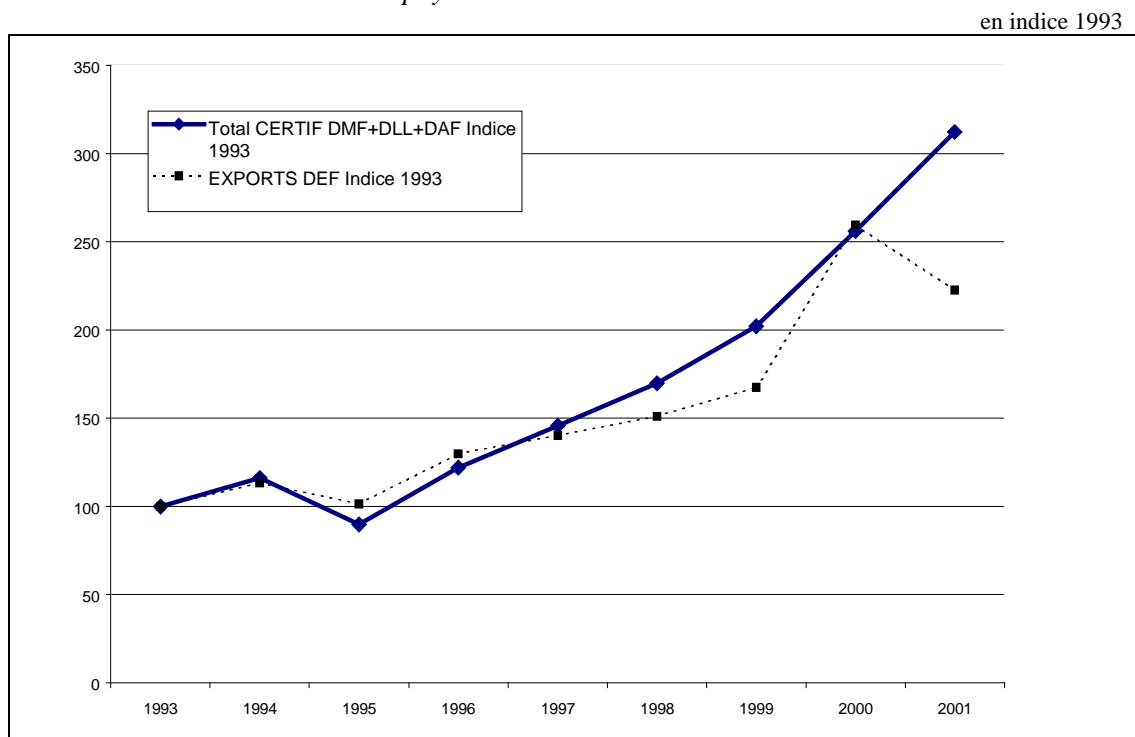
L'ensemble des données disponibles converge pour identifier, après un fléchissement en 1995, une croissance continue qui s'accélère en 2000. Les données apparaissent beaucoup plus contradictoires en 2001.

Graphique 17– Ensemble – nombre de certificats délivrés (DMF+DLL+DAF) 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

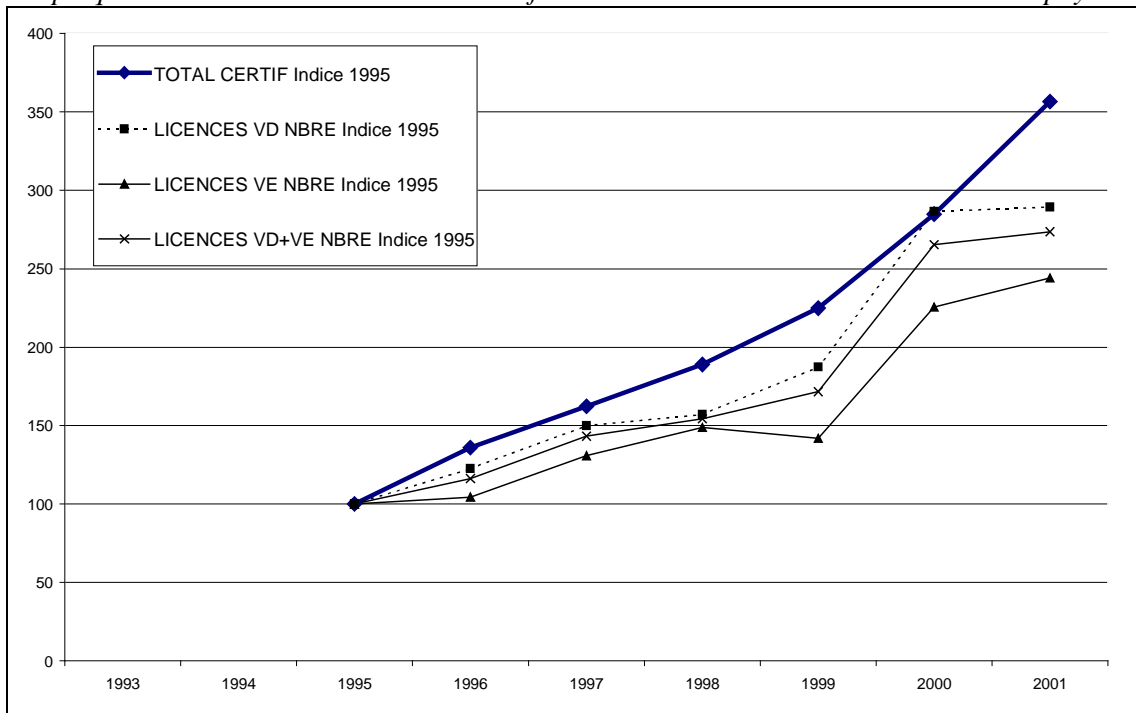
Graphique 18– Ensemble – comparaison nombre de certificats et montant des exportations définitives 1993-2001– tous pays



Source : DEP/OMIOA



Graphique 19 – Ensemble – nombre de certificats/nombre de licences 1995-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

## 4 – Les Mouvements définitifs / mouvements temporaires

Les relations entre mouvements définitifs et mouvements temporaires appellent plusieurs commentaires.

Les données disponibles sur la période 1995-2001 permettent d'apporter quelques précisions mais pas une réponse globale. En effet, si les statistiques douanières enregistrent les mouvements temporaires globaux, ils comprennent à la fois les mouvements temporaires pour vente éventuelle, qui retiennent notre attention, et les mouvements temporaires pour exposition qui n'ont pas de signification économique marchande et dont le montant correspond en fait à la valeur d'assurance déclarée de biens et objets dont la vente est exclue. Par contre, des données sont disponibles sur les *mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires* dans lesquels sont repris les mouvements temporaires pour vente éventuelle qui, donnant lieu à une vente dans le pays d'exportation et ne revenant donc pas en France, sont transformés en mouvements définitifs.

Les mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires sont limités par rapport à l'ensemble des mouvements définitifs : les exportations définitives suite à exportation temporaire représentent moins d'un quart des exportations définitives. Les importations définitives en suite d'importations temporaires sont également du même ordre de grandeur par rapport aux importations définitives totales. Dans les évolutions respectives, on repère à la fois des mouvements en phase (exportations en 2000 et importations en 1997) et en opposition comme pour les importations en 2000-2001 (voir graphiques 20 et 21).

Une autre approche du rapport entre mouvements définitifs et temporaires est fournie par la mise en regard des licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle :

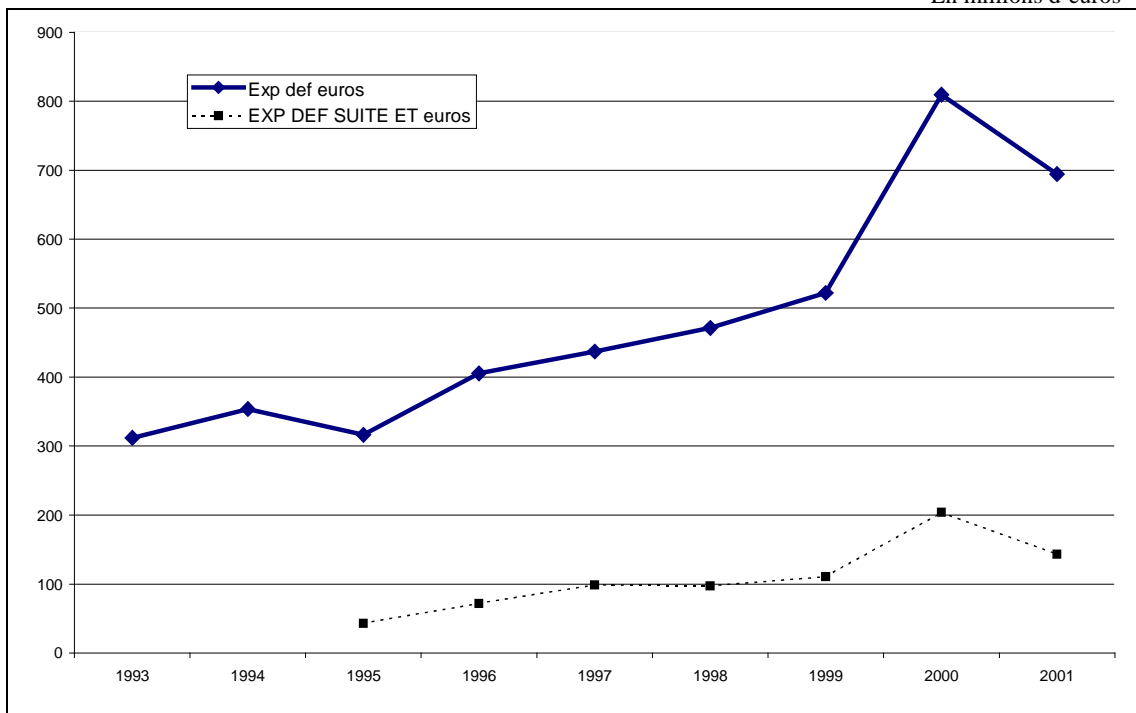
- On note une moindre croissance du *nombre* de licences pour vente éventuelle qui sont de plus moitié moins nombreuses que les licences pour vente définitive (voir graphique 22).
- La *valeur totale* des deux types de licences est du même ordre de grandeur et évolue de la même manière sauf en 2001 (voir graphique 23).
- Simultanément, la *valeur moyenne* des licences pour vente éventuelle reste en moyenne à plus de 400 000 euros alors que celle des licences pour vente définitive se redresse après avoir fortement chuté en 1997. Les mouvements pour vente définitive concernent en moyenne des œuvres de valeur moins élevée que les mouvements au-dessus des seuils pour vente éventuelle, sachant que ces mouvements n'enregistrent que les opérations excédent les seuils de déclaration. (voir graphique 24).

Concernant les mouvements temporaires globaux, (c'est-à-dire pour vente éventuelle et pour exposition), on se contentera de relever que :

- ils sont d'un volume beaucoup plus élevé que les mouvements définitifs – de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros- mais croissent à un rythme relativement plus heurté;

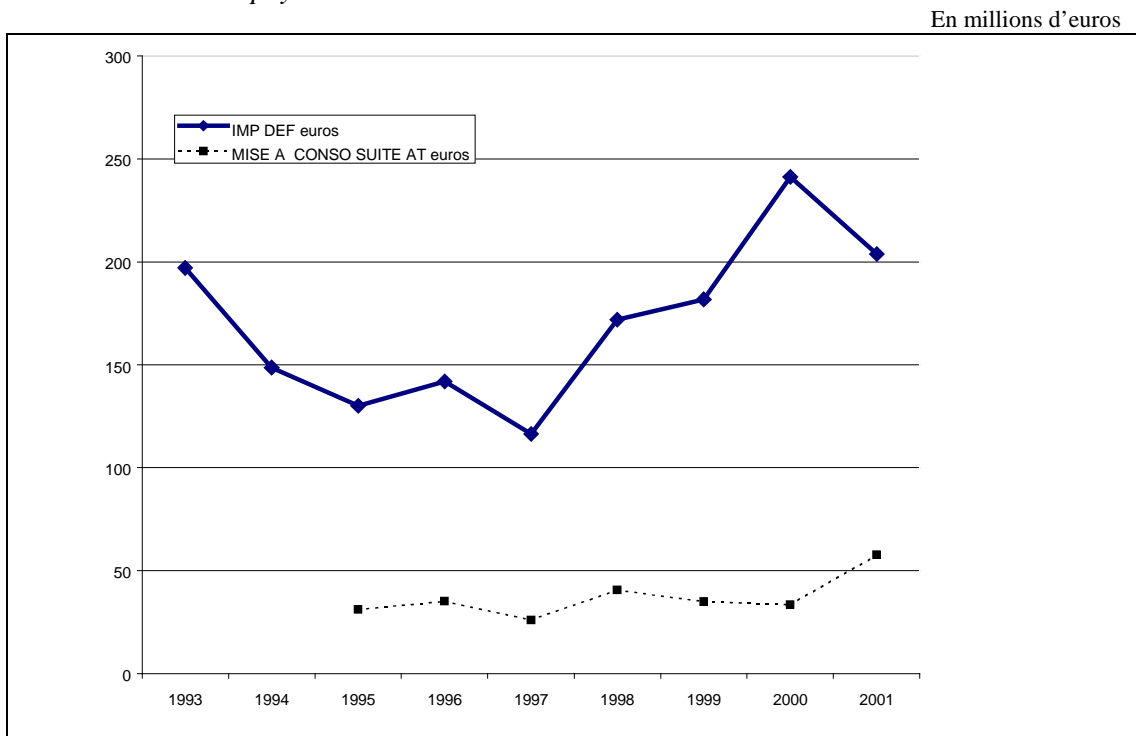
- Ils donnent lieu à des flux respectivement de réimportation et de réexportation d'ampleur analogue et qui présentent le même rythme d'évolution à long terme malgré de fortes variations de court terme.
- les mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires sont marginaux comparés à l'ampleur de ces mouvements temporaires globaux.

Graphique 20 – Ensemble totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001 – tous pays  
En millions d'euros



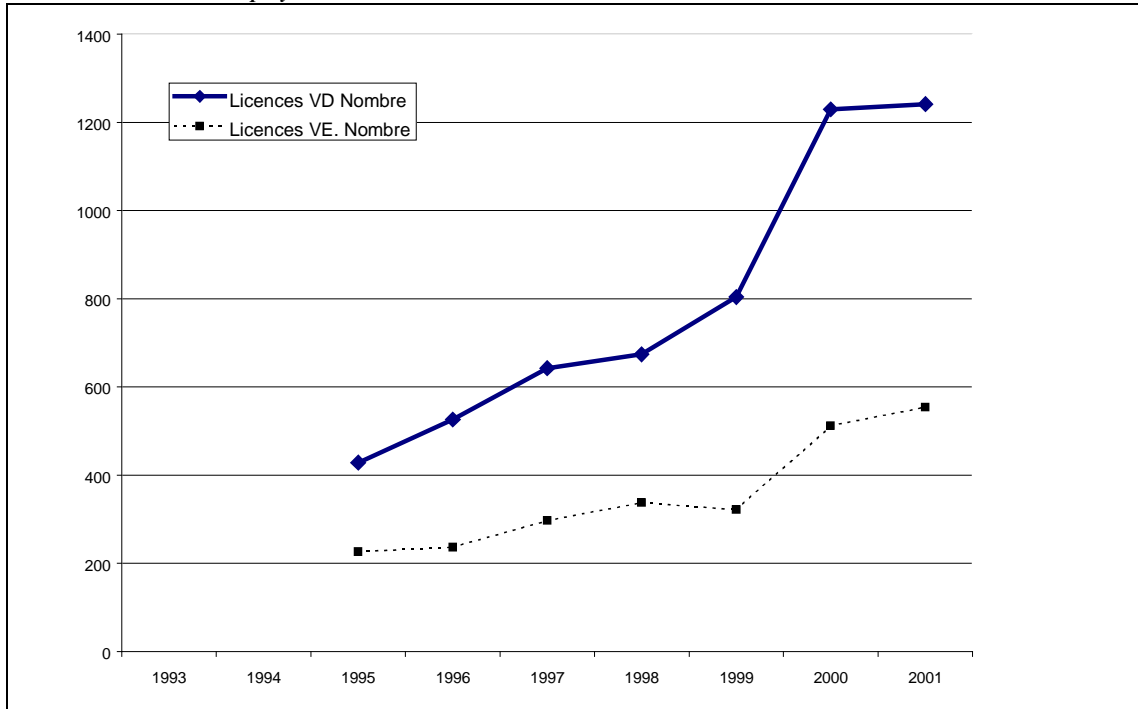
Source : DEP/OMIOA

Graphique 21 – Ensemble importations définitives totales et suite a admission temporaire 1993-2001 – tous pays  
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

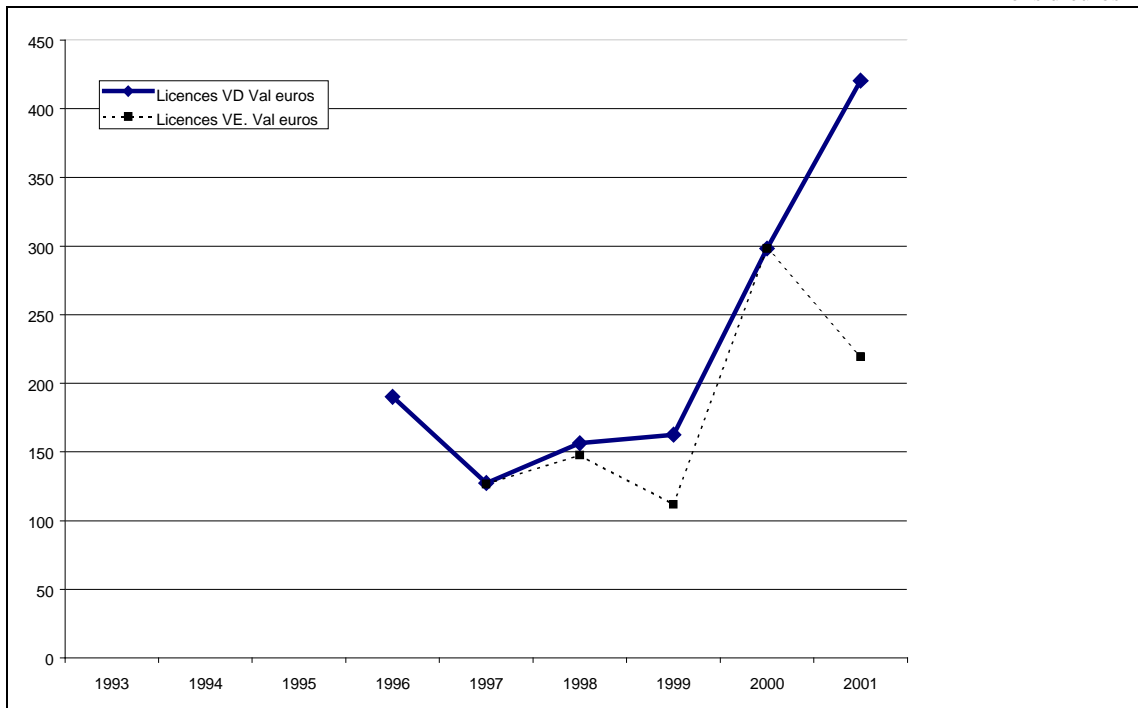
Graphique 22 – Ensemble – nombre de licences pour exportation définitive/temporaire 1995-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

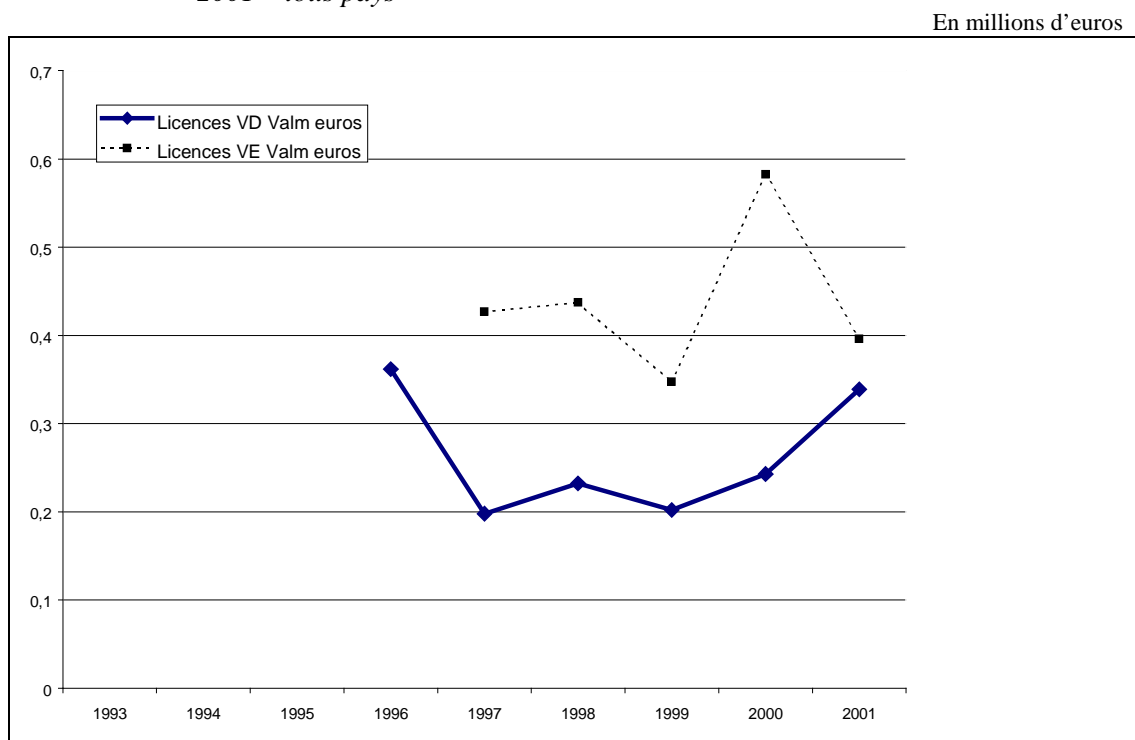
Graphique 23 – Ensemble – valeur totale des licences pour exportation définitive/temporaire 1996-2001 – tous pays

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 24 – Ensemble – valeur moyenne des licences pour exportation définitive/temporaire 1996-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Le fait que ces mouvements temporaires globaux donnent lieu à des flux de retour (ré-importation ou réexportation) si importants et à des mouvements définitifs si faibles donne à penser que les mouvements pour exposition sont en valeur beaucoup plus importants que les mouvements pour vente éventuelle. Il semblerait que ces derniers aient connu une forte progression ces dernières années.

\*\*\*

*L'ensemble de ces éléments conforte la vision d'un fort dynamisme des échanges marchands sur la période considérée, qui va de pair avec une progression des mouvements non-marchands, " culturels ", dont témoigne l'ampleur croissante des mouvements temporaires globaux mais aussi le nombre important d'œuvres et objets circulant pour expositions. Mais il est bien sûr impossible d'apprécier plus finement l'un par rapport à l'autre ces deux dynamismes..*

### **CHAPITRE 3 – Les spécificités sectorielles des mouvements vers l’extérieur**

Les mouvements vers l’extérieur possèdent des spécificités sectorielles qu’il est intéressant de mettre en évidence. On traitera d’abord des trois principales catégories que sont peinture-dessin (1), antiquités (2) et statuaire (3) sur lesquels les données sont les plus détaillées. On examinera ensuite trois catégories – archéologie, archives et manuscrits – faisant l’objet de nombreux certificats et licences du fait d’un seuil zéro mais qui ne correspondent pas à une position douanière particulière et ne sont donc pas identifiables dans le Tarif des douanes : les données sur les exportations et importations – vraisemblablement faibles- sont donc indisponibles (4) Enfin on apportera quelques indications sur deux autres catégories de biens culturels, la gravure et les collections, relativement bien renseignées statistiquement car elles correspondent à des positions douanières particulières malgré l’importance limitée de leurs mouvements (5).

Les données présentées dans cette partie concernent *l’ensemble des destinations géographiques*.



## 1 – La peinture et les dessins

Il s'agit de la catégorie de loin la plus importante voire majoritaire dans l'ensemble des échanges. Ses évolutions seront donc souvent proches de celles de l'ensemble des œuvres et objets d'art (voir Chapitre 2 ci-dessus). Les mouvements concernés sont repris à la position douanière 1997-2001 et correspondent aux catégories 3 et 4 de biens culturels (respectivement peinture et dessins).

### *Les exportations définitives*

Les exportations définitives sont marquées par le fléchissement de 1995, une progression régulière puis une forte hausse en 2000 avant un retour en 2001 à la tendance de long terme. Elles passent de moins de 200 millions d'euros à près de 400 millions en 2001 après avoir atteint 500 millions en 2000 ([voir graphique 25](#)).

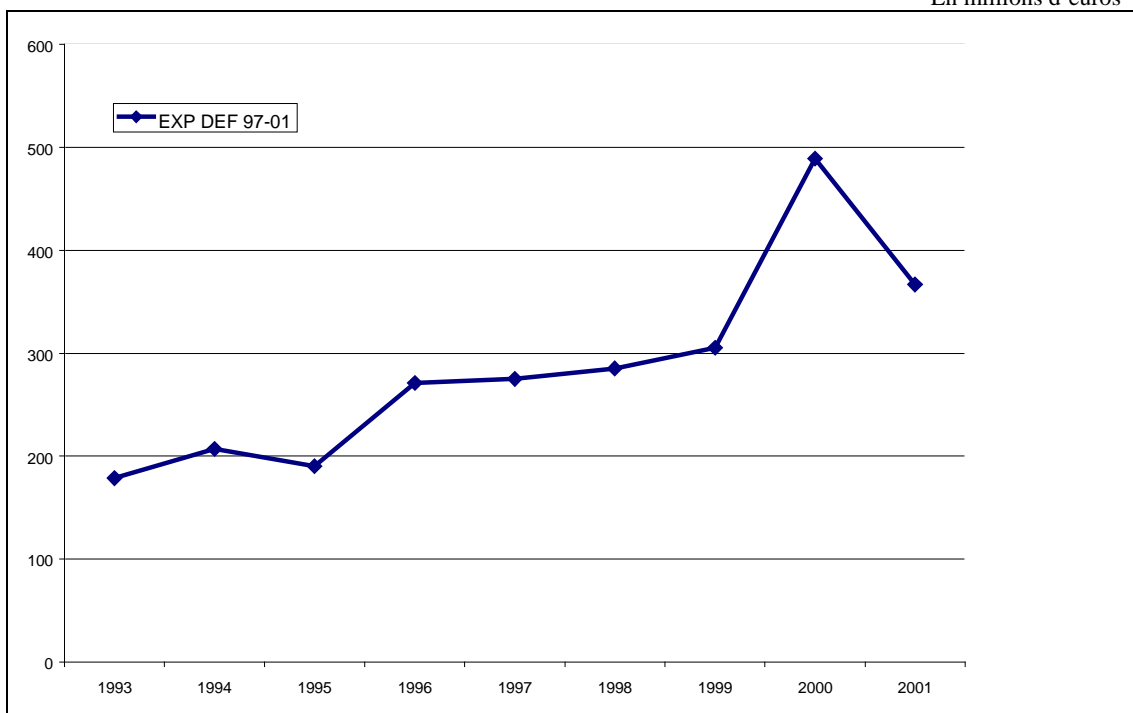
### *Les licences*

Les licences pour les catégories 3 et 4 évoluent de manière très contrastée :

- Le *nombre* de licences (vente définitive et éventuelle) pour le dessin est stable à environ 300 licences par an alors que le nombre de licences de peinture connaît pratiquement un doublement en 1998 pour se stabiliser à 700-800 par an. De plus, il n'y a pas trace de fléchissement en 1995 ([voir graphique 26](#)).
- La *valeur* des licences (vente définitive et éventuelle) est également limitée et assez stable pour le dessin alors que, pour la peinture, l'évolution est forte et heurtée avec un doublement en 2000 ([voir graphique 27](#)).
- La *valeur* des licences (total peinture et dessins) respectivement pour vente définitive et vente éventuelles sont d'abord proches et évoluent de la même manière mais ce n'est plus le cas à partir de 2001 ([voir graphique 28](#)).

Graphique 25 – Peinture-dessin montant des exportations définitives 1993-2001 – tous pays

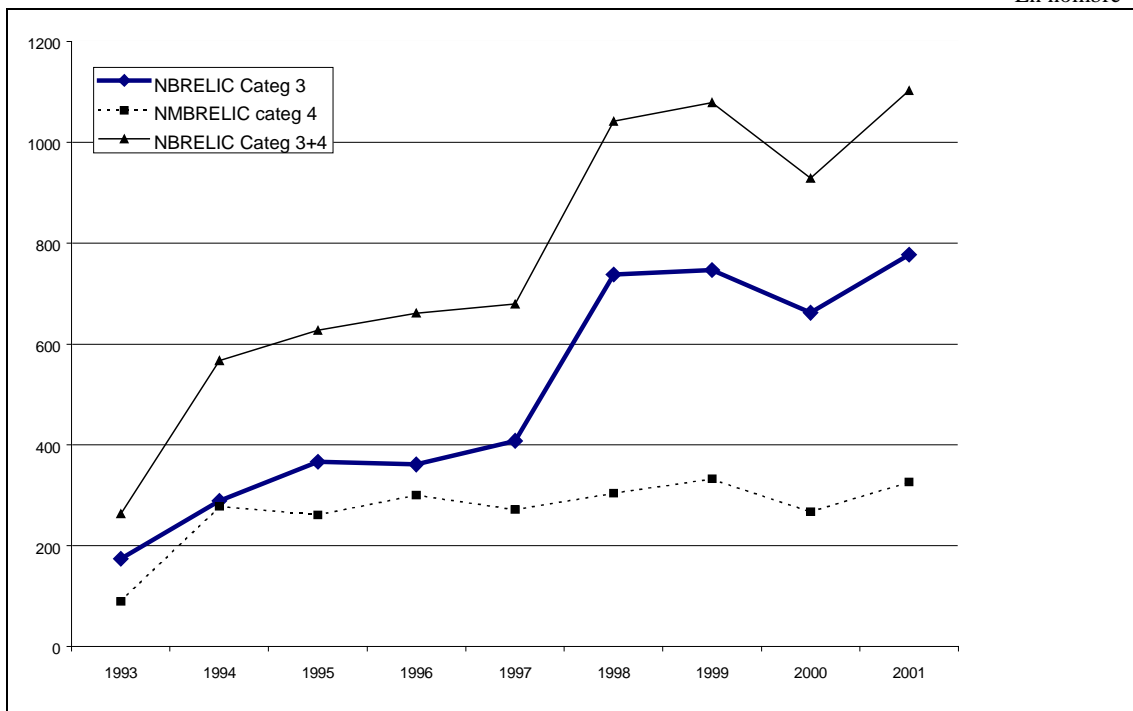
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 26 – Peinture-dessin – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

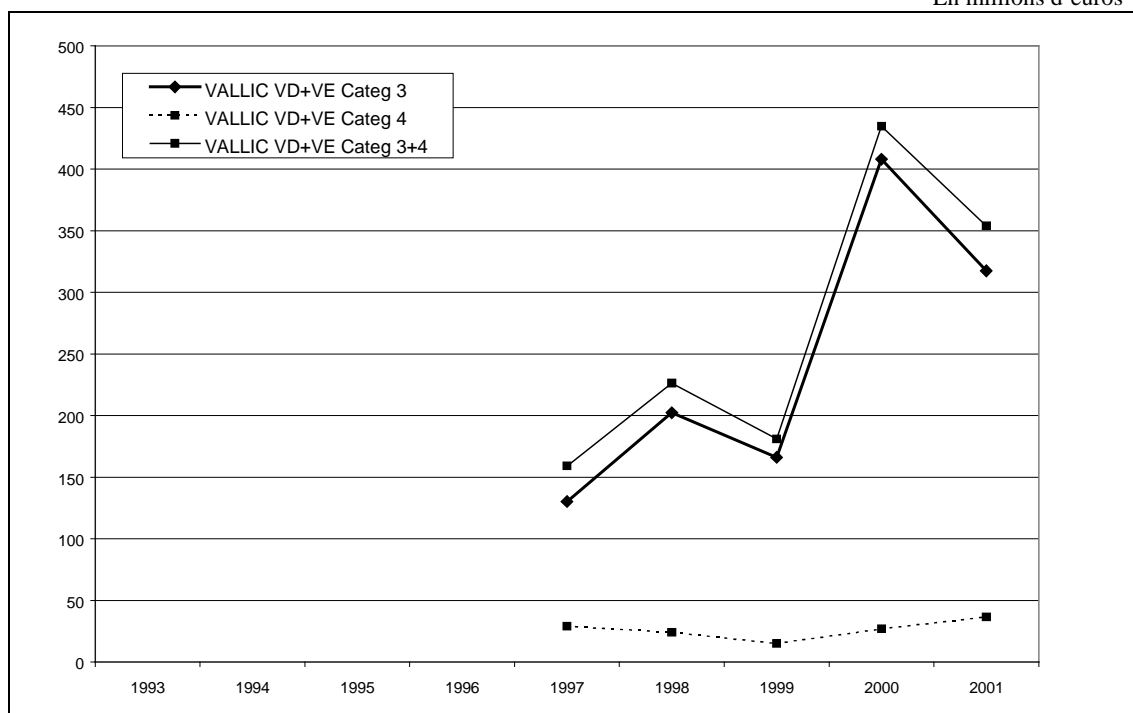
En nombre



Source : DEP/OMIOA

Graphique 27 – Peinture-dessin – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle peinture/dessin 1997-2001 – tous pays

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

### *Les certificats*

Les certificats de peinture et de dessin (catégories 3 et 4) suivent des évolution voisines : si les deux premières années sont à considérer avec précaution compte tenu du rodage de la procédure, il y a bien une faiblesse vers 1995-1997 suivie d'une reprise à partir de 1999 jusqu'au repli de 2001. Entre 1996 et 2000, le nombre total de certificats fait plus que doubler (de 712 à 1520) ([voir graphique 29](#)).

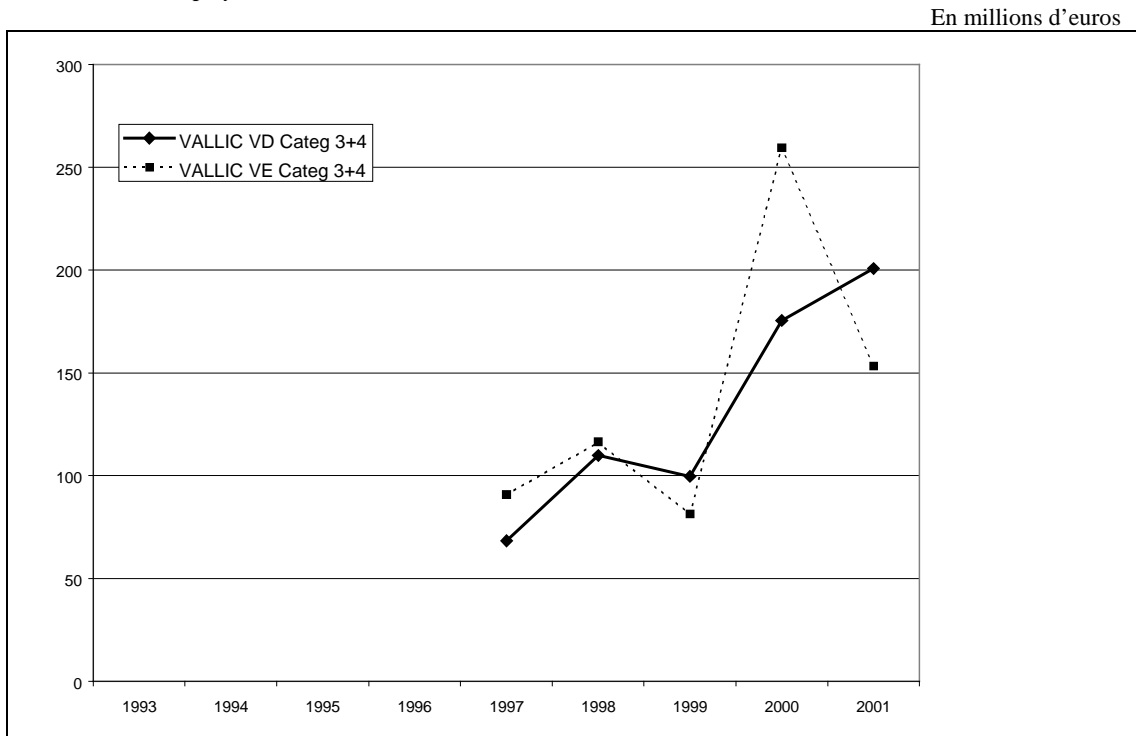
*Une tendance à la progression moins facile à mettre en évidence que pour l'ensemble des œuvres et objets d'art*

- La *valeur des licences pour vente définitive* et celle des *exportations définitives* apparaissent peu corrélées même si la faible longueur des séries incite à la prudence. Elles divergent particulièrement en 2001, Deux explications peuvent être avancées : les exportations définitives en deçà des seuils en direction des pays tiers ont diminué et/ou vers l'Union européenne ont diminué ([voir graphique 30](#)).
- Les nombres de *certificats et de licences* évoluent de façon largement différente, avec une baisse puis une hausse régulière pour les certificats et une hausse beaucoup plus forte mais assez heurtée pour les licences. La divergence est forte en début et en fin de période ([voir graphique 31](#)).
- La comparaison *nombre de certificats/valeur des exportations définitives* montre des évolutions relativement proches avec en particulier un pic commun en 2000 ([voir graphique 32](#)).

\*\*\*

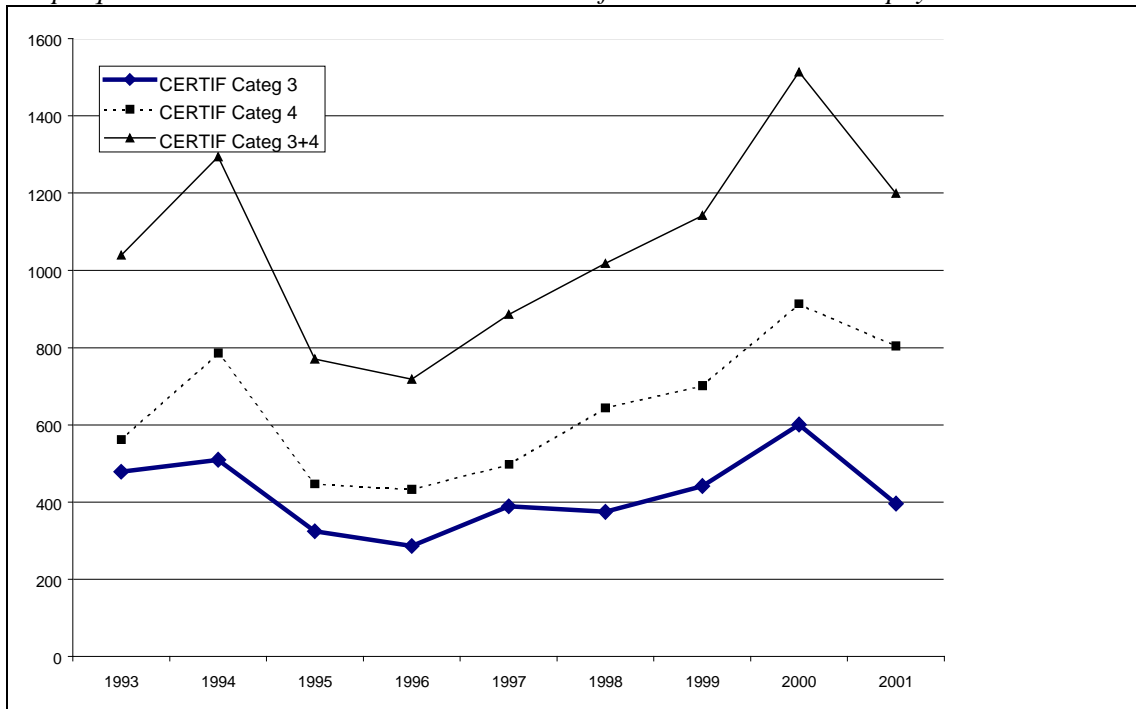
Les données sur la peinture et les dessins convergent moins que les données globales pour mettre en évidence une évolution commune. En particulier, on note la divergence des évolutions en 2001. L'évolution de l'ensemble des œuvres et objets ne se ramène donc pas à l'évolution de la catégorie principale, peinture-dessins.

Graphique 28 – Peinture-dessin – valeur des licences pour vente définitive/éventuelle 1997-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

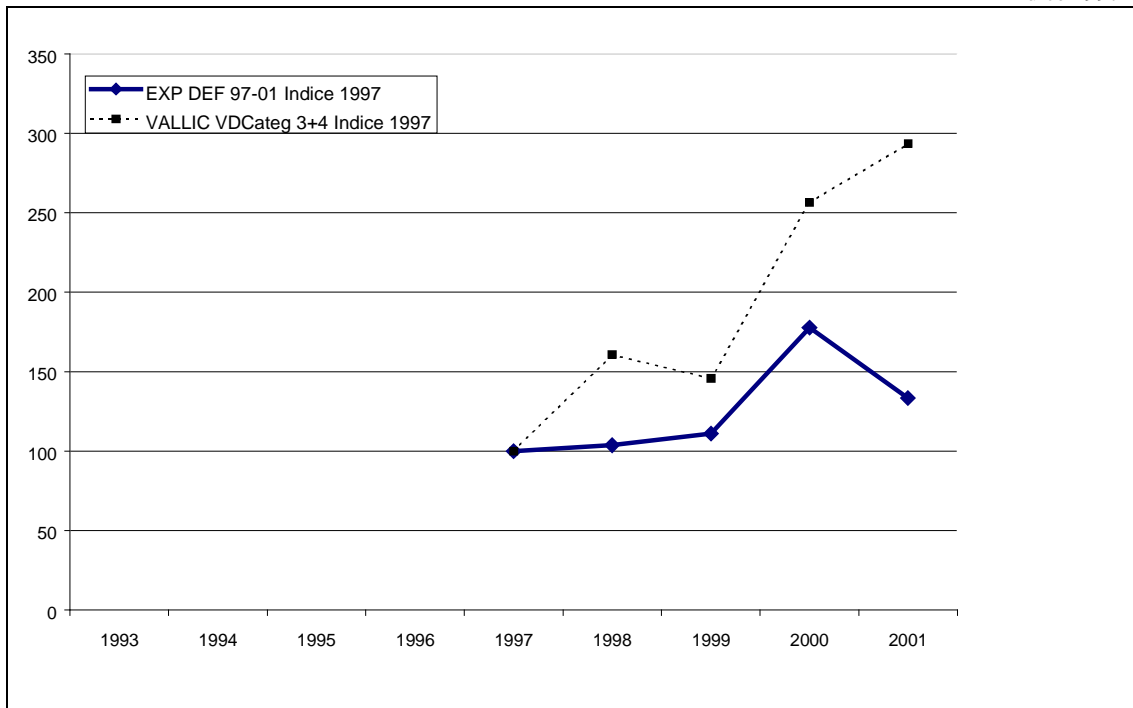
Graphique 29 – Peinture-dessin – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 30 – Peinture-dessin – comparaison exportations définitives/valeur des licences pour exportation définitive 1997-2001 – tous pays

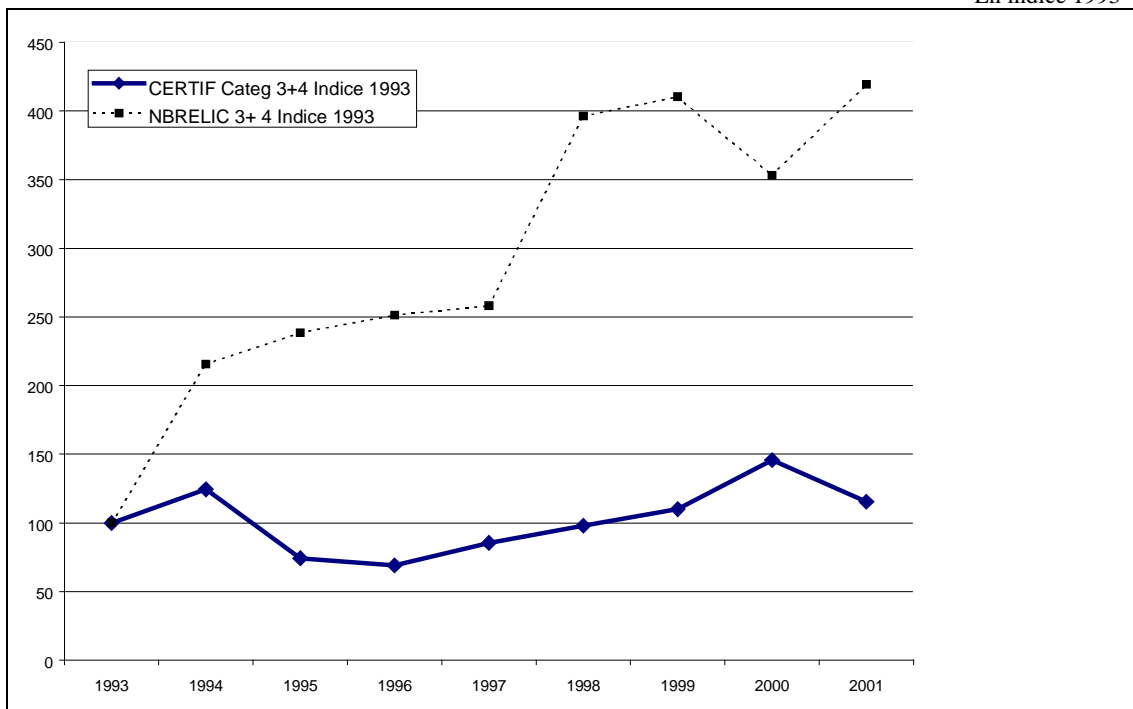
En indice 1997



Source : DEP/OMIOA

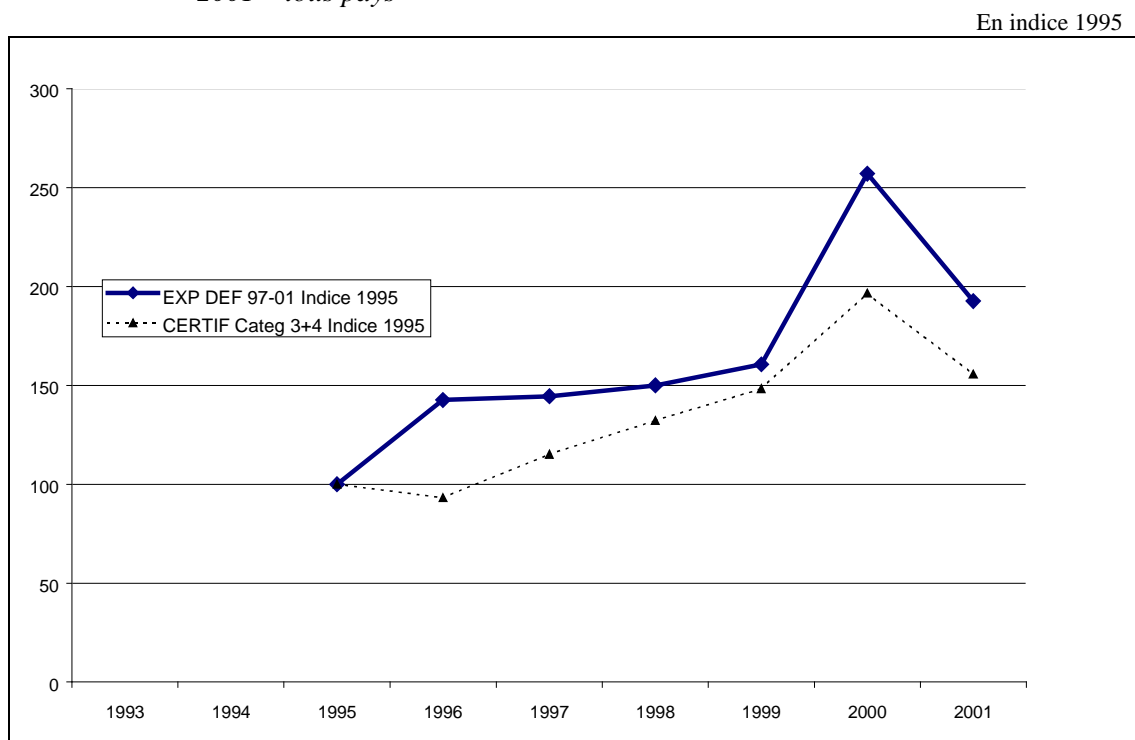
Graphique 31 – Peinture-dessin – comparaison nombre de certificats/nombre de licences pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 32 – Peinture-dessin – comparaison exportations définitives /nombre de certificats 1995-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

### *Le rôle des échanges temporaires*

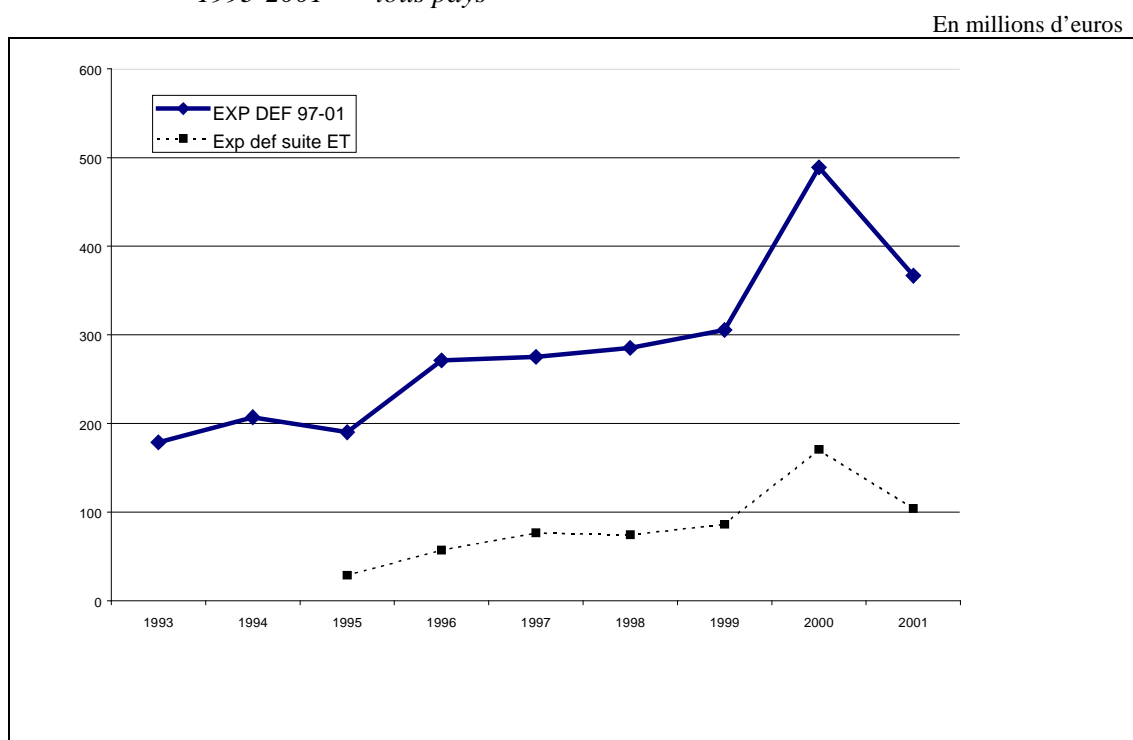
Les mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires représentent de l'ordre du tiers pour les exportations et entre un quart et un cinquième pour les importations. Ils contribuent à renforcer les évolutions comme pour le pic des exportations en 2000 ou la dépression des importations en 1997 ; par contre, ils peuvent contribuer à les amortir comme pour la baisse des importations en 2001 (voir graphiques 33 et 34).

Les mouvements temporaires globaux (incluant donc les mouvements de trésors nationaux pour exposition) sont, quant à eux, à la fois beaucoup plus importants et plus sujets à de fortes variations de court terme que les mouvements définitifs. Mais ils connaissent cependant des rythmes comparables de progression (les exportations temporaires globales passent ainsi de 1,5 milliards d'euros en 1995 à plus de 2,5 milliards en 2001).

Par ailleurs, on retrouve le même phénomène que pour l'ensemble des œuvres et objets : mouvements de retour d'ampleur équivalente et très faibles mouvements définitifs induits. La même conclusion peut être avancée : les mouvements pour exposition sont sensiblement plus importants que ceux pour vente éventuelle.

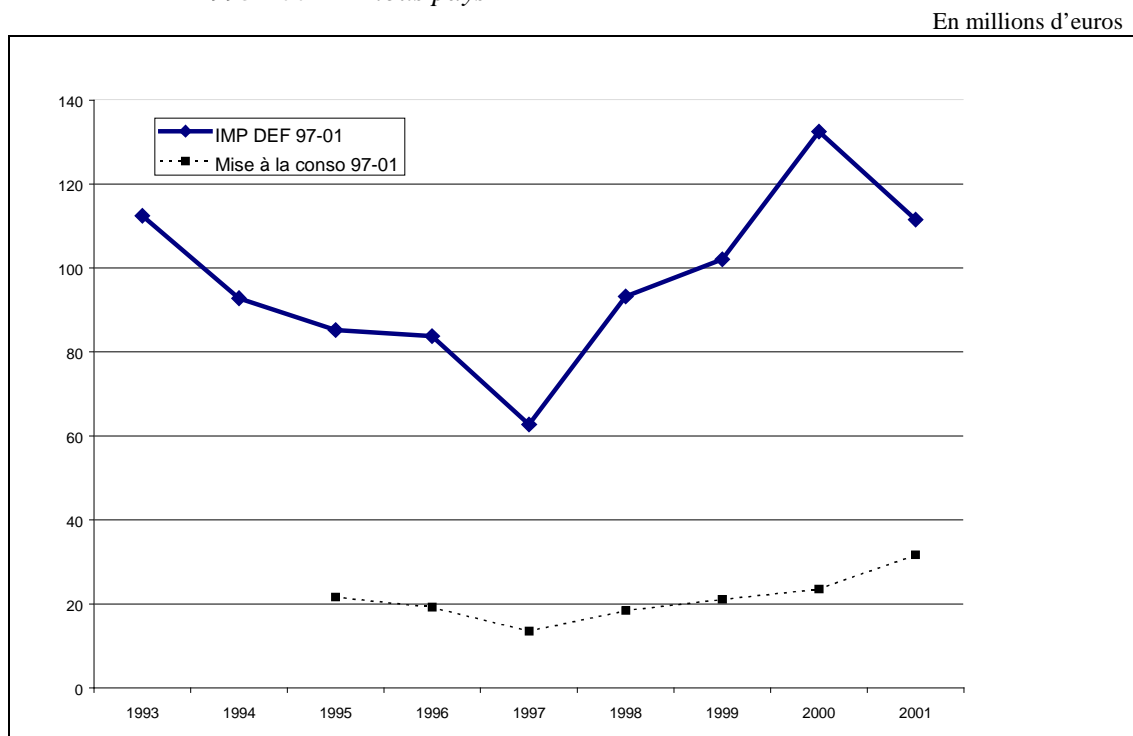


Graphique 33 – Peinture-dessin – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire  
1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 34 – Peinture-dessin – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire  
1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

## 2 – Les objets d’antiquité

Cette catégorie, la deuxième par importance après la peinture et les dessins, correspond à la position douanière 1997-2006 et à la catégorie 14 de biens culturels.

### *Les exportations définitives*

Les exportations définitives connaissent une évolution très proche de celle de la peinture-dessins avec une progression régulière malgré le fléchissement de 1995 et, en fin de période, une forte hausse en 2000 et un repli en 2001. Partant de moins de 50 millions d’euros, les exportations définitives dépassent 200 millions d’euros en fin de période ([voir graphique 35](#)).

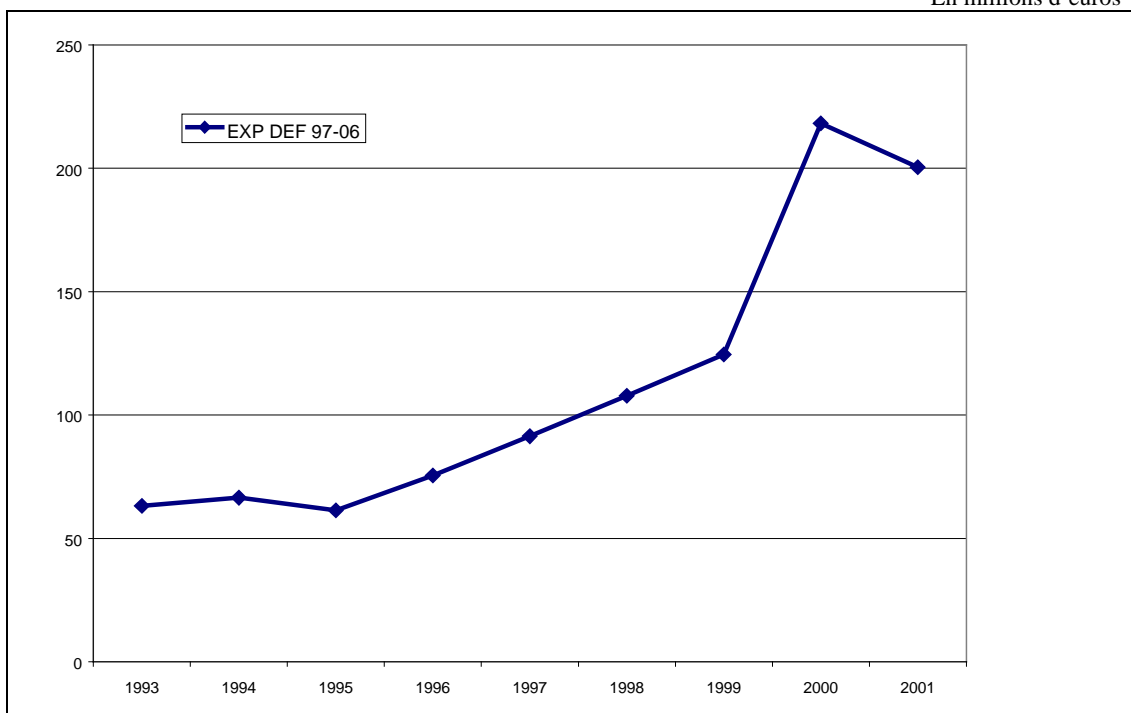
### *Les licences*

Le *nombre* de licences d’exportation (pour vente définitive et éventuelle) connaît une évolution marquée par la régularité de la croissance malgré le repli de 1995 et un léger regain de croissance à partir de 2000. Ces licences passent de 200 à 600 en fin de période ([voir graphique 36](#)).

Les *valeurs* respectives des licences pour vente définitive et des licences pour vente éventuelles partent d’un niveau voisin puis connaissent des évolutions divergente : les premières voient leur valeur croître continûment avec une accélération en 2000 alors que la valeur des secondes est stagnante avant de progresser en 2001 ([voir graphique 37](#)).

Graphique 35 – Antiquités – montant des exportations définitives 1993-2001 – tous pays

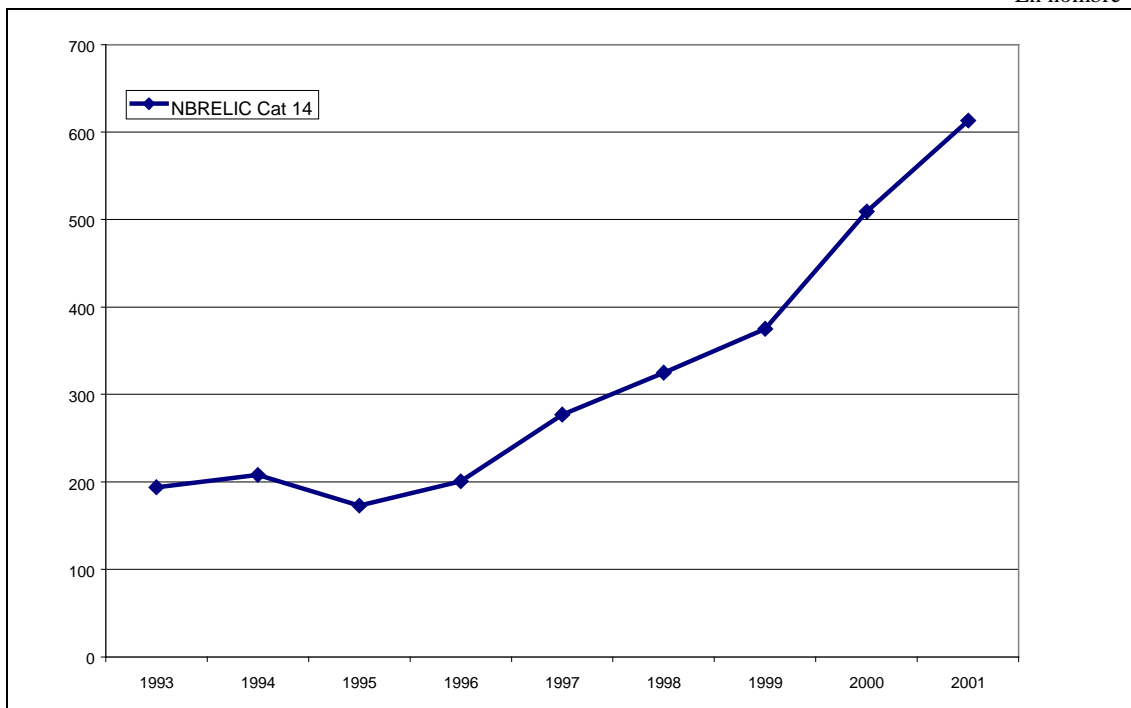
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 36 – Antiquités – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

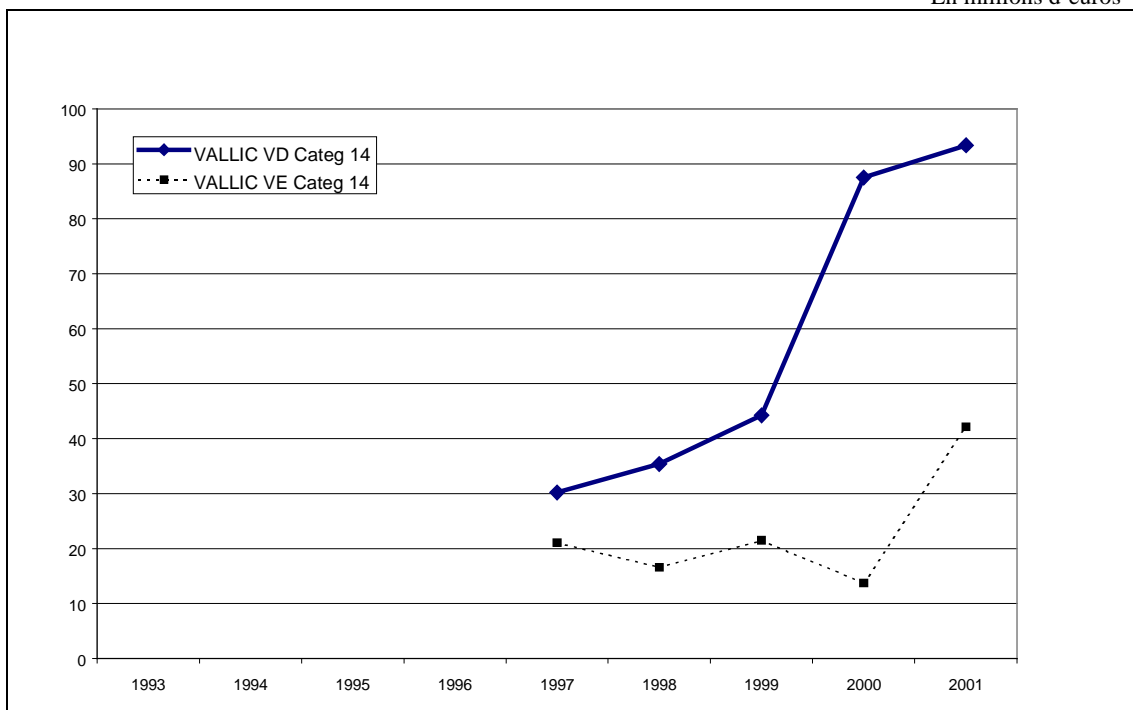
En nombre



Source : DEP/OMIOA

Graphique 37 – Antiquités – Valeur des licences pour vente définitive/éventuelle 1997-2001

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

### *Les certificats*

Les certificats connaissent une hausse régulière depuis 1997 après une faiblesse notable autour de 1995 et un ralentissement en 2001. Le nombre de certificats passe ainsi sur la période d'un niveau de 500 à 1300 ([voir graphique 38](#)).

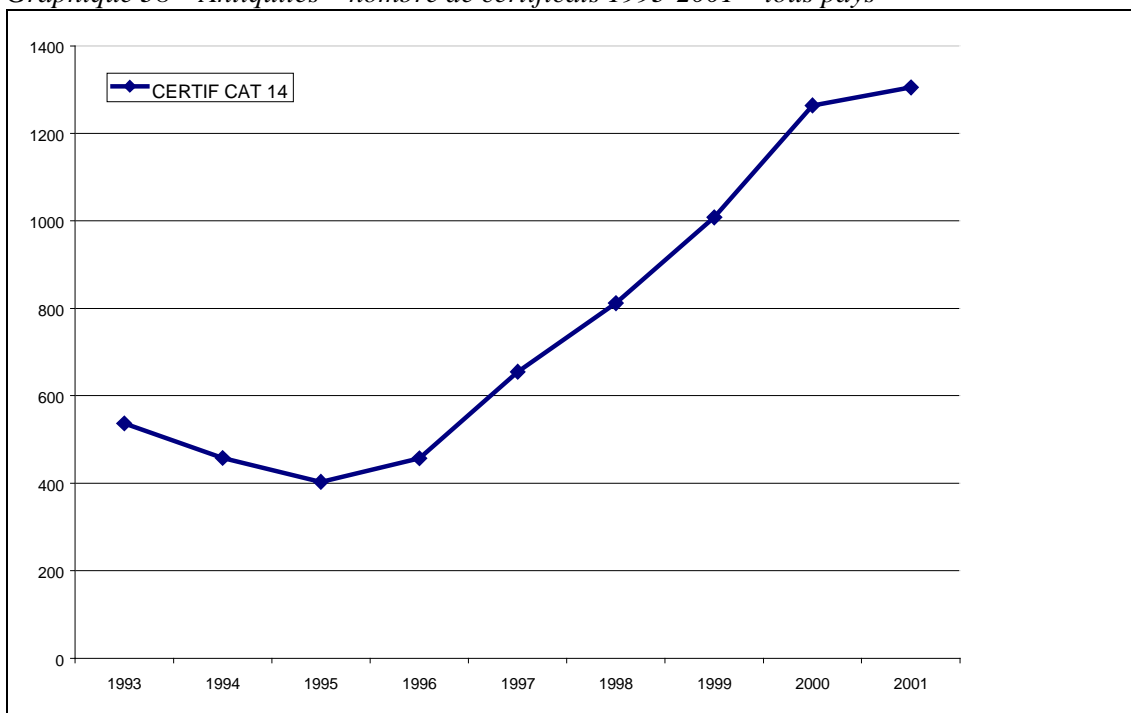
### *Une tendance manifeste à la progression*

- La *valeur des licences pour vente définitive* et celle des *exportations définitives* ont des évolutions très proches jusqu'en 1999 puis connaissent toutes deux des hausses fortes en 2000. L'évolution en 2001 est par contre passablement différente ([voir graphique 39](#)).
- Les *nombre de certificats et de licences (vente définitive et éventuelle)* sont très bien corrélées malgré la divergence d'évolution à nouveau en 2001 ([voir graphique 40](#)).
- La comparaison *nombre de certificats/montant des exportations définitives* montre également une très bonne corrélation malgré, là encore, les divergences d'évolution à partir de 2000 ([voir graphique 41](#)).

\*\*\*

Les données sur les objets d'antiquités montrent donc une tendance nette à une progression régulière après 1995, progression qui ne s'interrompt qu'en 2000-2001 avec un mouvement d'accélération des mouvements vers l'extérieur.

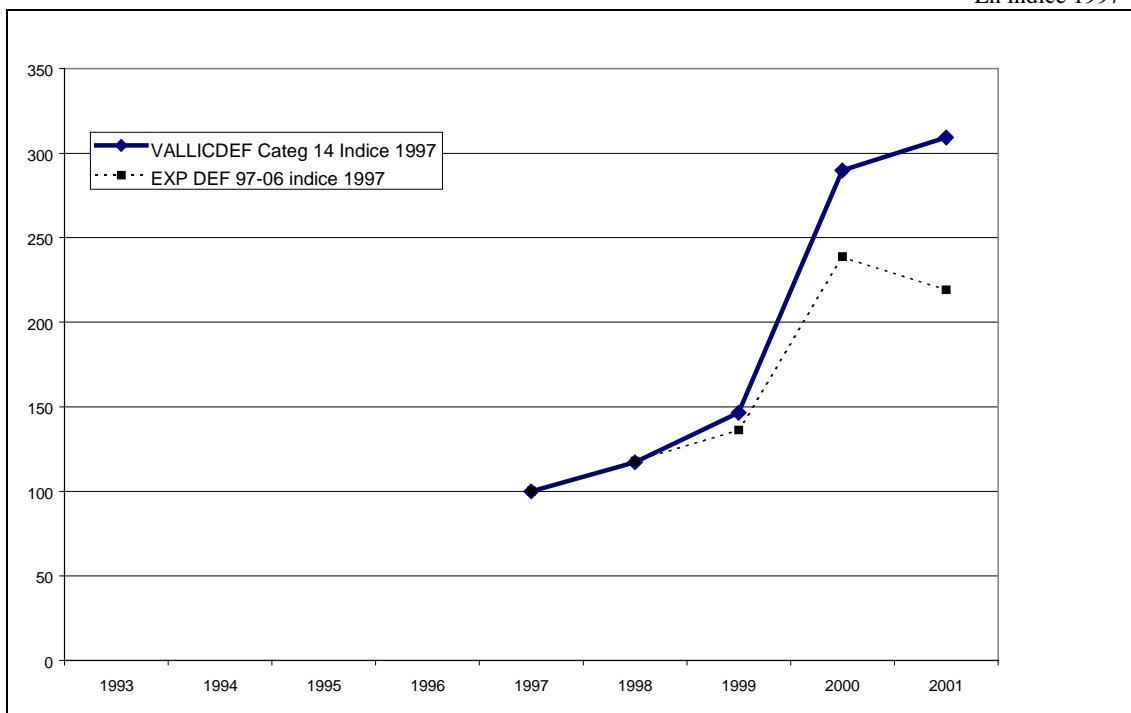
Graphique 38 – Antiquités – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 39 – Antiquités- – comparaison exportations définitives/valeur des licences d'exportation pour vente définitive 1997-2001 (en indice 1997) – tous pays

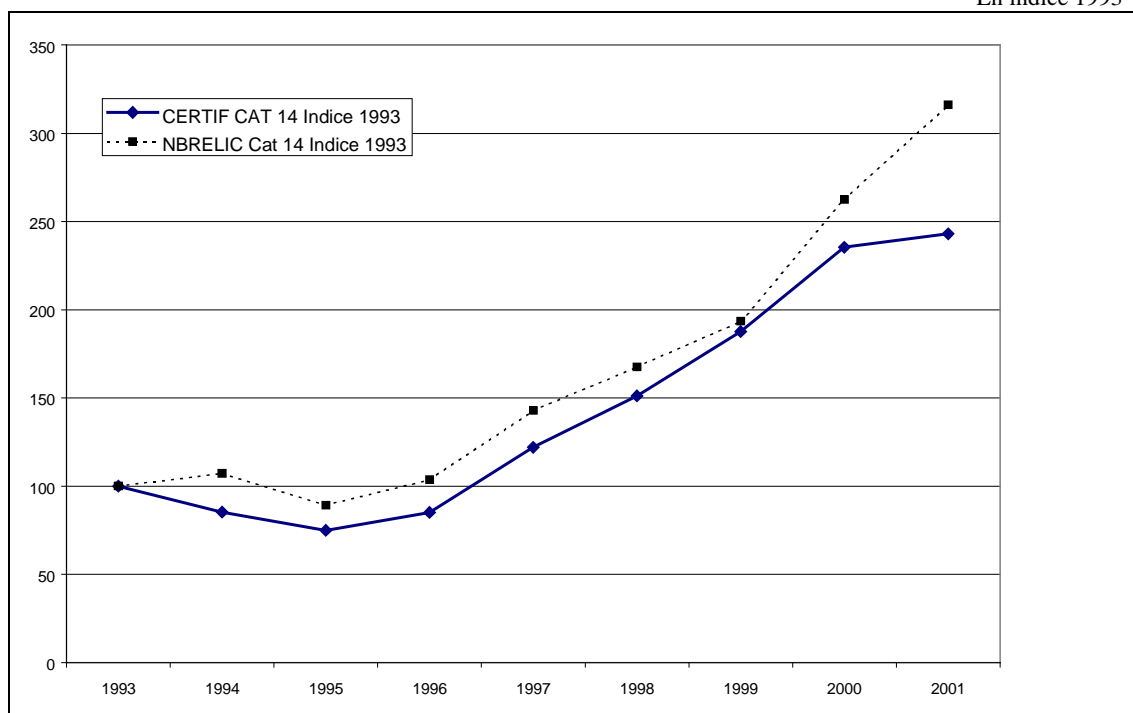
En indice 1997



Source : DEP/OMIOA

Graphique 40 – Antiquités – comparaison nombre de certificats/nombre de licences pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

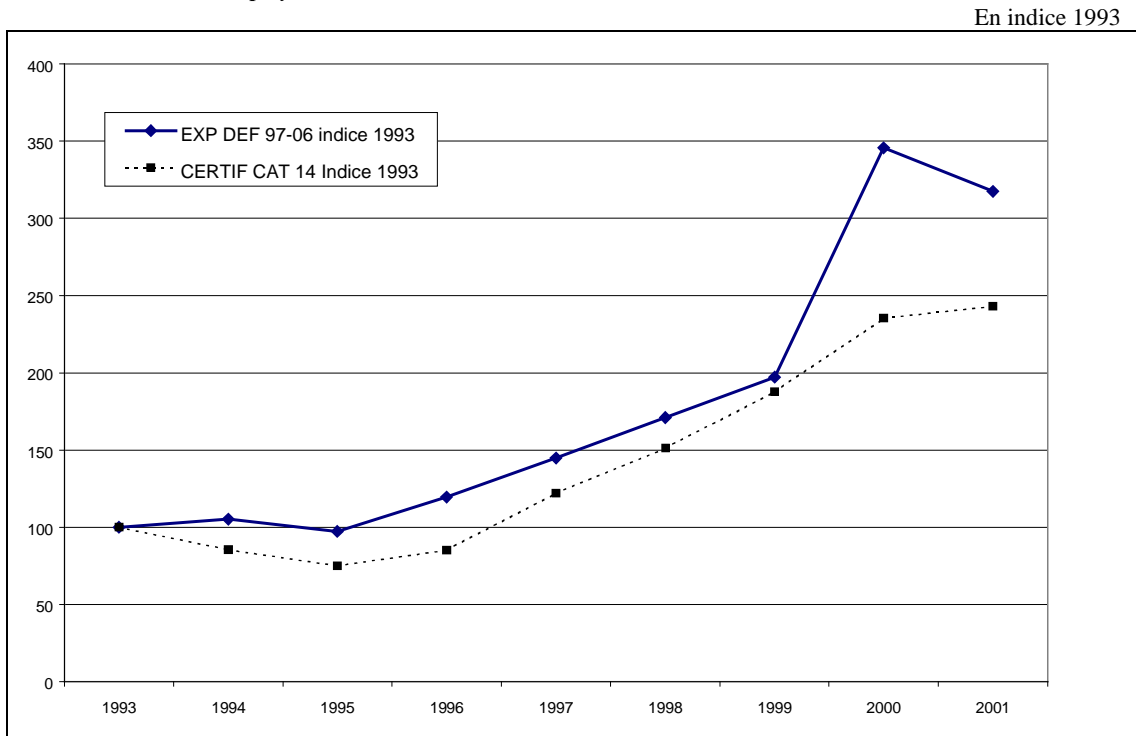
### *La place des échanges temporaires*

Les mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires représentent une part limitée des mouvements définitifs totaux : moins d'un cinquième pour les exportations et d'un tiers pour les importations. De plus, cette part diminue fortement sur la période témoignant d'une importance décroissante du rôle des mouvements temporaires pour vente éventuelle. (bien que ces derniers ne puissent pas être appréciés directement faute de données.) (voir graphiques 42 et 43).

Néanmoins, on observe le fait que les mouvements temporaires globaux donnent lieu à des mouvements de " retour " d'importance équivalente et, corrélativement, la faiblesse des mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires. Ceci atteste, comme pour la peinture-dessins que les mouvements temporaires pour vente éventuelle sont certainement réduits par rapport à la circulation de trésors nationaux à des fins d'exposition.

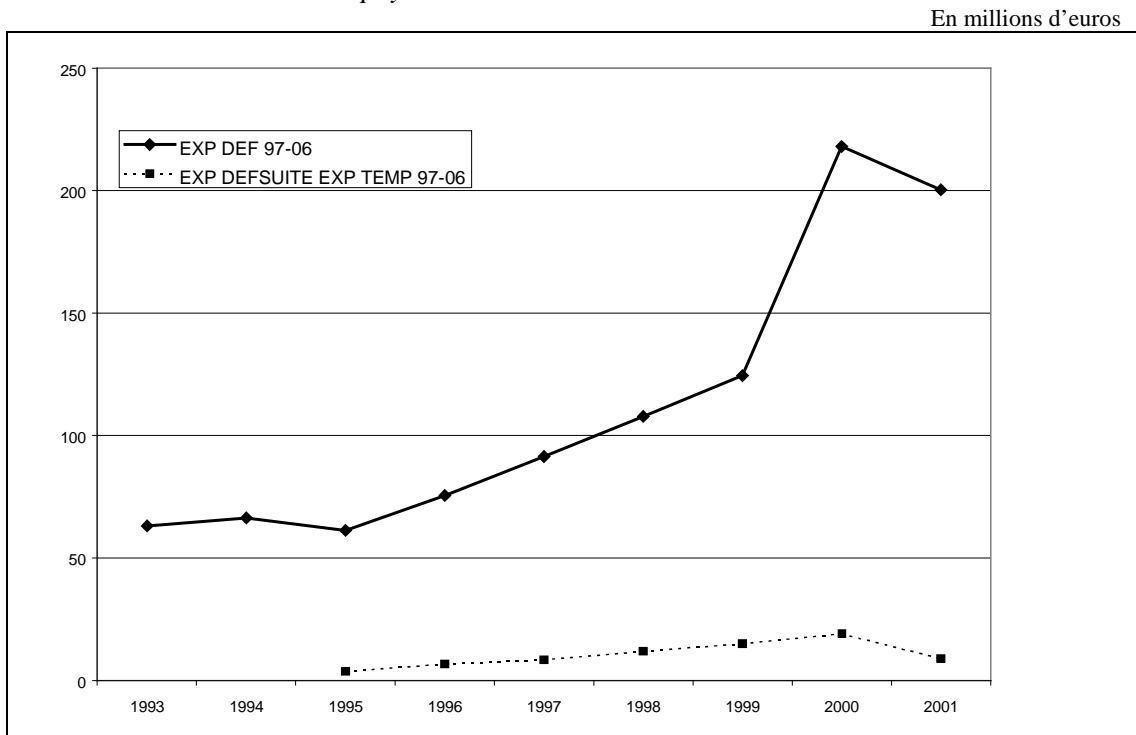


Graphique 41 – Antiquités – comparaison exportations définitives /nombre de certificats 1993-2001 - tous pays



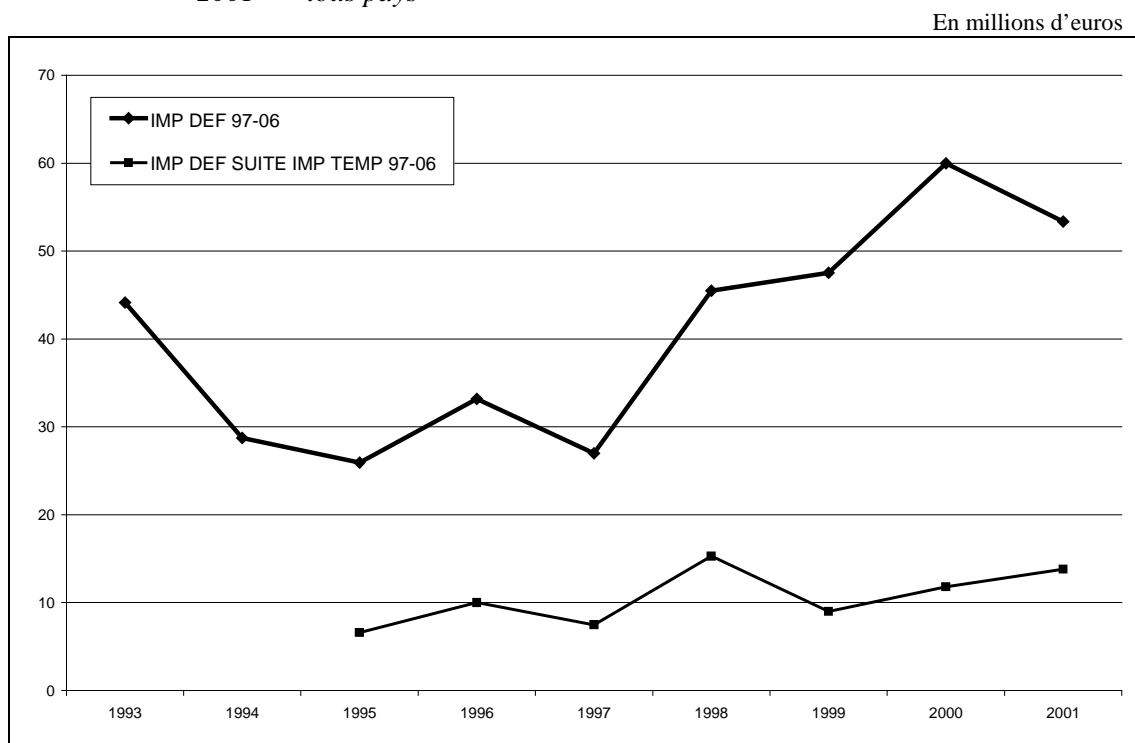
Source : DEP/OMIOA

Graphique 42 – Antiquités – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 43 – Antiquités – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

### 3 – La statuaire

Cette catégorie correspond à la position douanière 1997-2003 et à la catégorie 6 de biens culturels.

#### *Les exportations définitives*

Les exportations définitives, quoique en progression, puisqu'elles doublent pratiquement sur la période pour atteindre près de 80 millions d'euros, présentent une évolution plutôt heurtée avec des baisses en 1996 et en 2000 ([voir graphique 44](#)).

#### *Les licences d'exportations*

Le *nombre* de licences est lui aussi en progression permanente, à l'exception de la forte chute intervenue en 1999 qui limite la progression globale à un doublement de 70 à un peu plus de 140 ([voir graphique 45](#)).

Les *valeurs* respectives des licences pour vente définitive et pour vente éventuelle partent de niveaux voisins et limités (entre 5 et 10 millions d'euros) puis connaissent de fortes variations particulièrement discordantes à partir de 1999. Il semble y avoir eu en 2001 quelques licences pour vente définitive d'un montant particulièrement élevé ([voir graphique 46](#)).

Graphique 44 – Statuaire – exportations définitives 1993-2001 – tous pays

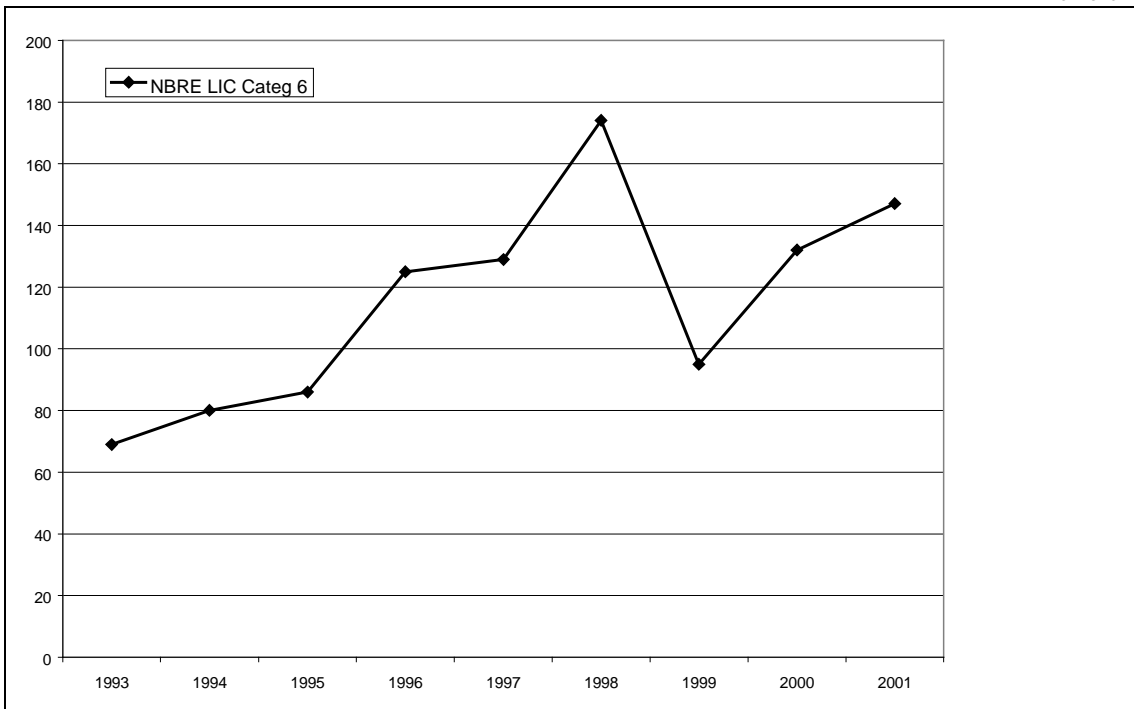
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

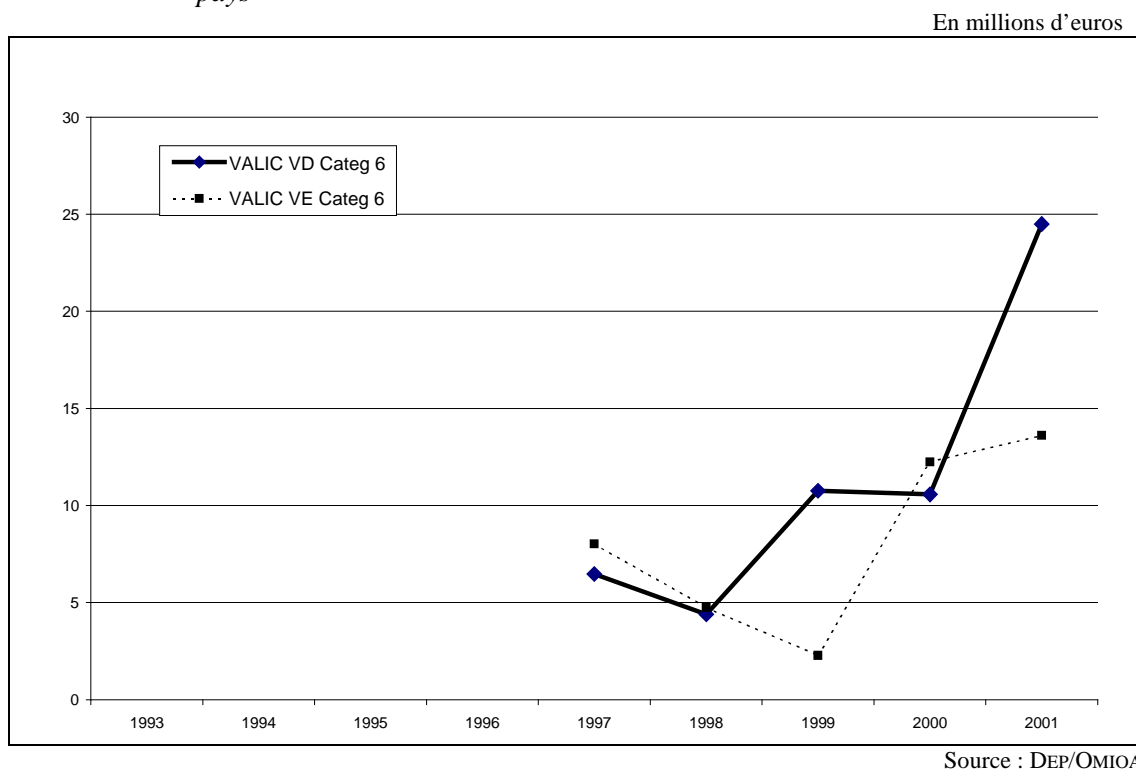
Graphique 45 – Statuaire – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

En nombre



Source : DEP/OMIOA

Graphique 46 – Statuaire – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle 1997-2001 – tous pays



### *Les certificats*

Le nombre de certificats connaît une évolution atypique avec un nombre élevé en 1994, puis moins de 150 certificats par an de 1995 à 1998 et une reprise forte ensuite. Seule cette reprise semble correspondre à une véritable évolution conjoncturelle perceptible par ailleurs ([voir graphique 47](#)).

Une tendance délicate à discerner

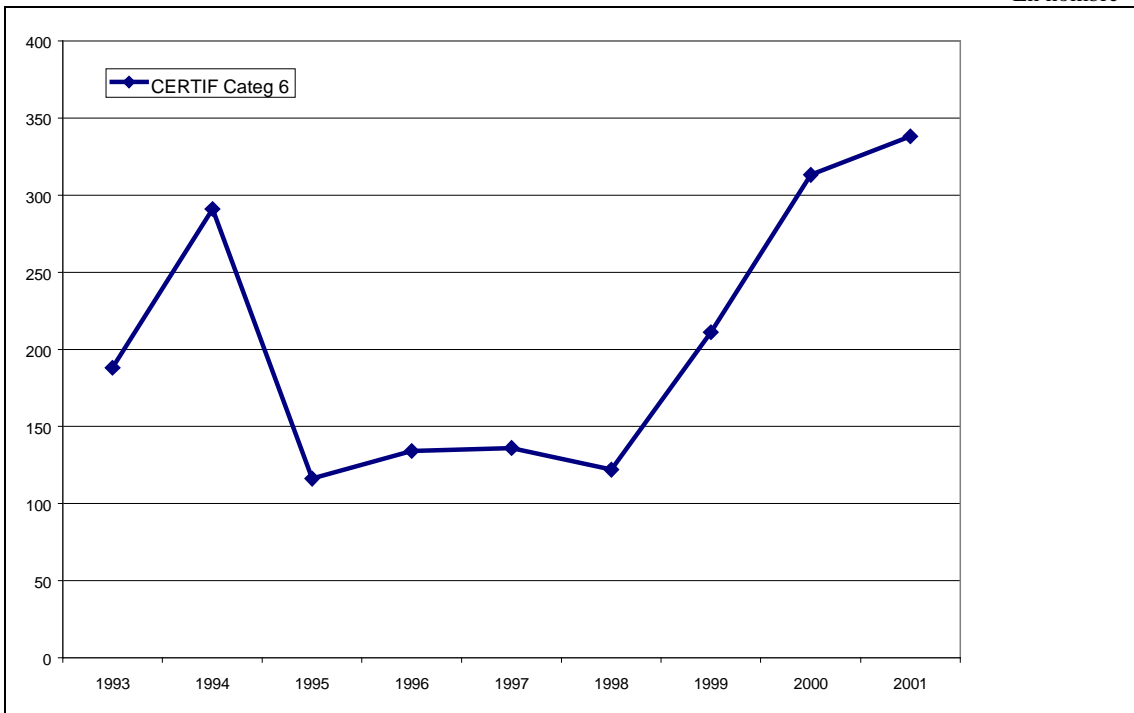
- La *valeur des licences d'exportation pour vente définitive* et les *exportations définitives* témoignent, sur une période certes brève, d'une corrélation relativement bonne jusqu'en 2000. La progression très différente en 2001 correspond à des licences concernant des œuvres de prix élevé ([voir graphique 48](#)).
- La comparaison *nombre de certificats* et *nombre de licences d'exportation* (vente définitive et éventuelle) montre une très mauvaise corrélation sauf à partir de 2000 ([voir graphique 49](#)).
- La comparaison des *exportations définitives* et du *nombre de certificats* montre également une très mauvaise corrélation sauf, là aussi, en fin de période à partir de 2000 ([voir graphique 50](#)).

\*\*\*

*Les données sur la statuaire montrent que, si la période se solde par une progression significative de tous les indicateurs, les évolutions ne témoignent guère d'un mouvement constant en ce sens si ce n'est depuis 2000. De plus les mouvements sont quantitativement moins importants que pour les antiquités et la peinture-dessins, ce qui peut rendre les évolutions plus sensibles à des mouvements sur des œuvres de prix élevé.*

Graphique 47 – Statuaire – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays

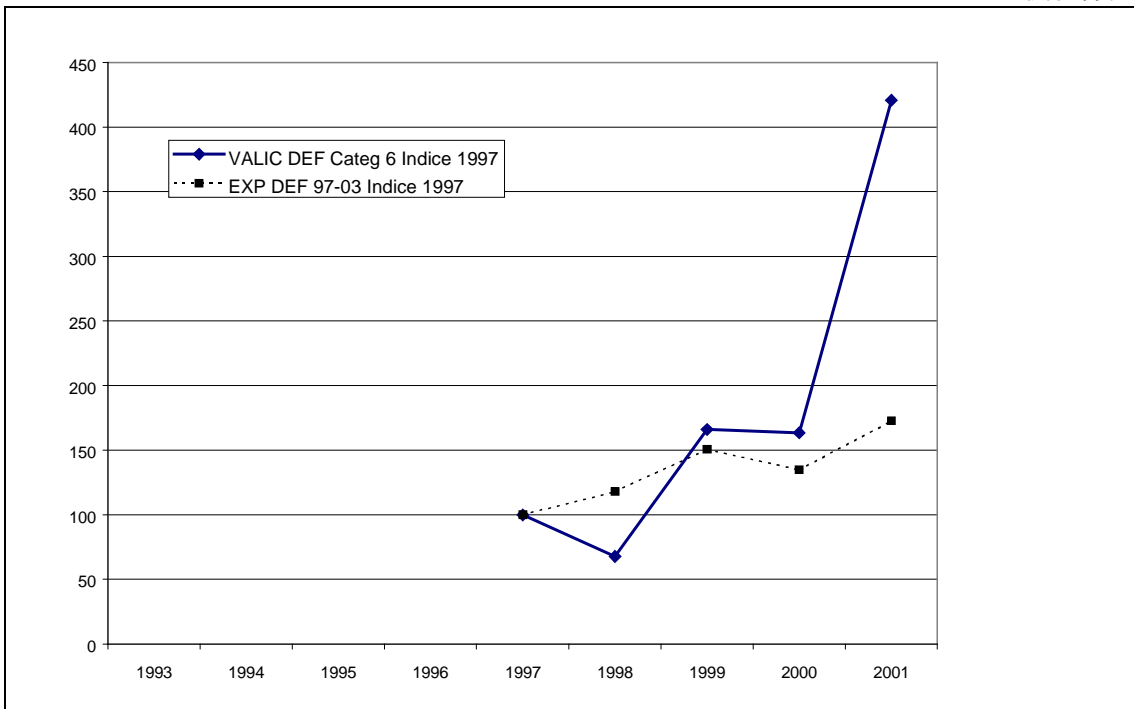
En nombre



Source : DEP/OMIOA

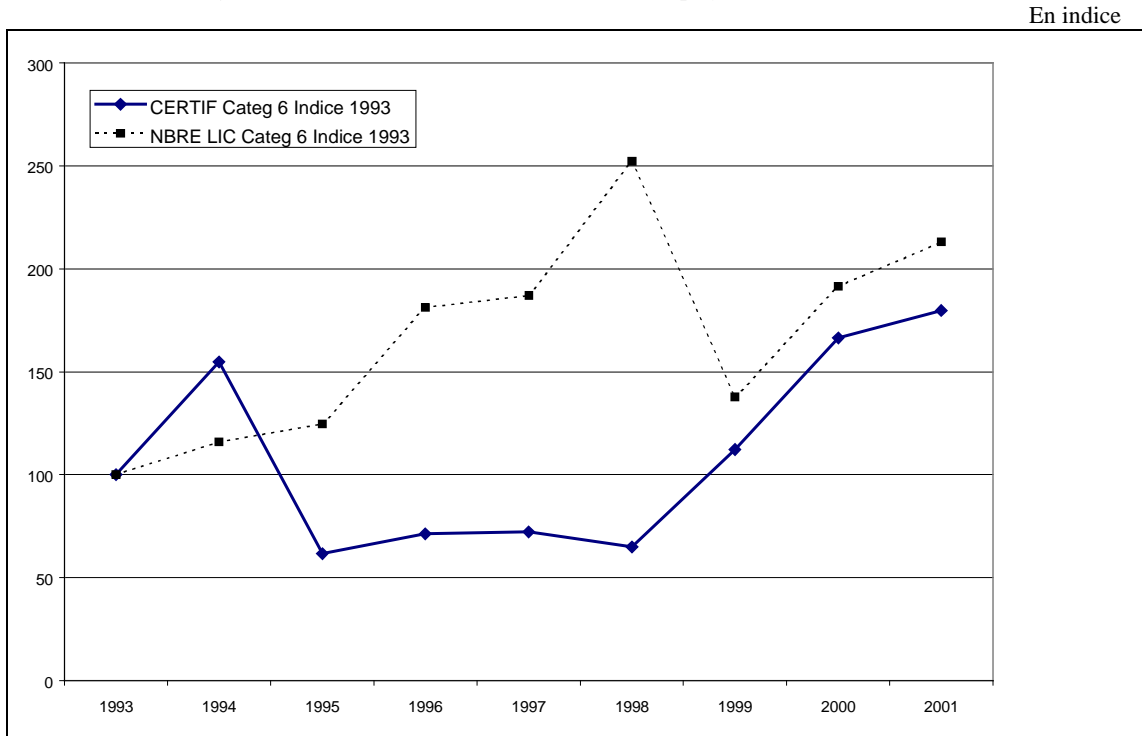
Graphique 48 – Statuaire – comparaison exportations définitives/valeur des licences d'exportation pour vente définitive 1997-2001 – tous pays

En indice 1997



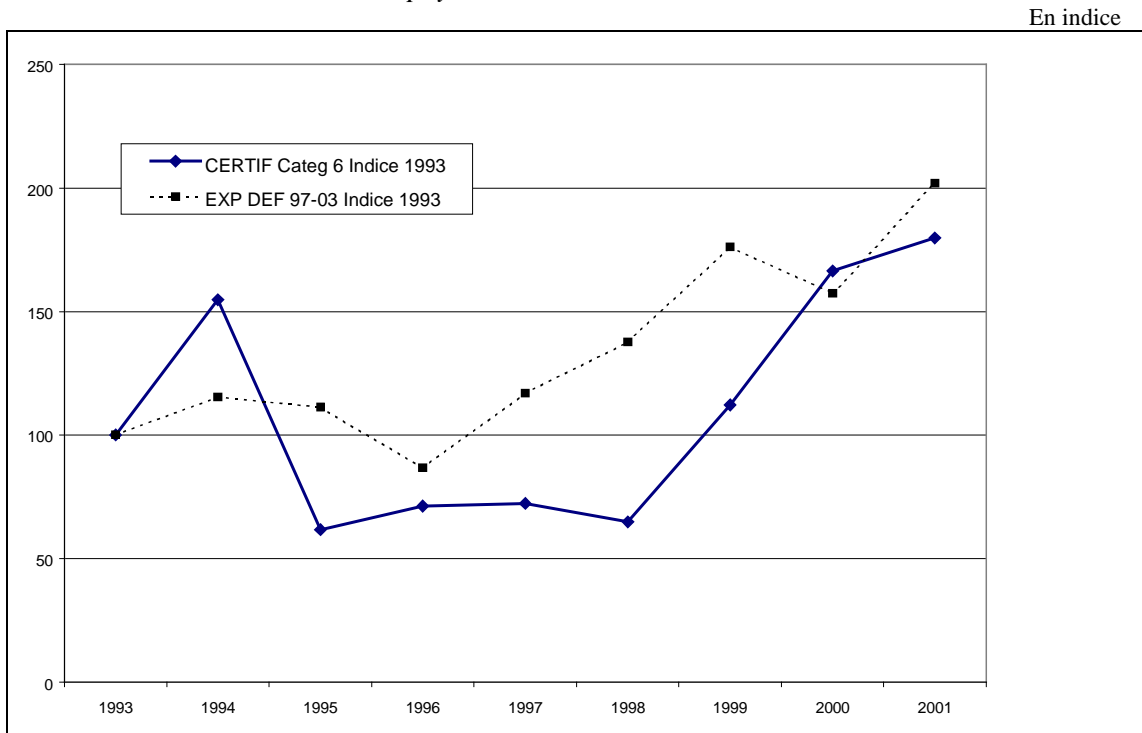
Source : DEP/OMIOA

Graphique 49 – Statuaire – comparaison nombre de certificats/nombre de licences d'exportation vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 50 – Statuaire – comparaison valeur des exportations définitives/nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

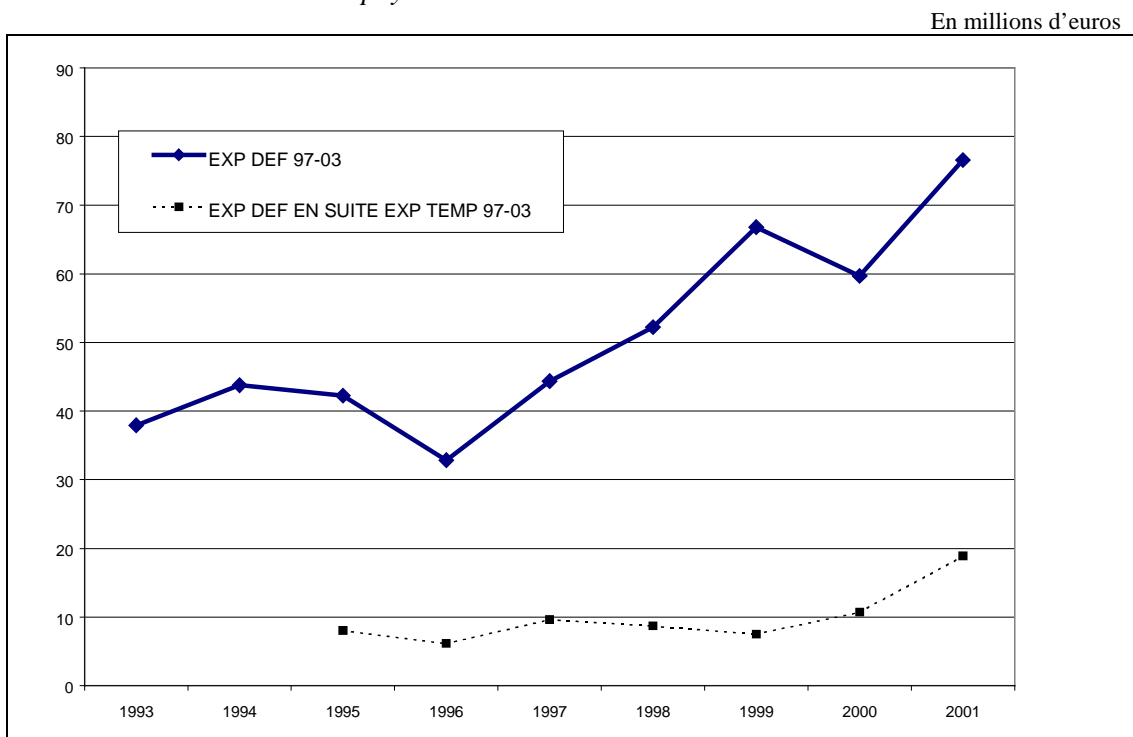


### *La place des échanges temporaires*

Les mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires représentent une part limitée des mouvements définitifs totaux : moins d'un quart pour les exportations et moins d'un cinquième pour les importations. De plus cette part diminue d'abord pour se stabiliser voire croître en fin de période (voir graphiques 51 et 52)

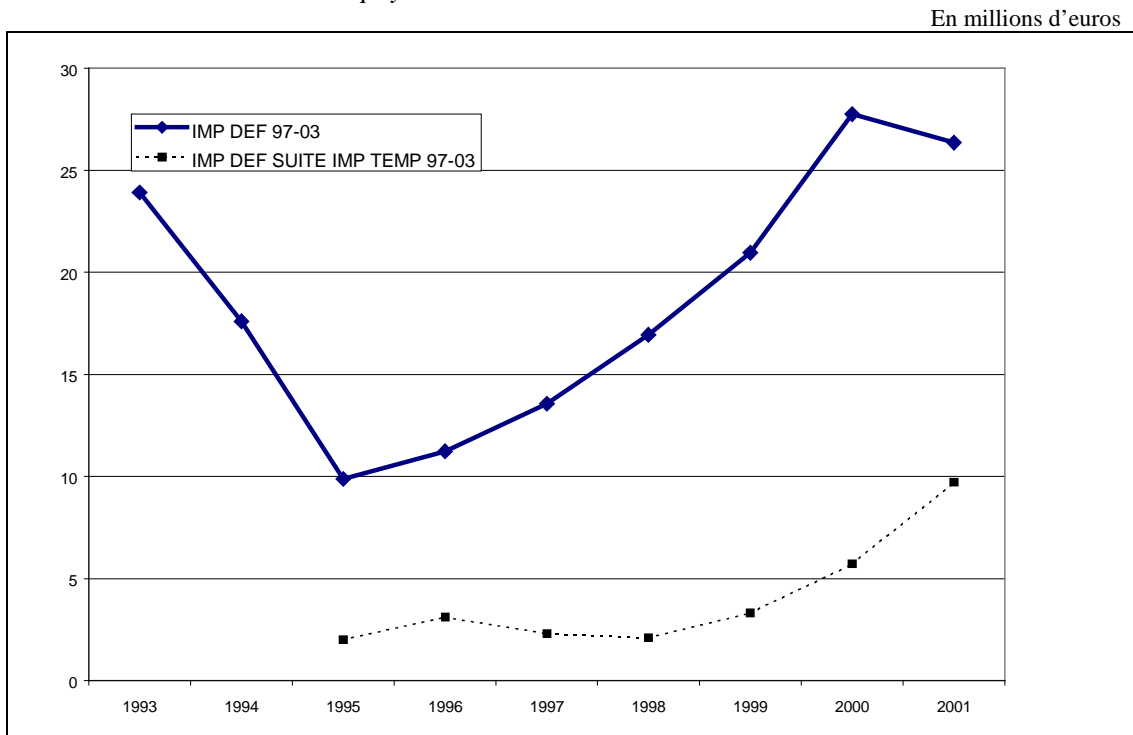
Il semble par ailleurs que les mouvements temporaires pour vente éventuelle soient, comme dans le cas de la peinture et des antiquités, et pour les mêmes raisons, relativement minoritaires par rapport aux mouvements temporaires pour exposition et cela, jusqu'à la fin des années 1990.

Graphique 51 – Statuaire – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 52 – Statuaire – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

#### **4 – Trois catégories de biens culturels a seuil zero : archéologie, manuscrits, archives**

Les trois catégories de biens culturels, archéologie, archives et manuscrits se caractérisent par l'application d'un seuil zéro et de plus ne sont pas identifiées dans le Tarif des douanes par des positions douanières spécifiques. Il s'ensuit que les certificats et licences d'exportation sont très nombreux mais qu'aucune donnée n'est par contre disponible sur les exportations et importations. Par contre, les valeurs des licences pour vente définitive et éventuelle décrivent a priori l'intégralité des mouvements avec les pays tiers.

##### *L'archéologie (catégorie 1)*

###### *Les licences d'exportation...*

Les licences d'exportation (vente définitive et éventuelle) progressent fortement mais à un rythme heurté et passent de moins de 50 à plus de 200 en fin de période ([voir graphique 53](#)).

###### *...et les certificats :*

Les certificats, dix fois plus nombreux que les licences, ne commencent à progresser qu'en 1996 et connaissent une forte augmentation de leur nombre en 1996 et 2001 ; ils passent d'environ 400 à plus de 3000 ([voir graphique 54](#)).

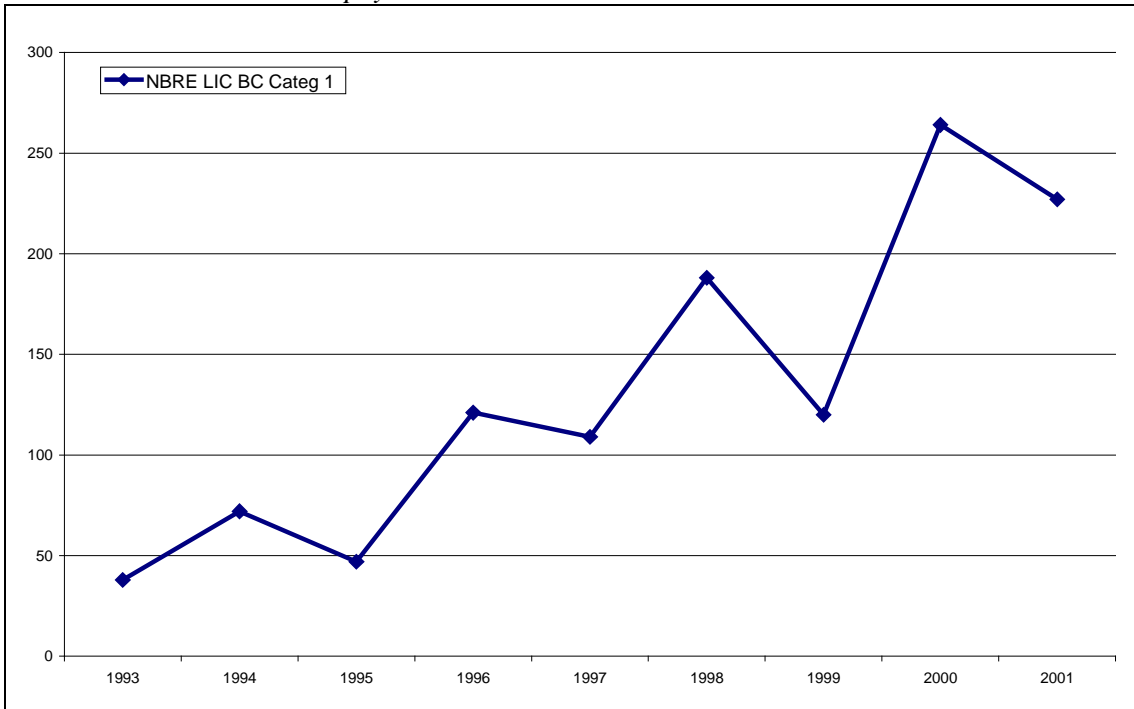
###### *une forte progression*

Les nombres de certificats et de licence (vente définitive et éventuelle) apparaissent relativement bien corrélés dans le sens d'une forte progression sur la période ([voir graphique 55](#)).

###### *mais des mouvements d'ampleur limitée*

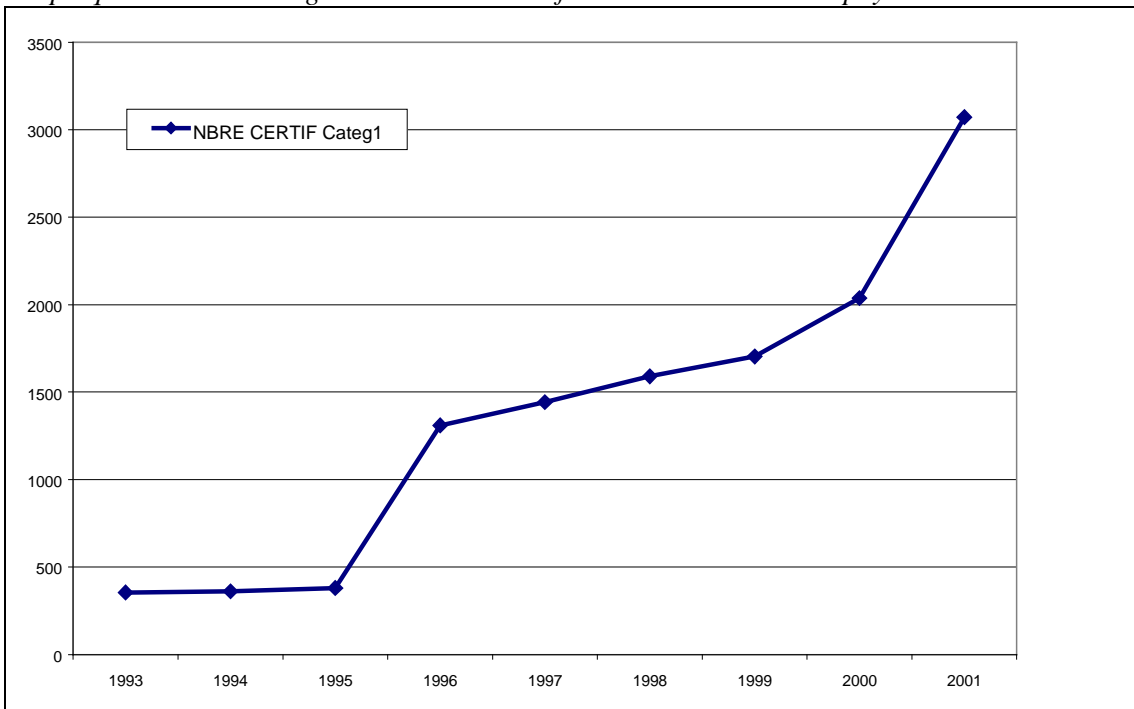
L'importance de ces mouvements, au moins avec les pays tiers, peut être appréciée au travers de la valeur des licences pour vente définitive ou pour vente/éventuelle. Leurs fortes variations portant sur de faibles montants (quelques millions d'euros par an) ne permettent pas de discerner une tendance d'évolution très nette. On notera particulièrement la forte hausse des licences pour vente définitive en 2000 ([voir graphique 56](#)).

Graphique 53 – Archéologie – nombre de licences d'exportation (vente définitive et éventuelle) 1993-2001 – tous pays



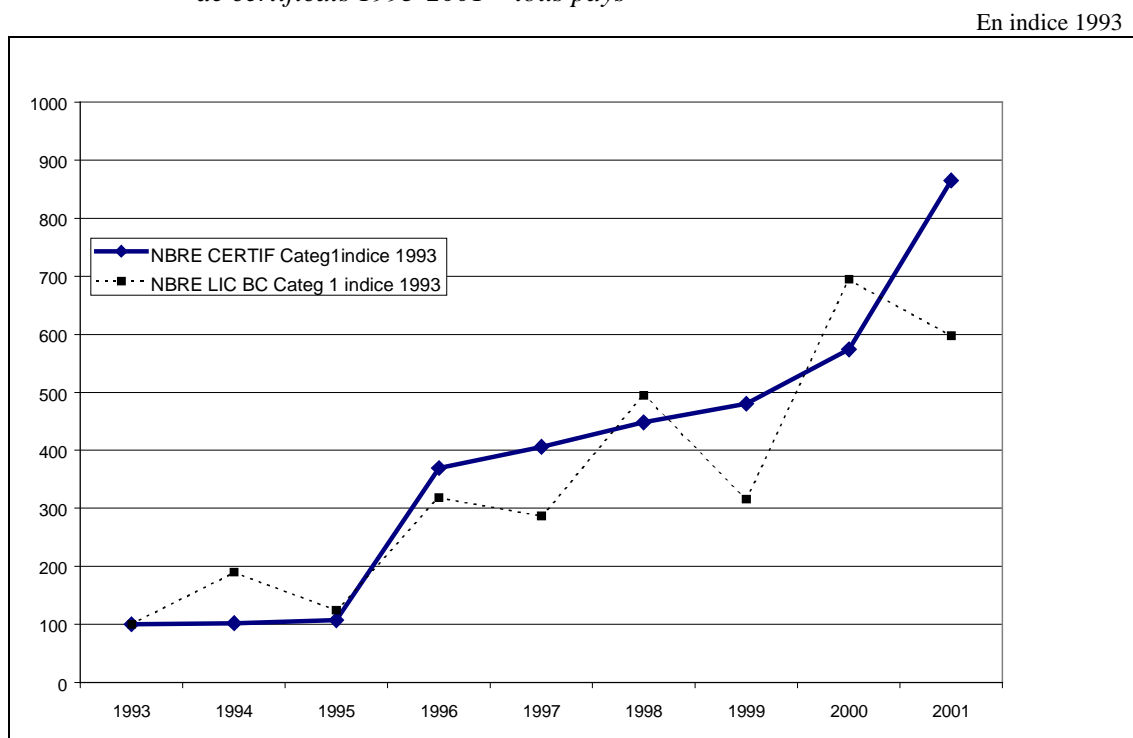
Source : DEP/OMIOA

Graphique 54 – Archéologie – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



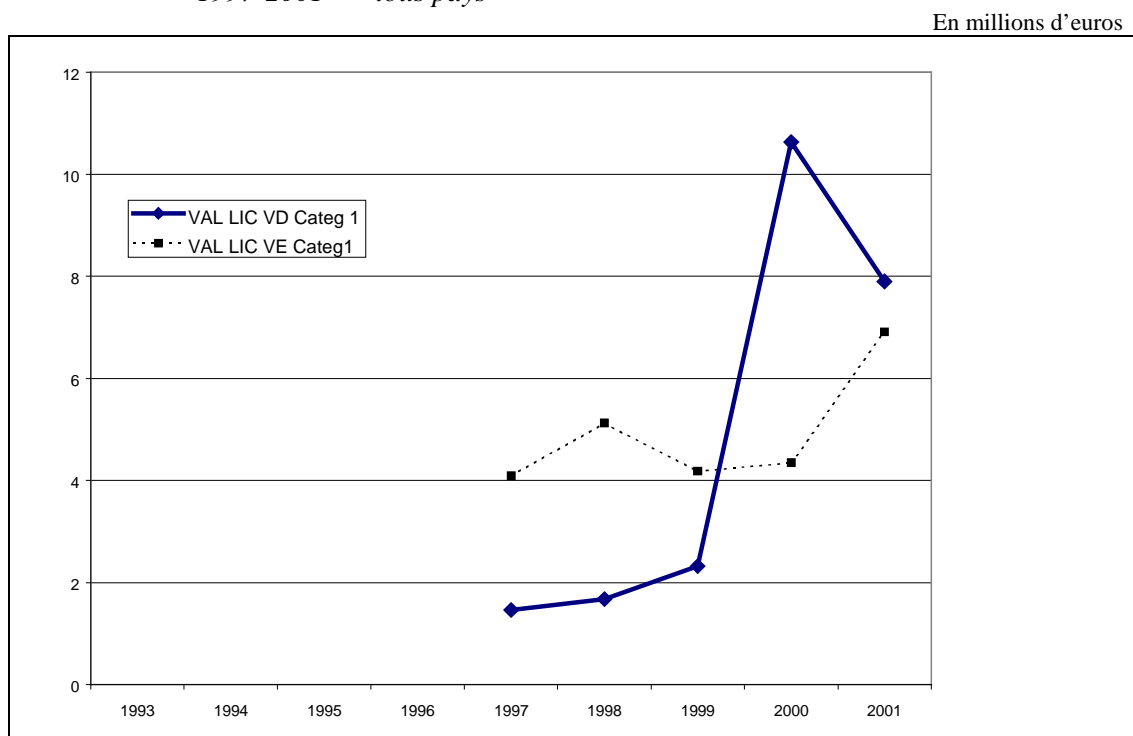
Source : DEP/OMIOA

Graphique 55 – Archéologie – comparaison nombre de licences (vente définitive et éventuelle)/nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 56 – Archéologie – valeur des licences d'exportations vente définitive/vente éventuelles 1997-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

### *Les manuscrits (catégorie 8)*

#### *Les licences...*

Le nombre de licences (vente définitive et éventuelle) progresse sur la période de 30 à plus de 100, avec des accélérations en 1997 et 2001 ([voir graphique 57](#)).

...et les certificats :

Le nombre de certificats, nettement plus important que celui de licences, progresse plutôt régulièrement sur la période à l'exception d'une très forte hausse en 2001 qui le fait passer de moins de 300 à 700 ([voir graphique 58](#)).

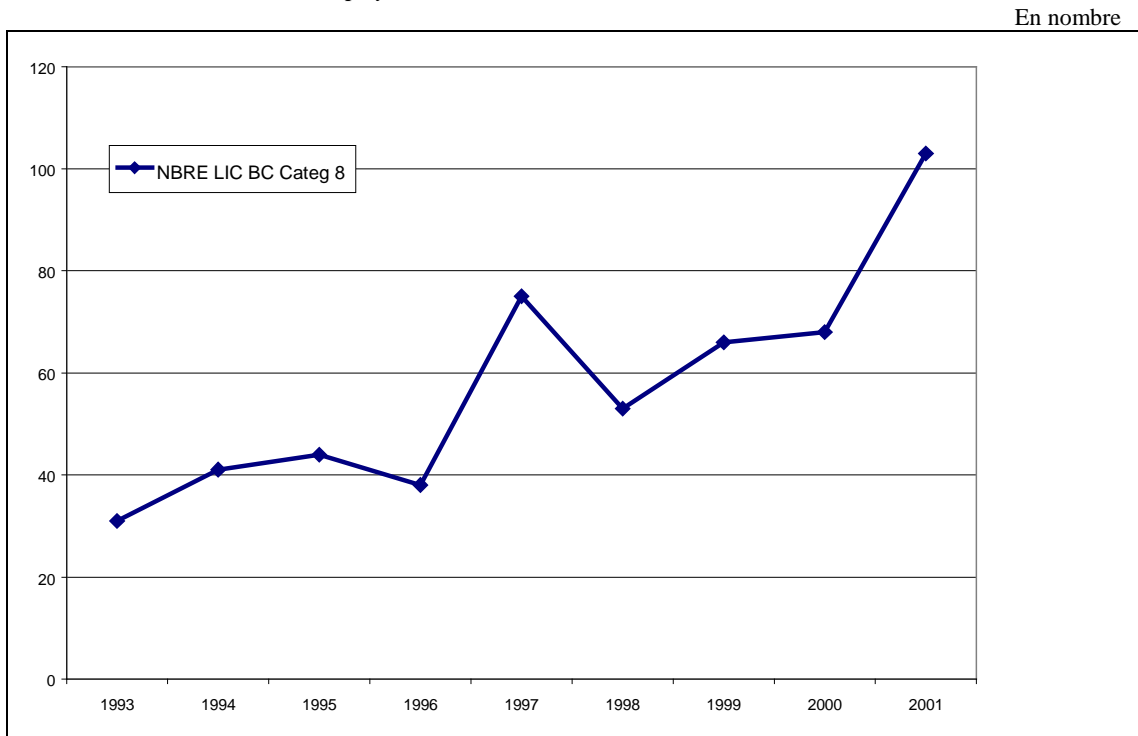
#### *une progression limitée mais régulière qui accélère*

Les nombres de licences et de certificats apparaissent bien corrélés dans le sens d'une progression régulière qui aboutit à un doublement en 2000 avant la très forte augmentation, en particulier des certificats, en 2001 ([voir graphique 59](#)).

#### *malgré des mouvements de faible ampleur*

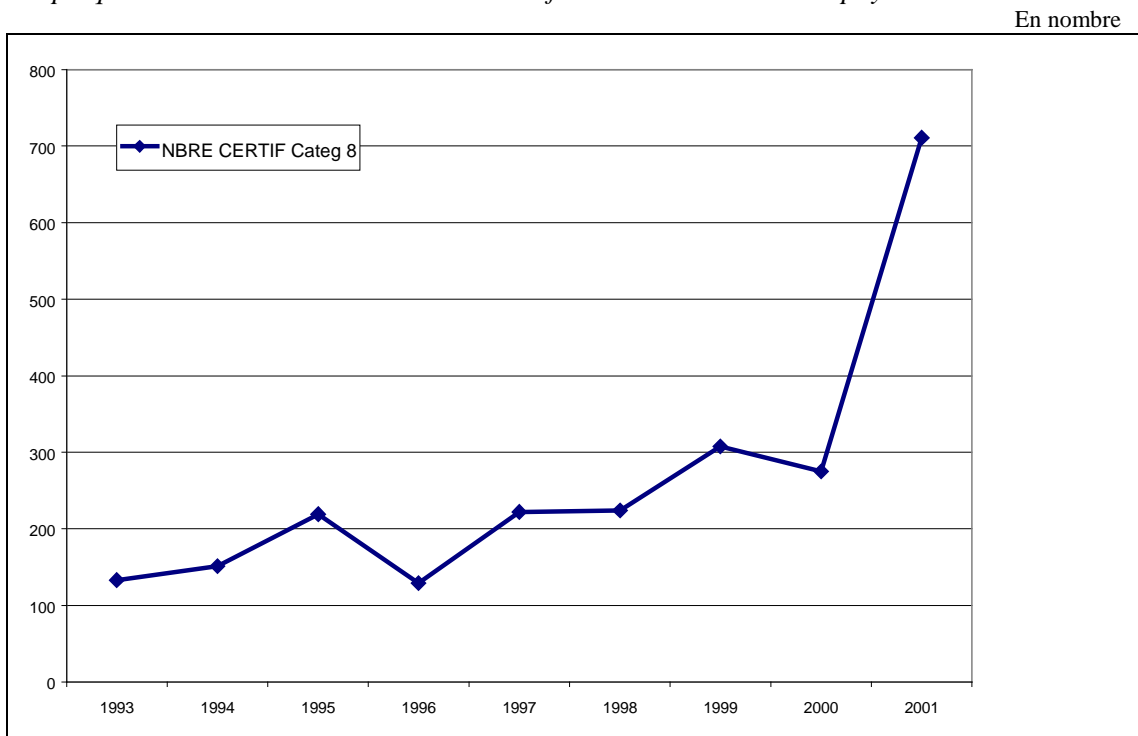
Les valeurs des licences pour exportation vers les pays tiers respectivement pour vente définitive et vente éventuelle sont de montants voisins et faibles de 1998 à 2000. Les licences pour vente définitive apparaissent particulièrement erratiques: le fort niveau de la valeur des licences pour vente définitive en 1997 correspond à un doublement du nombre de licences ([voir graphique 60](#)).

Graphique 57 – Manuscrits – nombre de licences d'exportation (vente définitive et éventuelle) 1993-2001 – tous pays



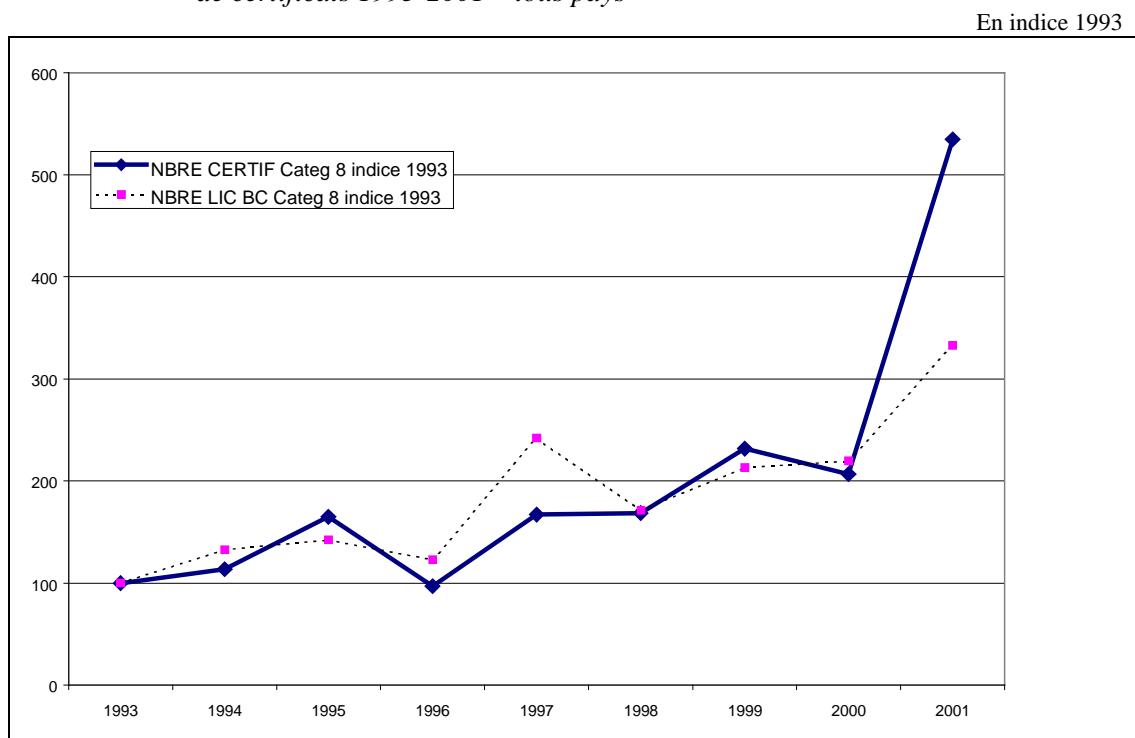
Source : DEP/OMIOA

Graphique 58 – Manuscrits – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



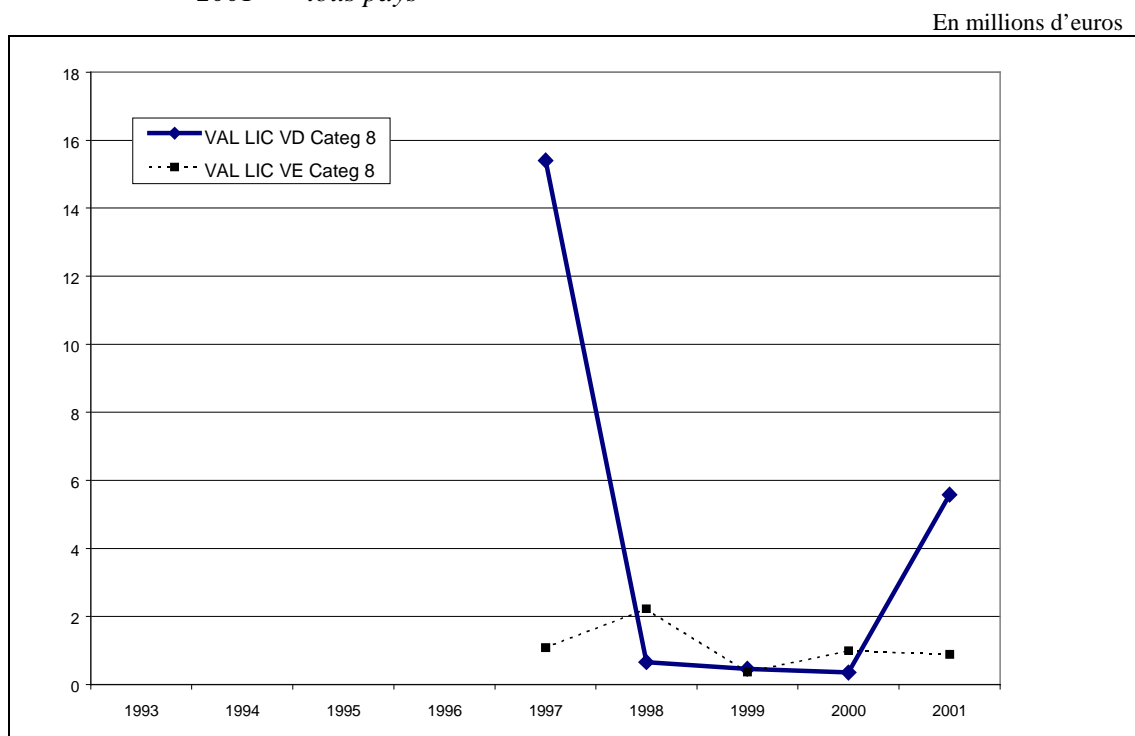
Source : DEP/OMIOA

Graphique 59 – Manuscrits – comparaison nombre de licences (vente définitive et éventuelle)/nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 60 – Manuscrits – valeur des licences d'exportation vente définitive/ vente éventuelle 1997-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA



## *Les archives (catégorie 11)*

### *Les licences...*

Le nombre de licences (vente définitive et éventuelle) progressent faiblement jusqu'en 1998, date à partir de laquelle il augmente nettement avant de se réduire en 2001. Ce nombre double sur la période pour atteindre 150 ([voir graphique 61](#)).

### *... et les certificats,*

Le nombre de certificats stagne aux environs de 300 jusqu'en 1998 pour connaître ensuite une très forte progression jusqu'en 2001 où il dépasse le millier\* ([voir graphique 62](#)).

### *une progression qui s'accélère*

Le nombre de licences et de certificats sont relativement bien corrélés avec une faible progression jusqu'en 1998 (+50% environ) mais surtout une nette accélération en 1999 et 2000 avant de diverger nettement en 2001 ([voir graphique 63](#)).

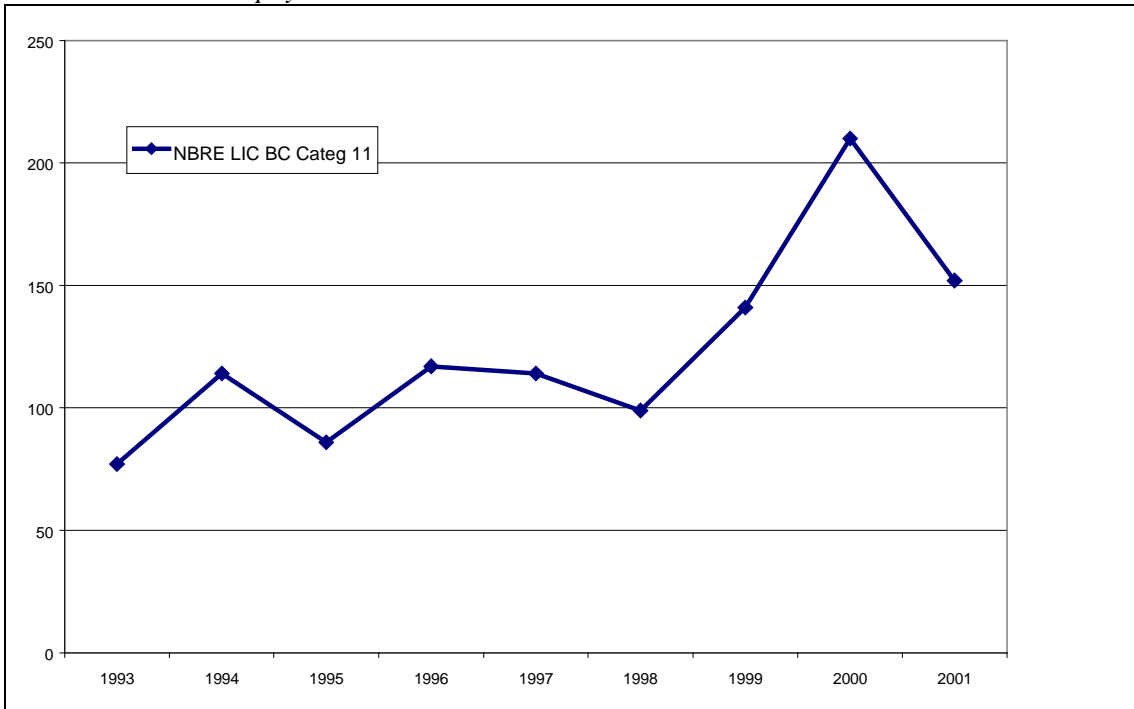
### *mais une faible ampleur des mouvements*

Les très faibles montants n'empêchent pas de remarquer le caractère erratique du montant des licences pour vente définitive par rapport aux licences pour vente éventuelle ([voir graphique 64](#)).

\*\*\*

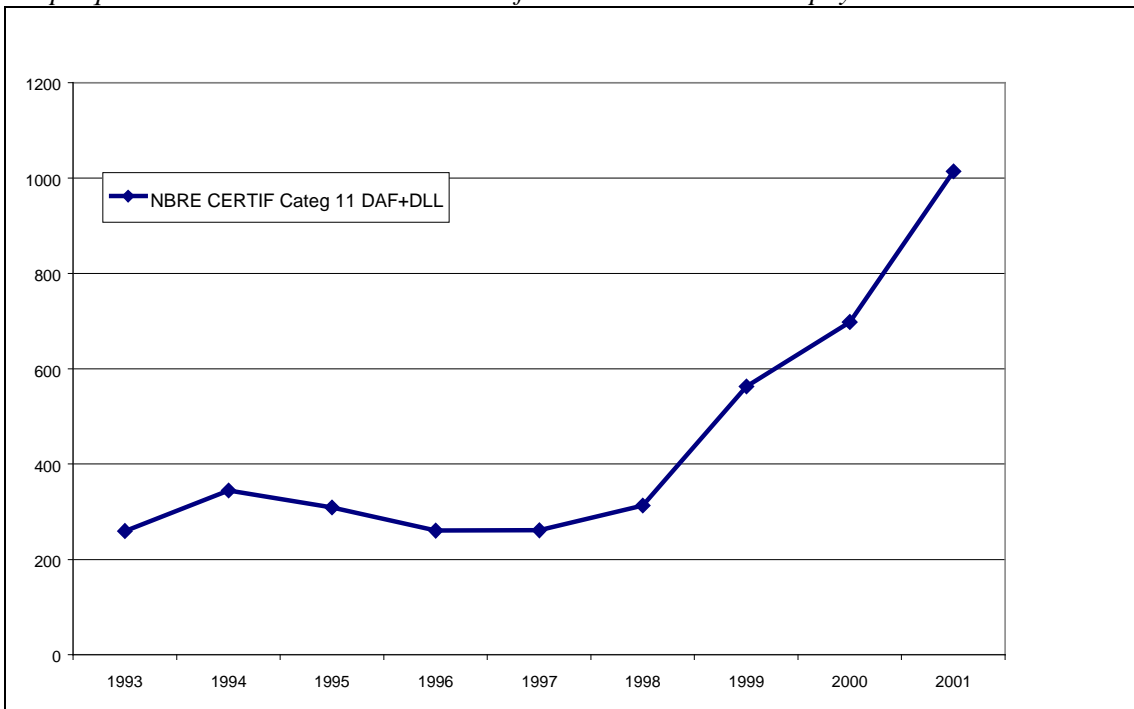
*Ces trois catégories présentent des caractéristiques communes : importance du nombre des licences et surtout des certificats mais aussi faiblesse des mouvements avec les pays tiers aussi bien pour vente définitive que pour vente éventuelle. On ne dispose par contre d'aucune information sur l'ampleur des échanges intracommunautaires.*

Graphique 61 – Archives – nombre de licences d'exportation vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays



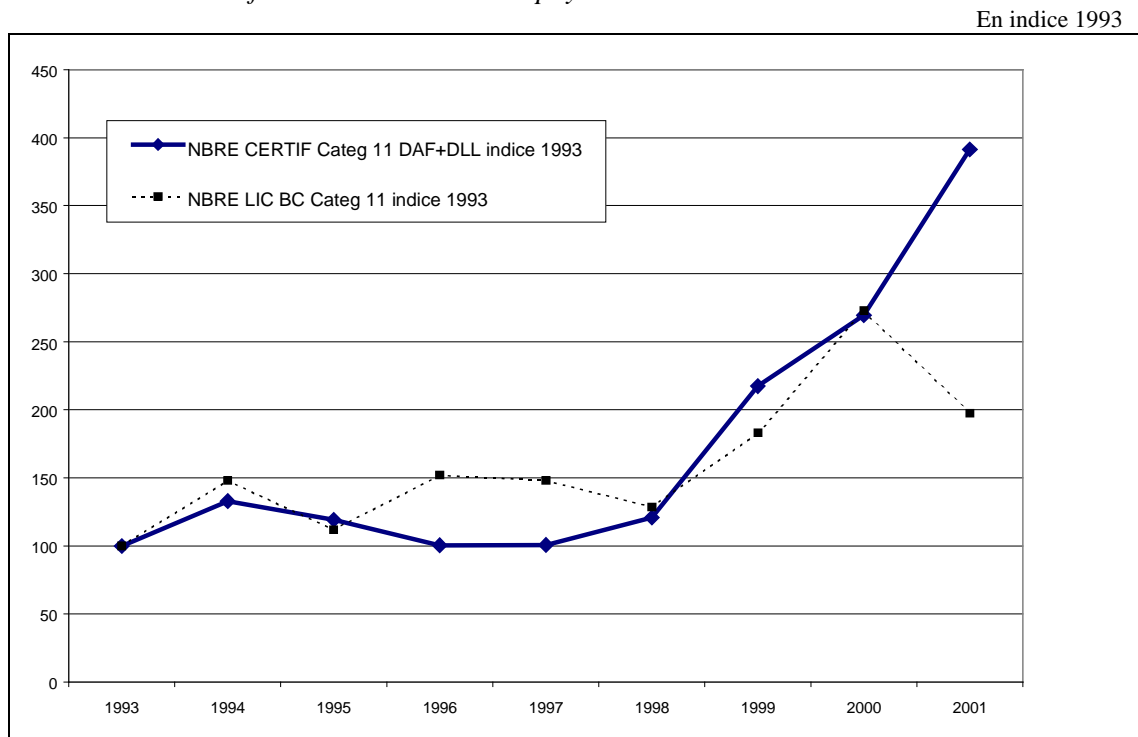
Source : DEP/OMIOA

Graphique 62 – Archives – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



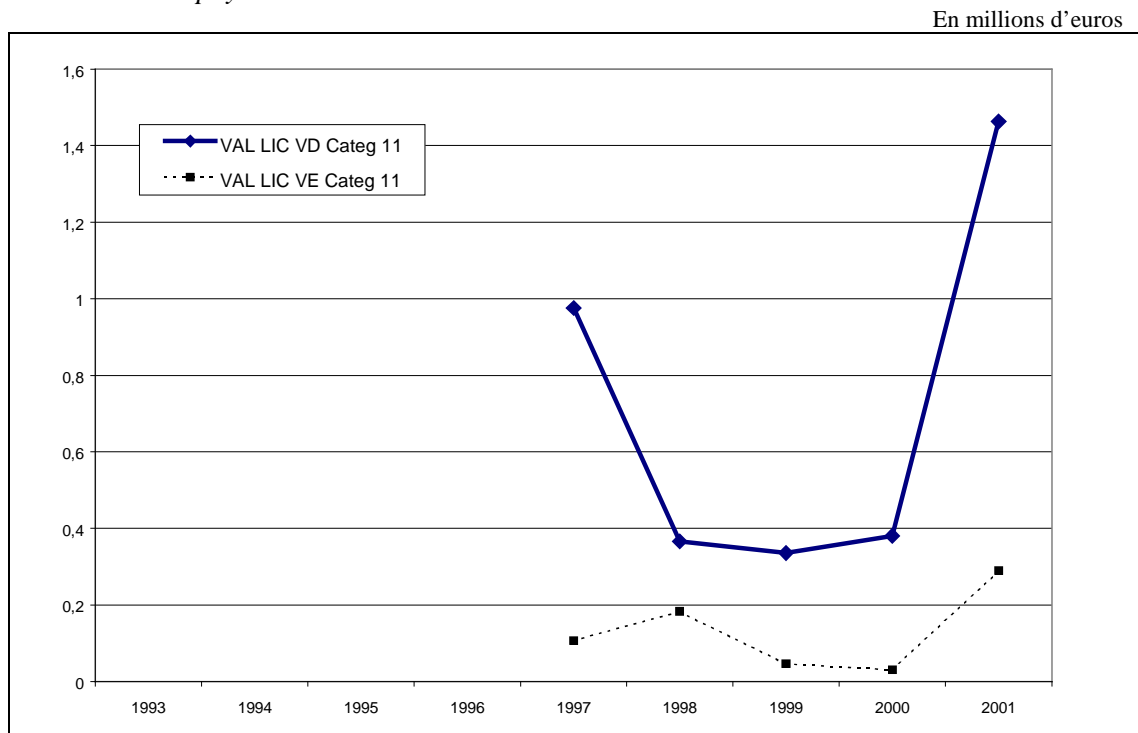
Source : DEP/OMIOA

Graphique 63 – Archives – comparaison nombre de licences vente définitive et éventuelle/nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 64 – Archives – valeur des licences pour vente définitive/ éventuelle 1997-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

## **5 – Deux catégories à la progression ambiguë : gravure et collections**

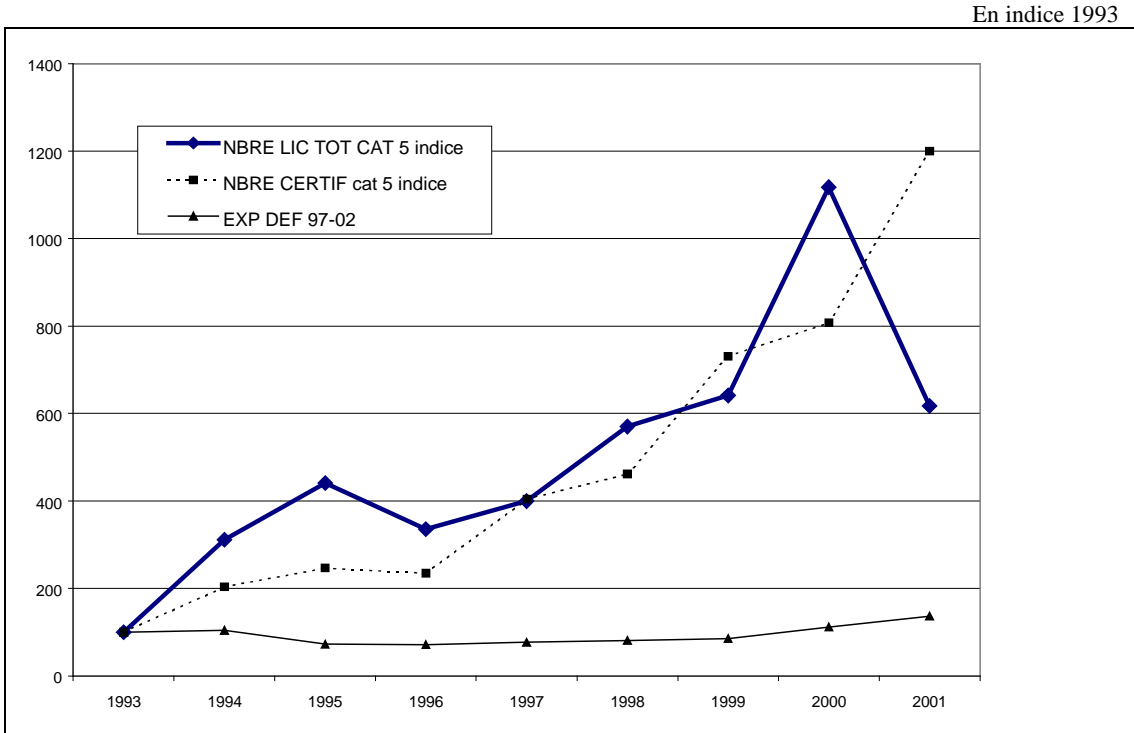
La gravure et les collections correspondent à la fois à une catégorie de biens culturels (respectivement catégorie 5 et 12) et à une position douanière particulière (respectivement 1997-2002 et 1997-2005). On les examine brièvement ci-dessous malgré la faible importance économique des échanges.

### *La gravure*

La gravure connaît une forte progression tant du nombre de licences que de certificats alors que, dans le même temps, les exportations définitives stagnent pour progresser légèrement en fin de période ([voir graphique 65](#)).

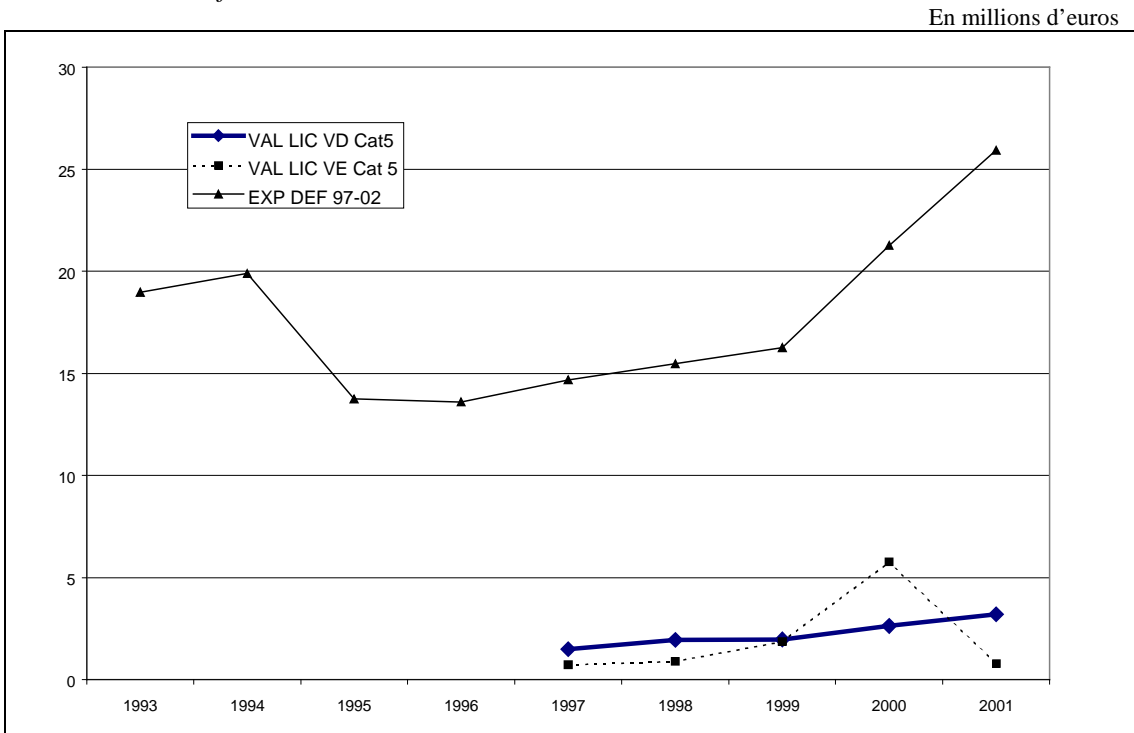
On peut en conclure que les œuvres au-dessus du seuil (15 000 euros) tendent à être de plus en plus nombreuses dans les mouvements. Mais ce n'est pas pour autant que ces œuvres, dont la valeur croît lentement, occupent une place significative dans les échanges ([voir graphique 66](#)). Par contre, les exportations définitives en suite d'exportation temporaire expliquent pour partie la progression des exportations définitives totales en 2000 et surtout 2001.

Graphique 65 – Gravure – comparaison nombre de licences/ nombre de certificats/exportations définitives 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 66 – Gravure – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle et exportations définitives 1993-2001



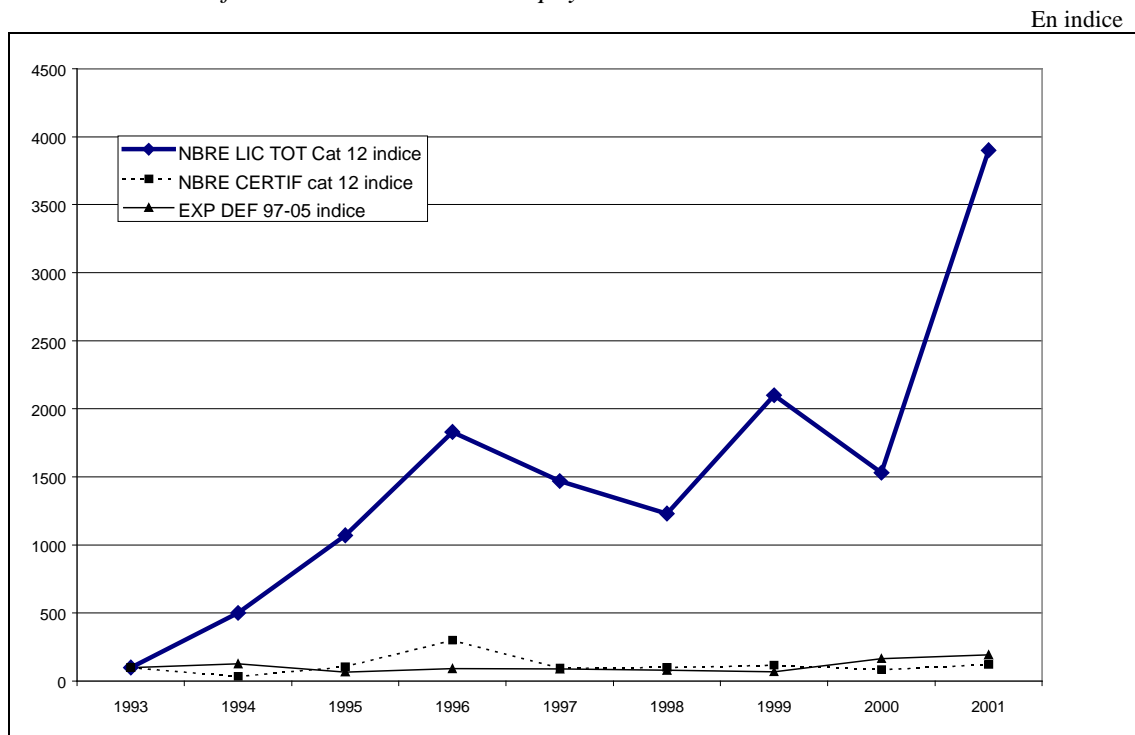
Source : DEP/OMIOA

### *Les collections*

Les collections connaissent pour leur part une forte hausse du nombre des licences, particulièrement en 2001 alors que le nombre des certificats et les exportations définitives progressent très faiblement sur la période ([voir graphique 67](#)).

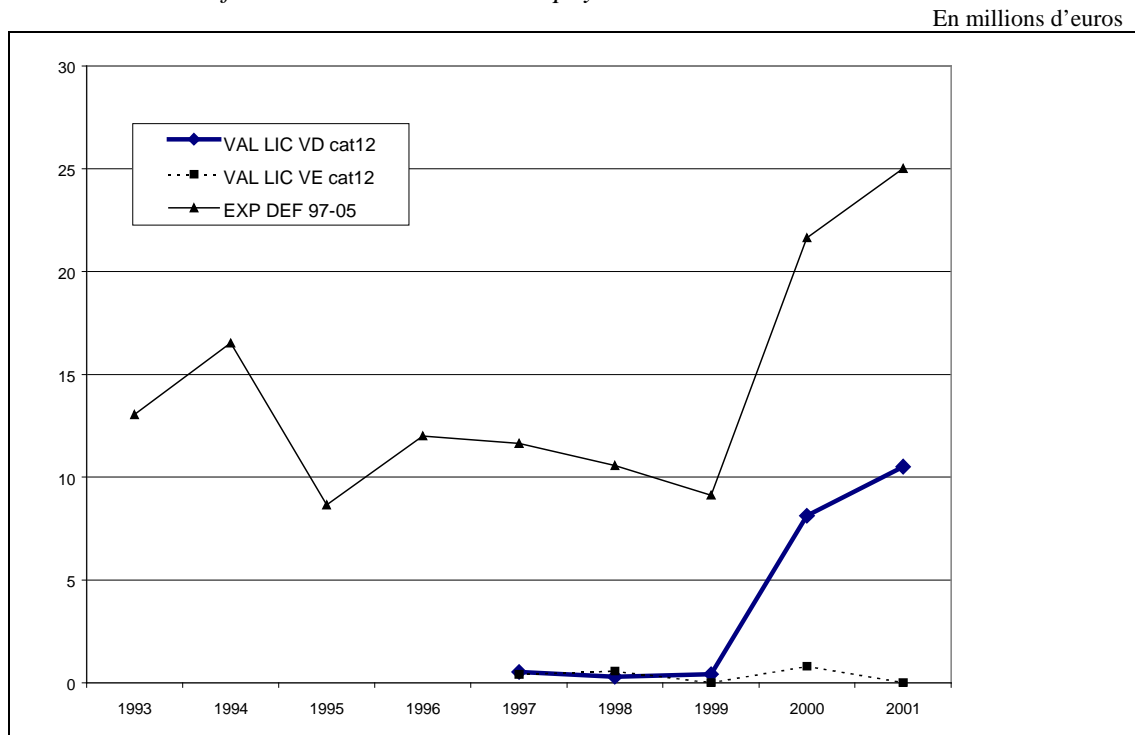
Les mouvements définitifs sur les objets au-dessus du seuil (50 000 euros) semblent particulièrement progresser en fin de période à partir de 2000 et expliquent largement la hausse notable des exportations définitives depuis cette date([voir graphique 68](#)). Les exportations définitives en suite d'exportations temporaire sont faibles et ne contribuent pas à expliquer les variations des exportations définitives.

Graphique 67 – Collections – comparaison nombre de licences/nombre de certificats/exportations définitives 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 68 – Collections – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle et exportations définitives 1993-2001 – tous pays



Source : DEP/OMIOA





## CHAPITRE 4 – Les principales destinations

Les principales destinations des mouvements d'œuvres et objets d'art sont les États-Unis et la Suisse et, de manière plus limitée, le Japon et les pays de l'Union européenne avec en premier lieu le Royaume-Uni.

On examinera successivement l'évolution des mouvements vers ces différentes destinations en s'attachant d'abord aux exportations définitives puis en cherchant à apprécier la place des mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) au travers des licences et enfin le rôle des mouvements temporaires. L'accent sera mis sur les États-Unis (1) et la Suisse (2) au travers des données sur les exportations et les licences concernant les principales catégories (peinture, antiquités, statuaire). Les mêmes données sont disponibles sur le Japon pour lequel on ne s'attachera qu'à la peinture qui regroupe la quasi totalité des mouvements (3). On terminera par la place des pays de l'Union européenne au travers des seules données d'exportation définitive (4). Dans tous les cas, aucune donnée n'est bien sûr disponible sur les certificats qui ne sont pas délivrés pour une destination déterminée.

### 1 – Les mouvements vers les États-Unis

#### *Un quadruplement des exportations*

Les exportations définitives vers les États-Unis progressent nettement puisqu'elles quadruplent sur la période. Après une légère inflexion en 1995, ces exportations augmentent régulièrement avant que la forte hausse de 2000 ne soit suivie d'un repli en 2001. Ce profil d'évolution, déjà rencontré précédemment, se retrouve pour la *peinture-dessins* et les *antiquités* (voir graphique 69).

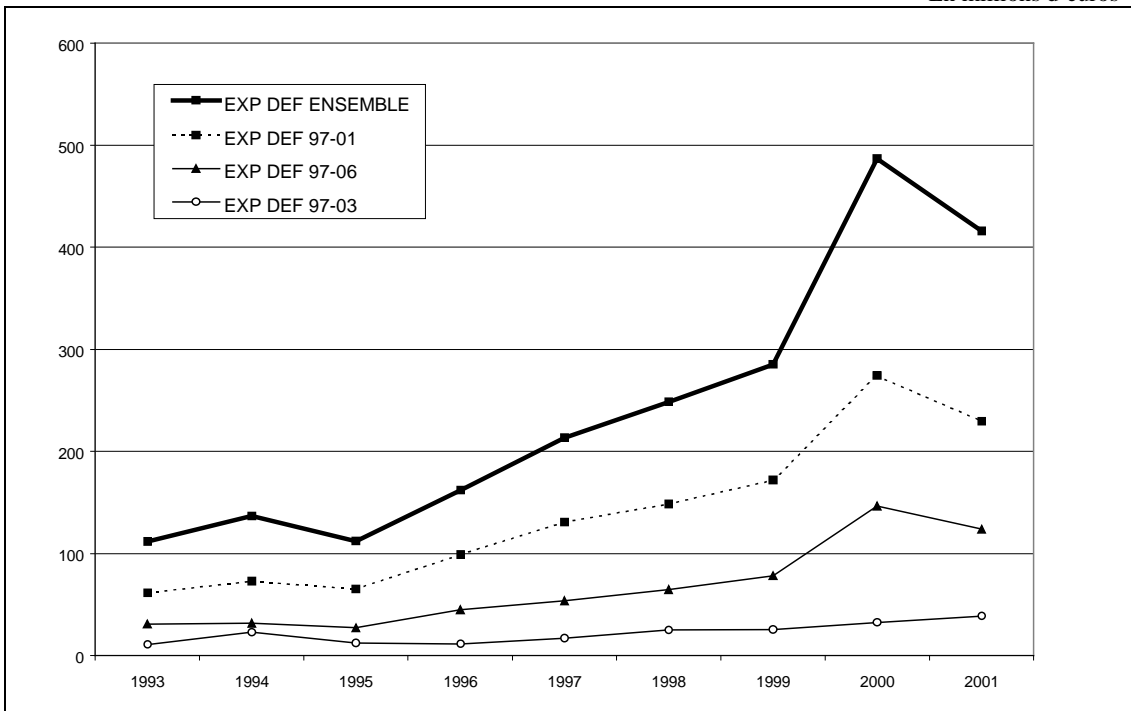
#### *Les mouvements les plus importants : une place variable mais minoritaire*

Les mouvements dont la valeur excède les seuils de valeur – donc soumis à licence d'exportation – tiennent une place minoritaire dans les exportations définitives, mais croissante en fin de période (voir graphique 70).

- Ils représentent sur la période environ le quart des exportations définitives pour la *peinture et les dessins* mais se retrouvent majoritaires en fin de période. Ils ne sont pas responsables des fortes variations des exportations de 2000 et 2001 et évoluent plutôt en sens opposé (voir graphique 71).
- Ils constituent entre le tiers et la moitié des exportations définitives d'*antiquités*. Ils sont responsables en partie de la progression depuis 1997 mais beaucoup moins des fortes variations de 2000 et 2001 (voir graphique 72).
- Ils expliquent pour une bonne part la progression des exportations de *statuaire* depuis 2000 (voir graphique 73).

Graphique 69 – EUAN – exportation définitive ensemble et principaux postes 1993-2001

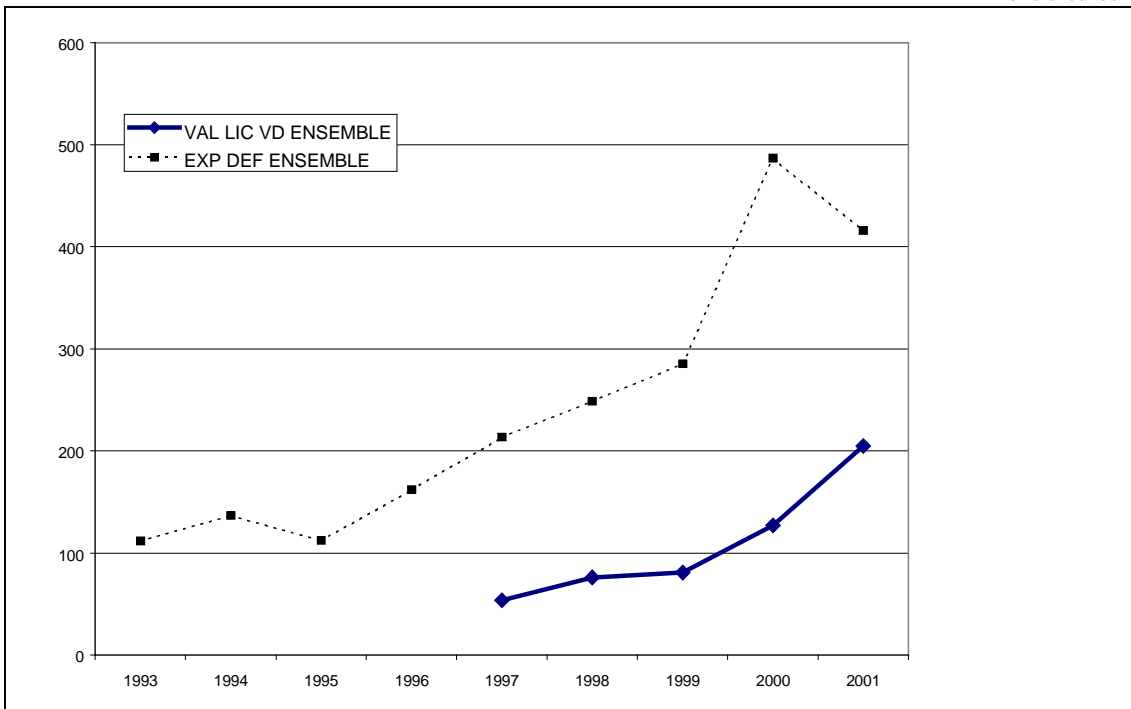
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

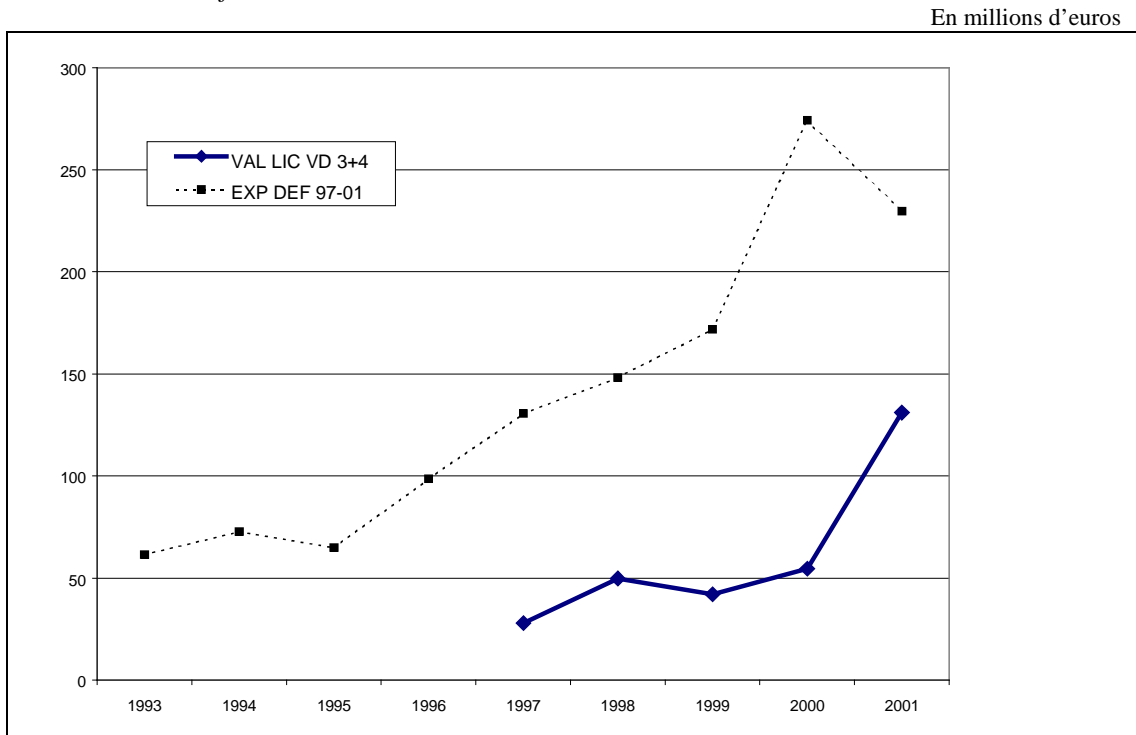
Graphique 70 – EUAN – ensemble – valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2001

En millions d'euros



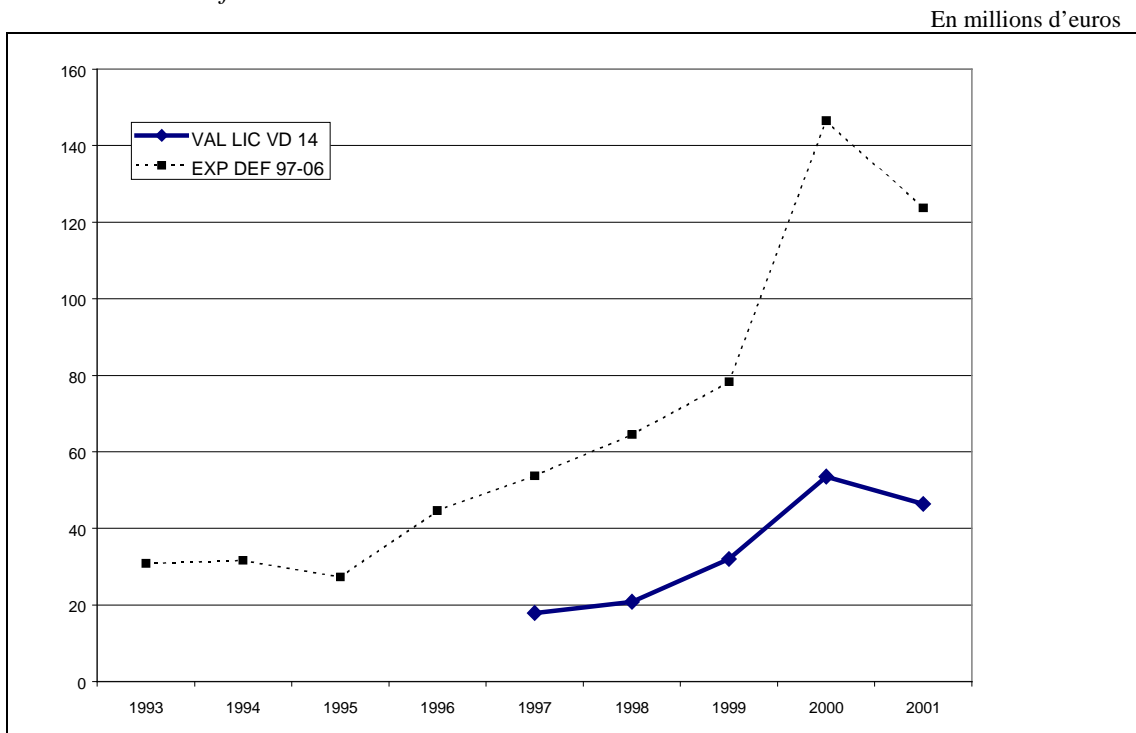
Source : DEP/OMIOA

Graphique 71 – EUAN – peinture-dessin – valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2001



Source : DEP/OMIOA

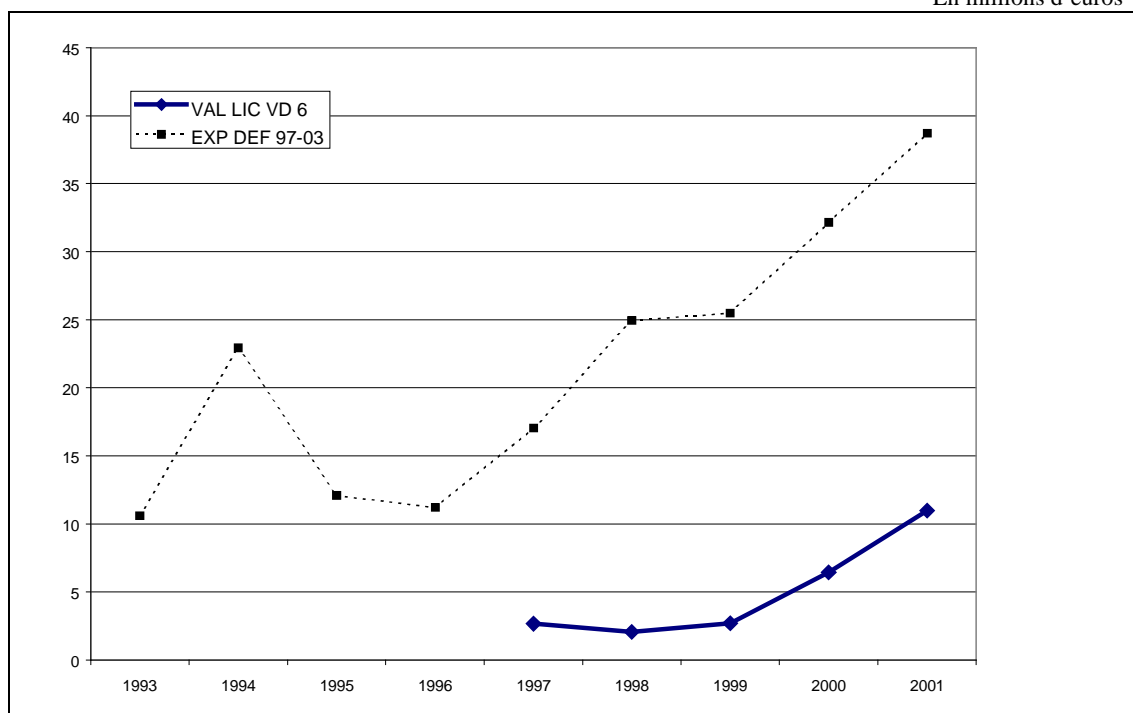
Graphique 72 – EUAN – antiquités – valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2001



Source : DEP/OMIOA

Graphique 73 – EUAN – statuaire – valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2001

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

### *La place des mouvements temporaires*

La place des mouvements temporaires peut être appréhendée, en ce qui concerne les mouvements les plus importants, au travers du rapport entre la valeur des licences pour vente définitive et de celles pour vente éventuelle. Les premières, plutôt inférieures aux secondes croissent beaucoup plus régulièrement ([voir graphique 74](#)).

Le rôle des mouvements temporaires se perçoit également au travers des exportations définitives suite à exportation temporaire :

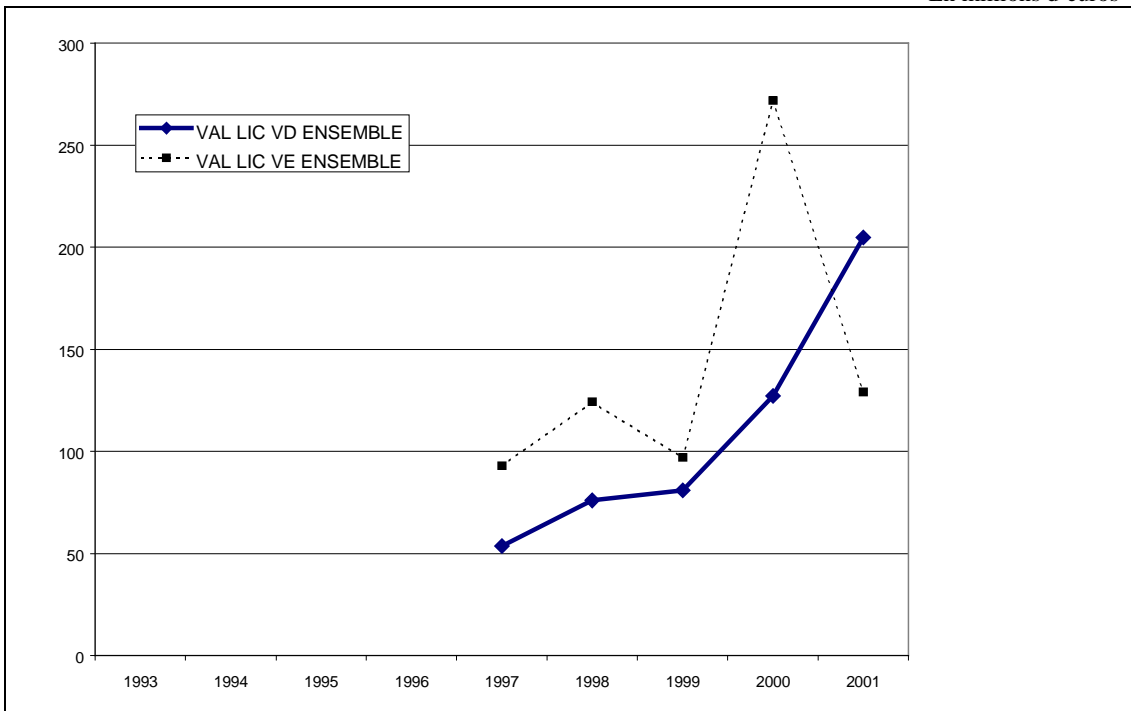
- Pour les *peinture-dessins* les exportations définitives suite à exportation temporaire représentent la moitié environ des exportations définitives totales et semblent responsables d'une bonne part des évolutions des exportations définitives intervenues depuis 1995 et particulièrement depuis 2000. ([voir graphique 75](#)) Par ailleurs les mouvements temporaires pour vente éventuelle semblent minoritaires dans le total des mouvements temporaires suivant une configuration déjà rencontrée
- Pour les *antiquités* les exportations définitives suite d'exportation temporaire occupent une place beaucoup plus faible et décroissante : ils sont donc pour peu dans la forte progression des exportations définitives totales. ([voir graphique 76](#)) Les mouvements temporaires globaux semblent d'ailleurs s'être effondrés depuis 1998.

\*\*\*

*Les mouvements vers les États -Unis se caractérisent donc par leur forte progression en particulier pour la peinture et les antiquités. Au-delà de ce trait commun, ces deux catégories font une place très différente aux mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) et aux exportations définitives suite à exportation temporaire*

Graphique 74 – EUAN – ensemble – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle 1997-2001

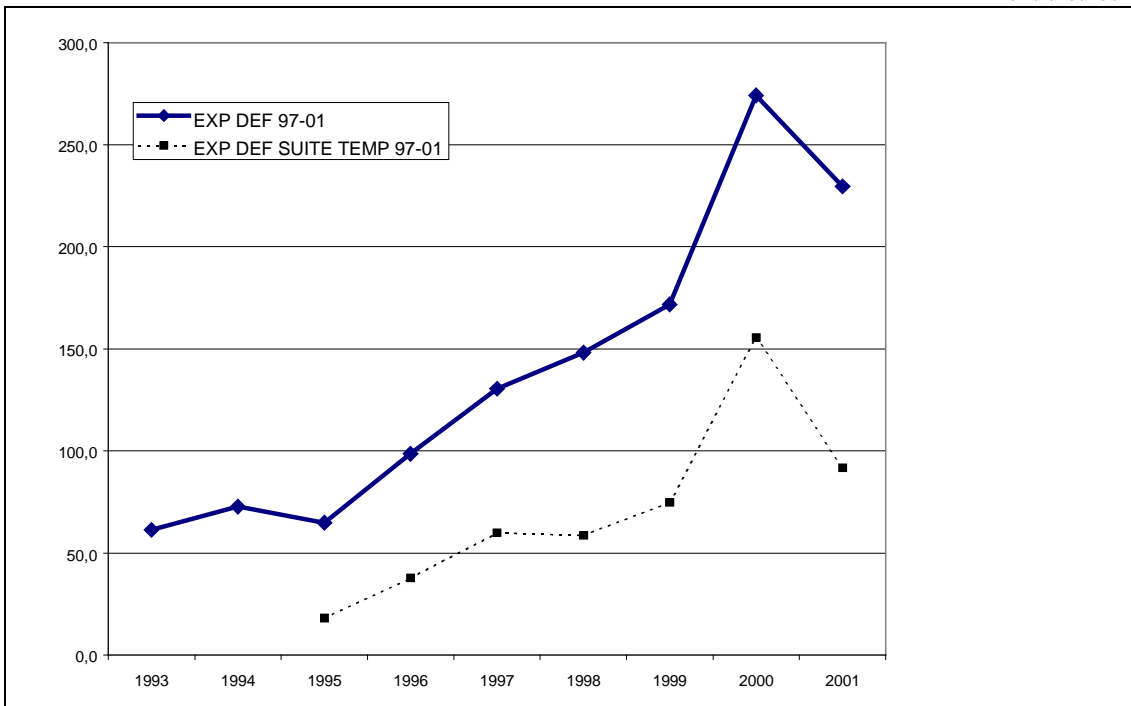
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 75 – EUAN – peinture-dessin – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001

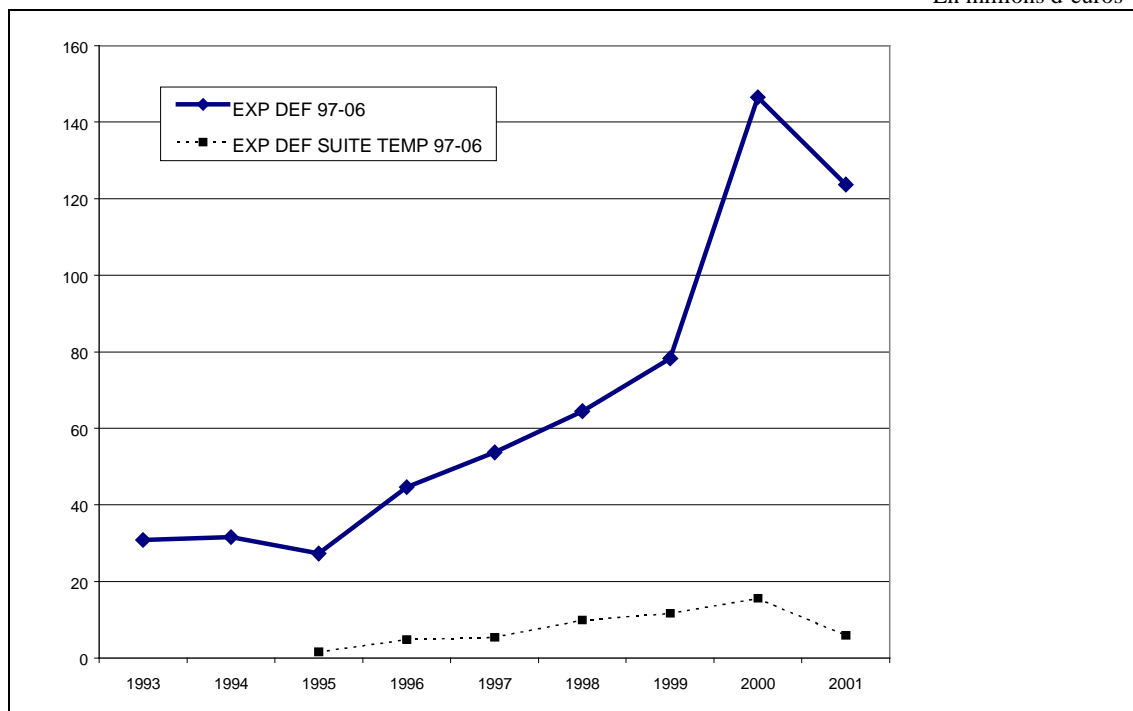
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 76 – EUAN – antiquités – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

## 2 – Les mouvements vers la Suisse

### *Une progression limitée et hésitante des exportations*

Les exportations définitives progressent de manière limitée sur la période avec des successions de hausses et de baisses, puis une progression plus soutenue depuis 1998. Cette évolution globale est pour une large part celle des exportations de *peinture-dessins*, poste majoritaire, à l'exception de la progression depuis 2000 imputable au “réveil” des *antiquités*. Les exportations de *statuaire* sortent également de leur stagnation en fin de période (voir graphique 77).

### *Les mouvements au-dessus des seuils : une part croissante des échanges et la responsabilité des évolutions récentes*

Les mouvements au dessus des seuils donnant lieu à licence d'exportations pour vente définitive comptent pour plus de la moitié des échanges définitifs et sont responsables de la hausse des exportations définitives depuis 1998 (voir graphique 78)

- Ils représentent depuis 1998 plus de la moitié des exportations définitives de *peinture-dessins* et sont responsables des variations depuis cette date (voir graphique 79).
- Pour les *antiquités*, ils en constituent une part très majoritaire depuis 2000 et en expliquent largement les variations depuis 1997 (voir graphique 80).
- Ils jouent un rôle analogue dans les exportations définitives de *statuaire* que dans celles d'antiquité (voir graphique 81).

### *Le rôle limité des mouvements temporaires*

La comparaison de la valeur des licences pour vente définitive et des licences vente éventuelle montre que, pour les mouvements les plus importants, les mouvements pour vente éventuelle sont nettement plus faibles que ceux pour vente définitive et, de plus connaissent des évolutions passablement différentes (voir graphique 82).

Ce rôle limité des mouvements temporaires apparaît encore plus clairement au travers des exportations définitives suite à exportation temporaire :

Pour la *peinture-dessins*, les exportations définitives suite à exportation temporaire sont marginales, de l'ordre de 15% environ (voir graphique 83).

Il en va de même pour les *antiquités* pour lesquelles les exportations suite d'exportation temporaire n'expliquent en rien le très fort niveau des exportations définitives depuis 2000 (voir graphique 84).



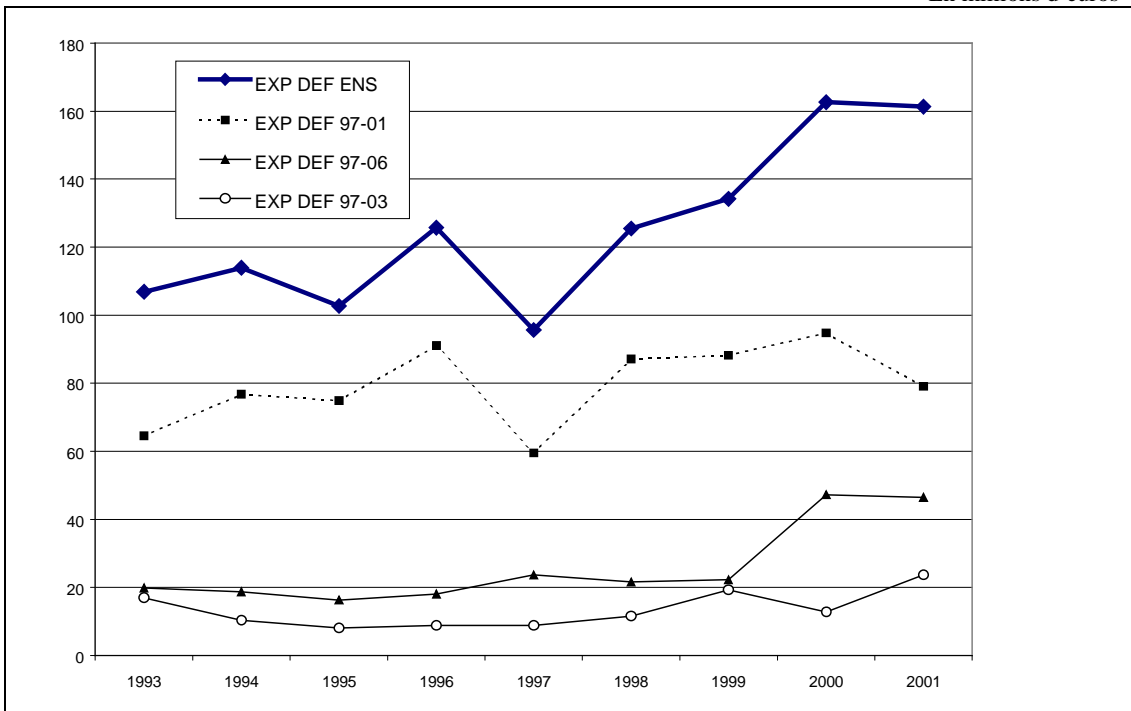
Comme cela a déjà été repéré précédemment, les mouvements temporaires globaux, très importants en valeur, semblent très majoritairement orientés vers la circulation de trésors nationaux et faiblement vers les ventes éventuelles.

\*\*\*

*Les mouvements vers la Suisse connaissent donc une progression beaucoup plus limitée que vers les États-Unis, une progression dans laquelle ne prévalent pas les évolutions des principales catégories (peinture, antiquités et statuaire). Ces catégories voient les variations respectives de leurs mouvements dépendre largement des mouvements au-dessus des seuils comme s'il existait par ailleurs un volume relativement constant de mouvements au-dessous du seuil. Ceci est corroboré par la faible place des exportations définitives suite à mouvement temporaire.*

Graphique 77 – Suisse – exportations définitives ensemble et principaux postes 1993-2001

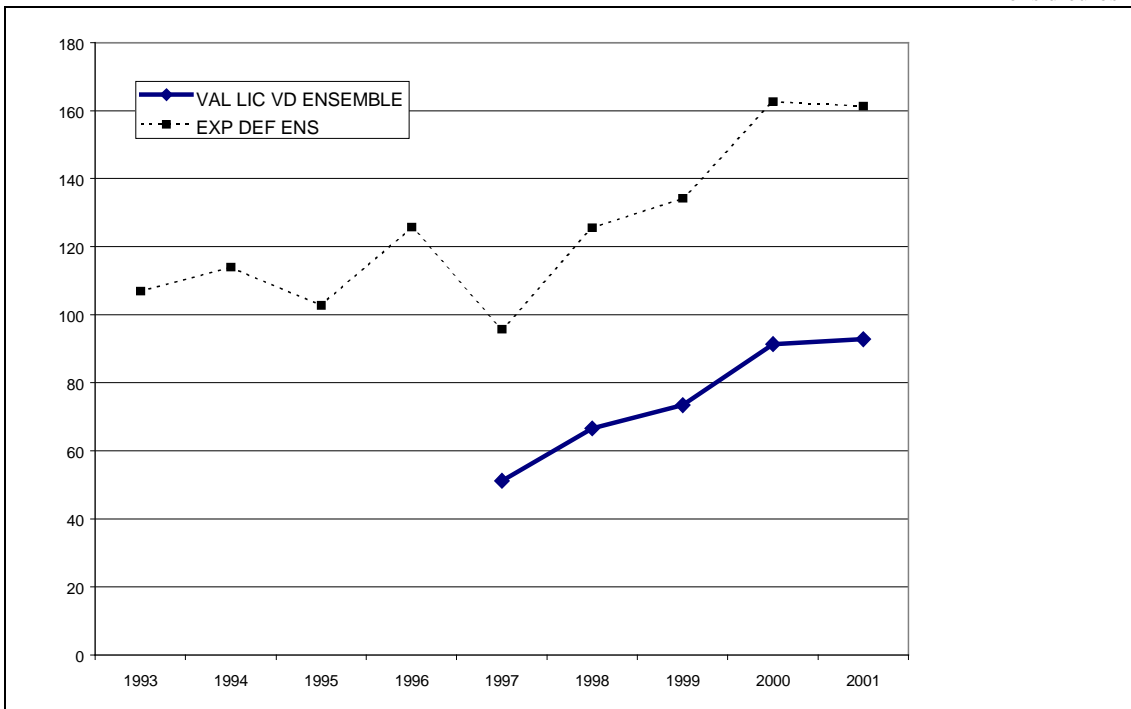
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

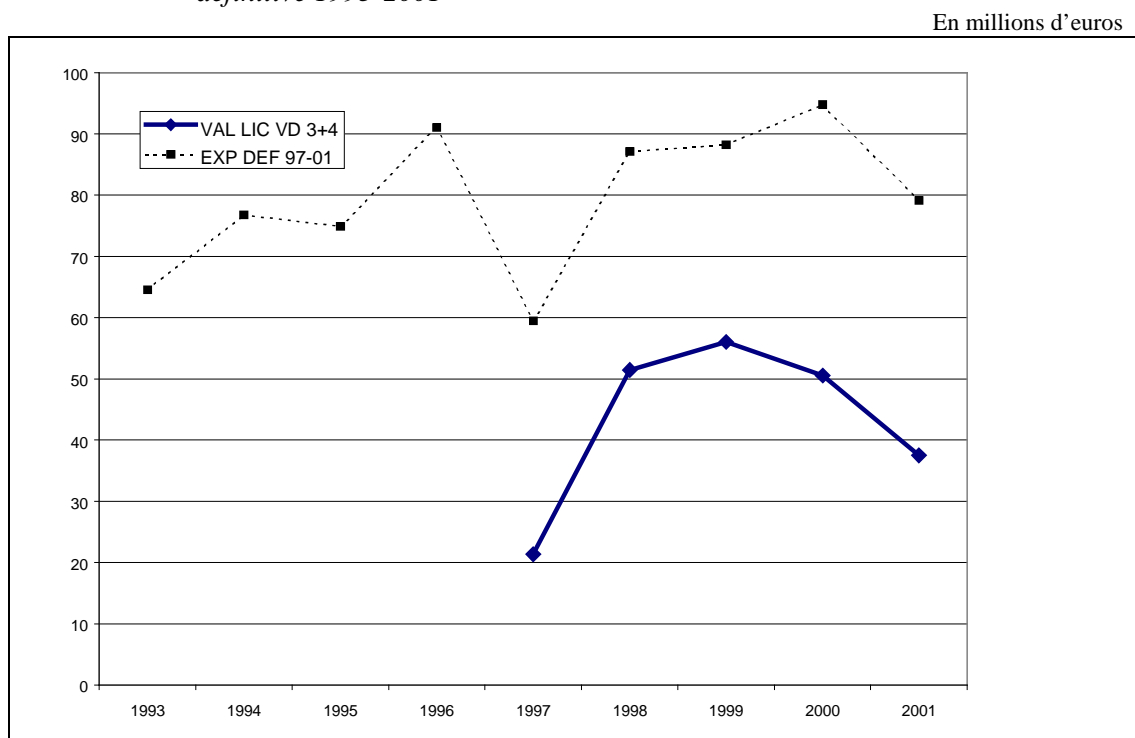
Graphique 78 – Suisse – ensemble – exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001

En millions d'euros



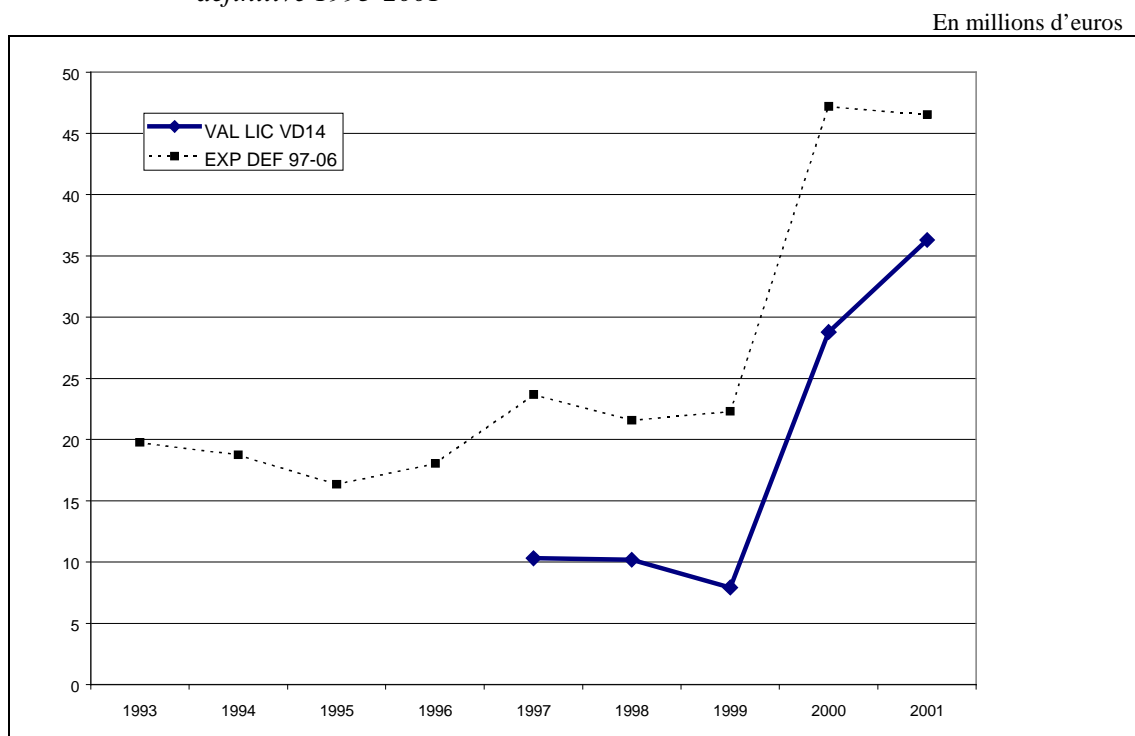
Source : DEP/OMIOA

Graphique 79 – Suisse – peinture-dessin – exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001



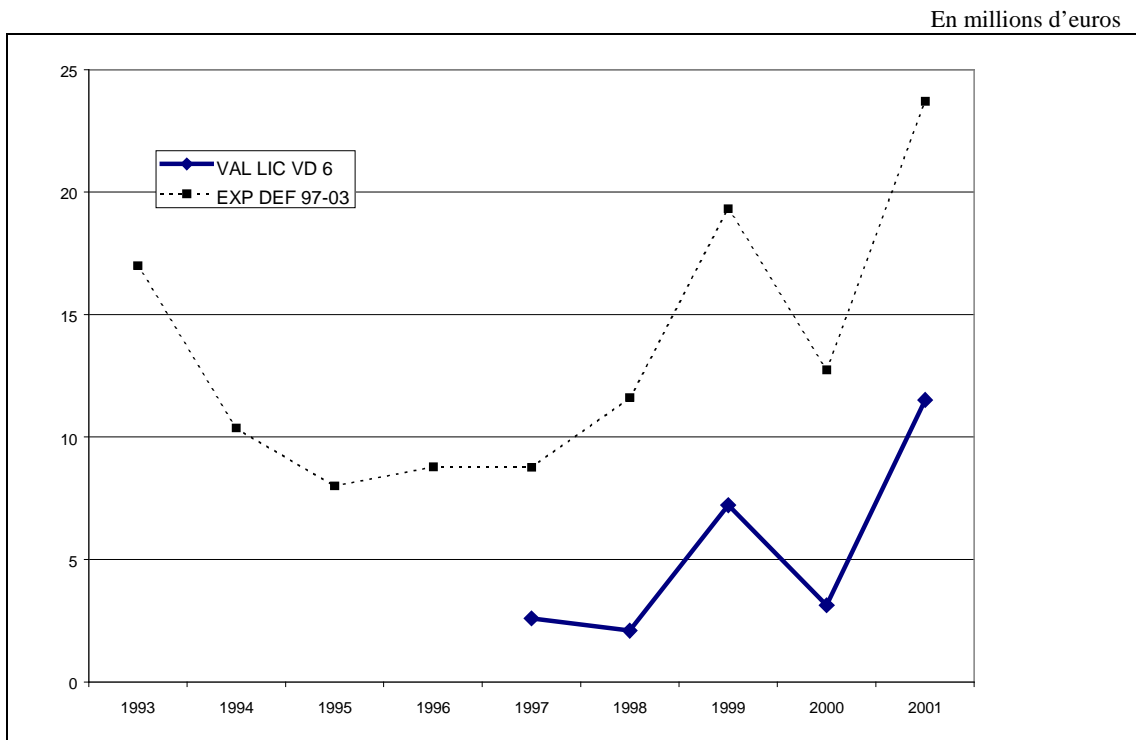
Source : DEP/OMIOA

Graphique 80 – Suisse – antiquités – exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001



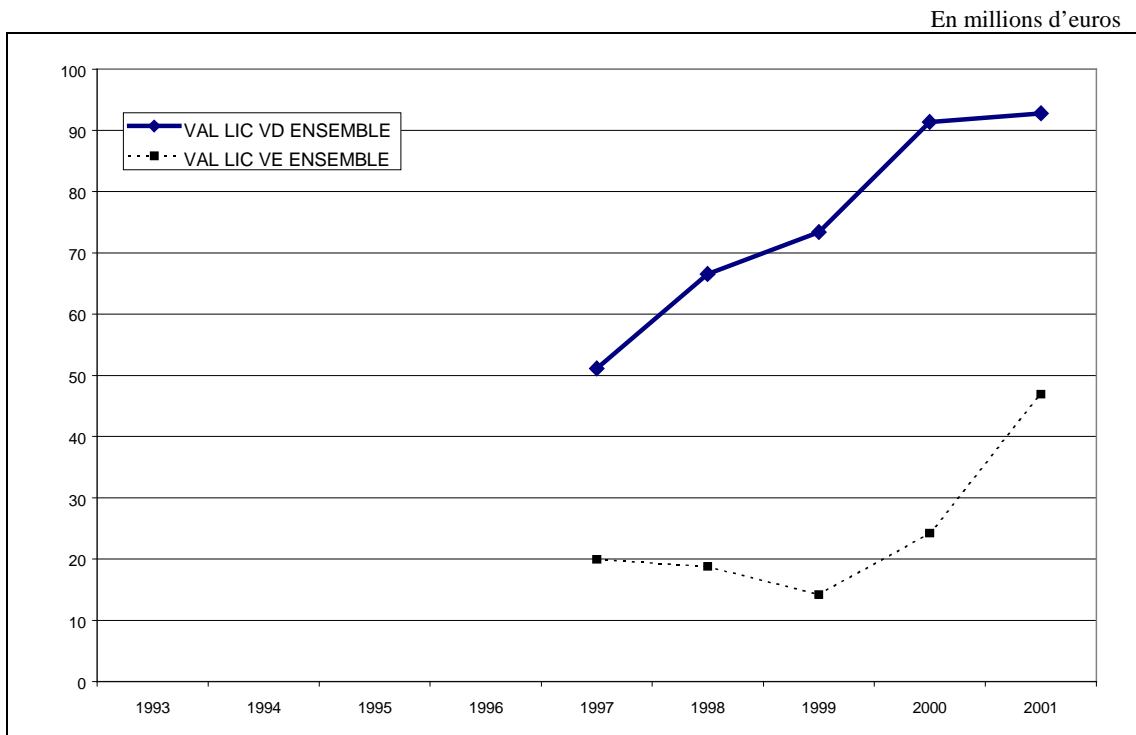
Source : DEP/OMIOA

Graphique 81 – Suisse – statuaire – exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001



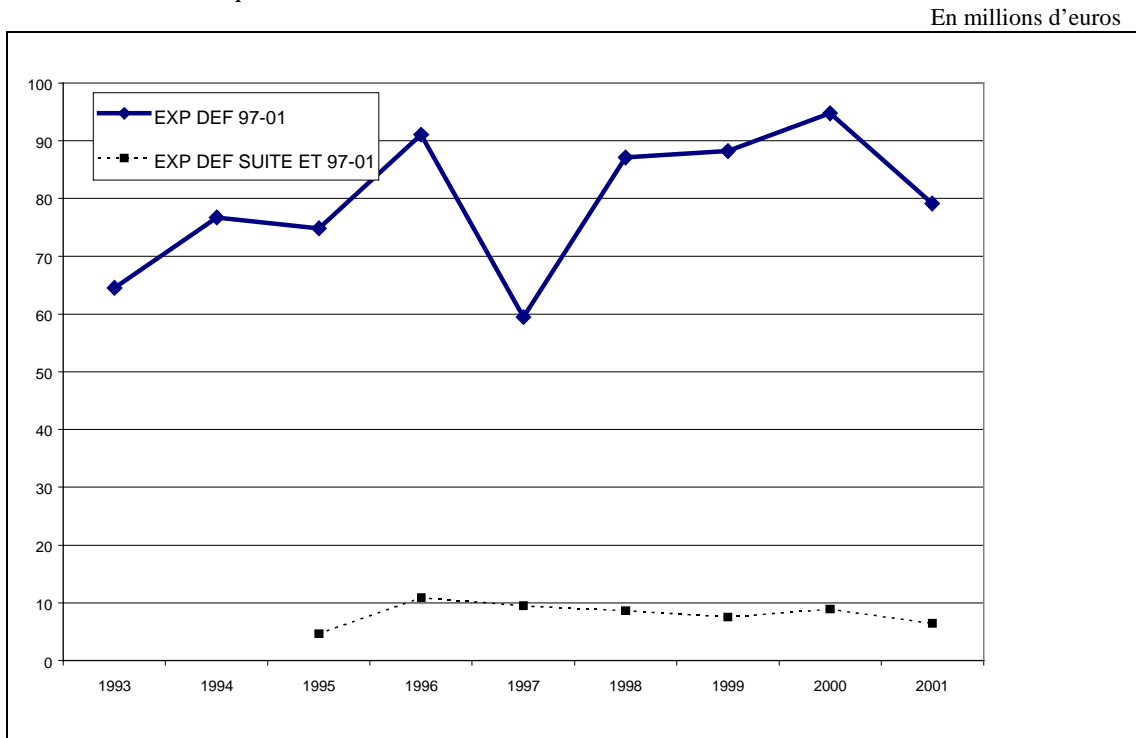
Source : DEP/OMIOA

Graphique 82 – Suisse – ensemble – valeur des licences pour vente définitive et vente éventuelle 1997-2001



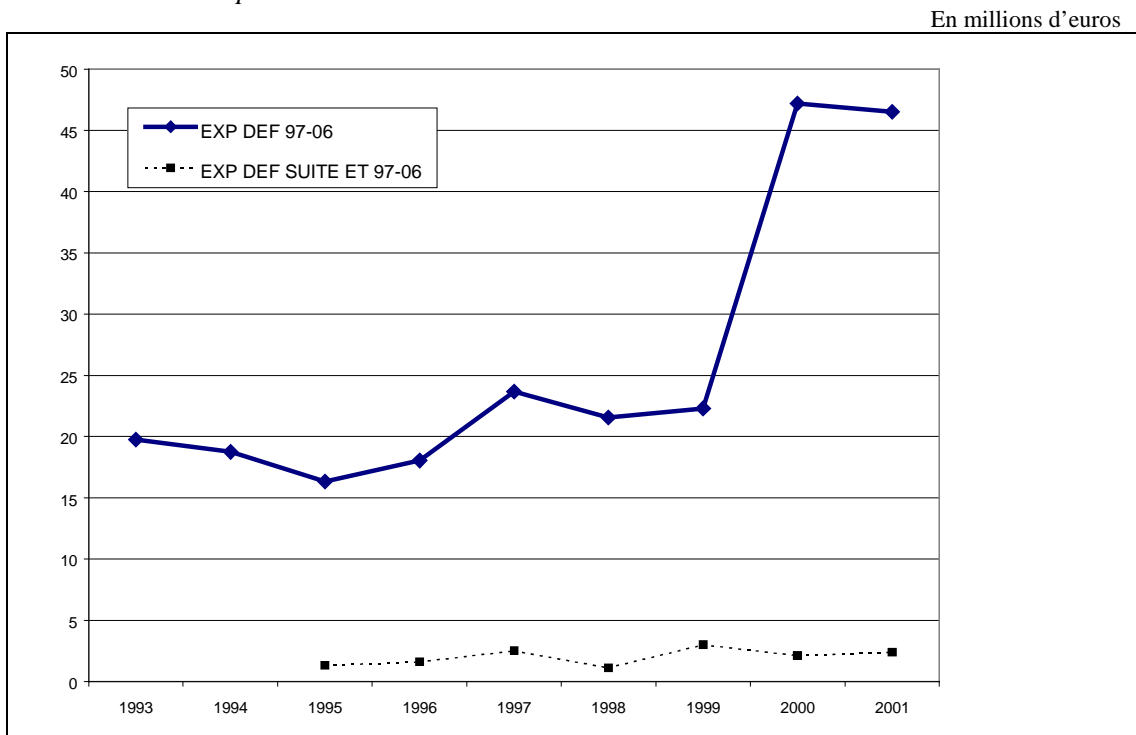
Source : DEP/OMIOA

Graphique 83 – Suisse – peinture-dessins – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001



Source : DEP/OMIOA

Graphique 84 – Suisse – antiquités – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001



Source : DEP/OMIOA

### 3 – Les mouvements vers le Japon

#### *La baisse et le rebond des exportations*

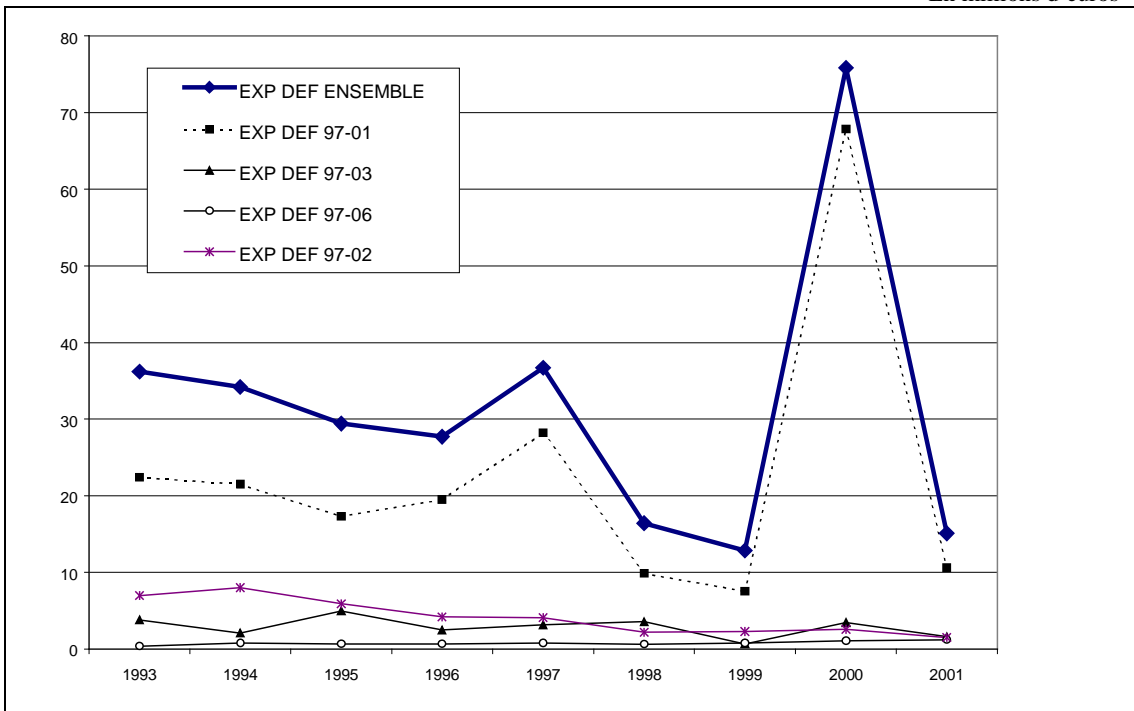
Les exportations définitives vers le Japon connaissent un mouvement atypique de baisse pratiquement ininterrompu –sauf en 1997 – jusqu'en 1999 puis un rebond extrêmement important mais sans suite, en 2000. Cette évolution est celle de la *peinture*, poste très majoritaire en particulier depuis 2000. Le deuxième poste, la *gravure*, connaît une tendance continue à la baisse sur la période ([voir graphique 85](#)).

#### *La place hégémoniques dans la peinture des mouvements au-dessus des seuils*

D'une manière là encore très atypique par rapport aux États-Unis et à la Suisse, les mouvements de fort montant sur la peinture (au-dessus du seuil) constituent une part significative des exportations définitives quand celles-ci sont relativement élevées comme en 1997 et 2000. ([voir graphique 86](#)).

Graphique 85 – Japon – exportations définitives – ensemble et principaux postes 1993-2001

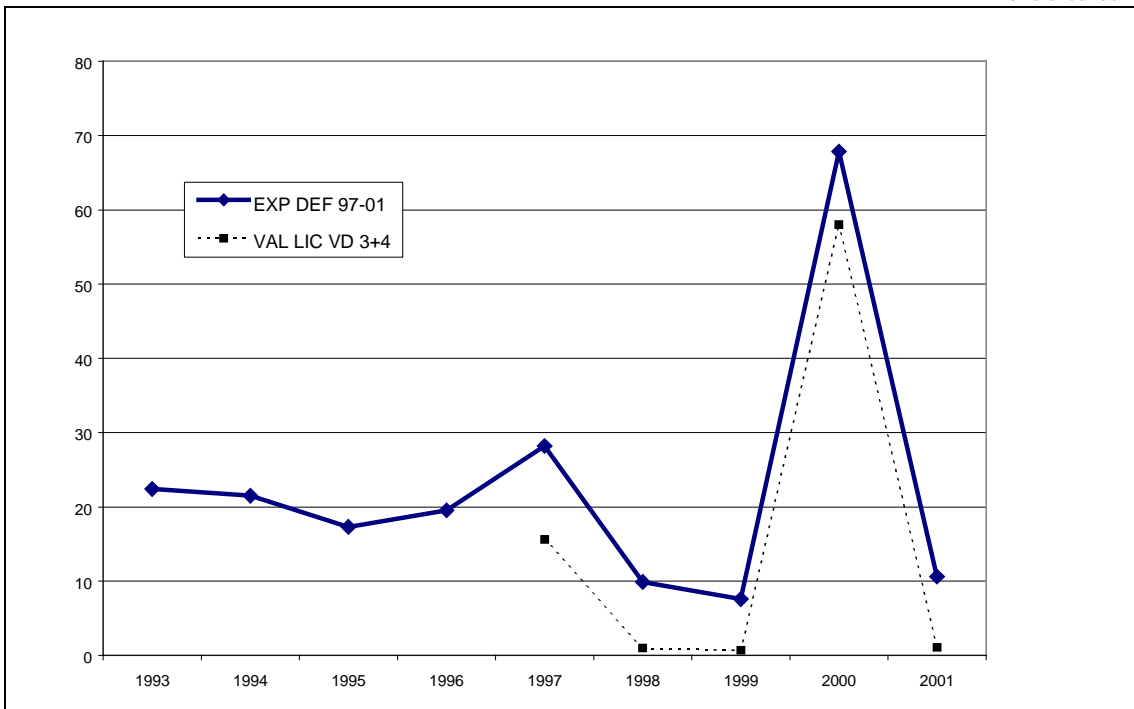
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 86 – Japon – peinture-dessins – exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

### *Le faible rôle des mouvements temporaires pour la peinture*

La valeur des licences pour vente éventuelle significative en 1997, année du premier rebond des exportations définitives, apparaît quasi-nulle ensuite comme si le deuxième rebond de 2000 n'avait pas concerné les mouvements au-dessus du seuil pour vente éventuelle ([voir graphique 87](#)).

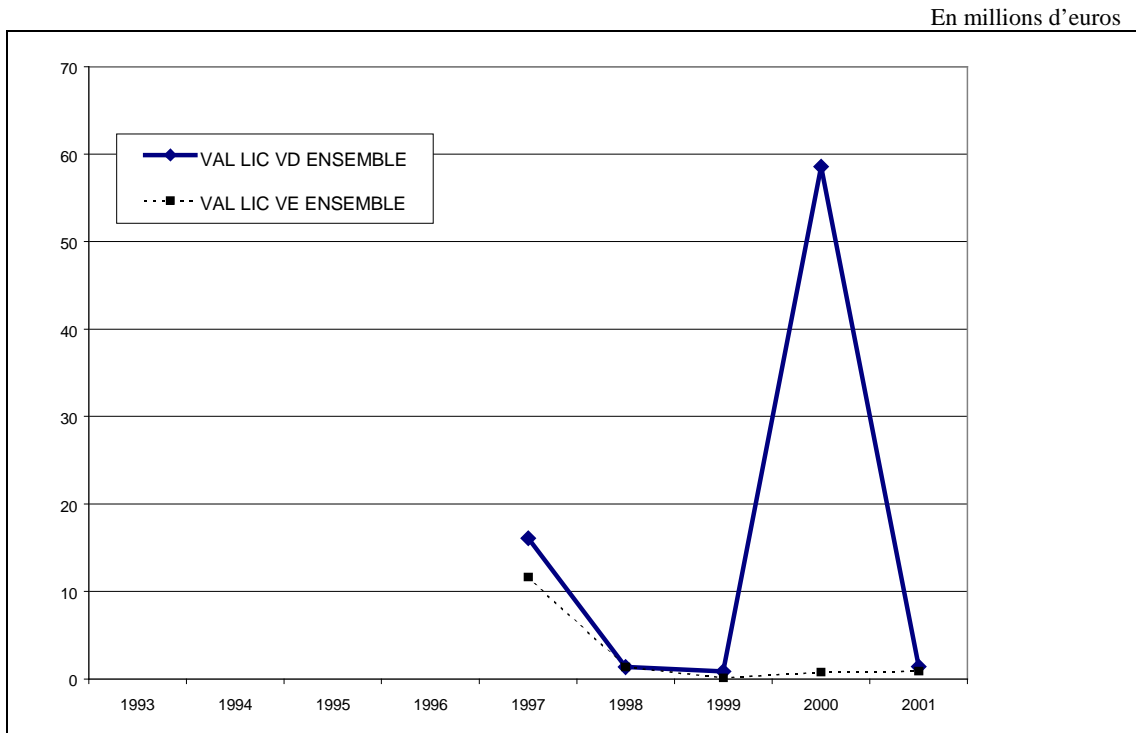
Quant aux exportations en suite d'exportation temporaire, elle restent d'un montant faible par rapport aux exportations définitives dont elles n'expliquent aucunement les variations récentes ([voir graphique 88](#)).

\*\*\*

*Les mouvements vers le Japon à l'évolution particulièrement atypique concernent pratiquement la seule peinture, les œuvres de valeur élevée (au-dessus des seuils) avec un faible rôle des mouvements temporaires*

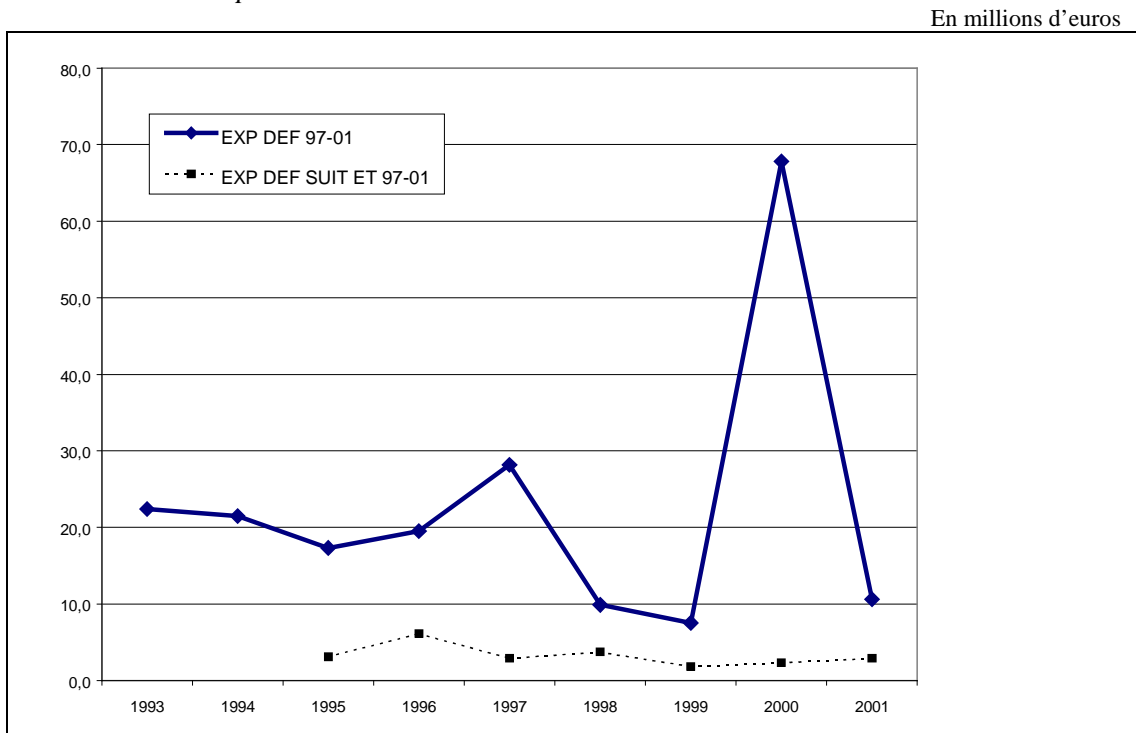


Graphique 87 – Japon – ensemble – valeur des licences pour vente définitive et vente éventuelle 1997-2001



Source : DEP/OMIOA

Graphique 88 – Japon – peinture-dessin – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2001



Source : DEP/OMIOA

## 4 – Les pays de L'Union européenne

Les mouvements intra-communautaires vers les pays de l'Union européenne ne peuvent être saisis qu'au travers des exportations définitives.

### *Le Royaume-Uni et les autres*

Le Royaume-Uni apparaît comme la première destination du fait de sa prééminence dans les exportations de *peinture* et d'*antiquités*. Pour ces catégories, elle est accompagnée, loin derrière, par l'UEBL, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-bas (voir graphiques 88 et 89).

Pour la *statuaire*, les principales destinations sont l'UEBL, l'Allemagne puis le Royaume-Uni (voir graphique 90).

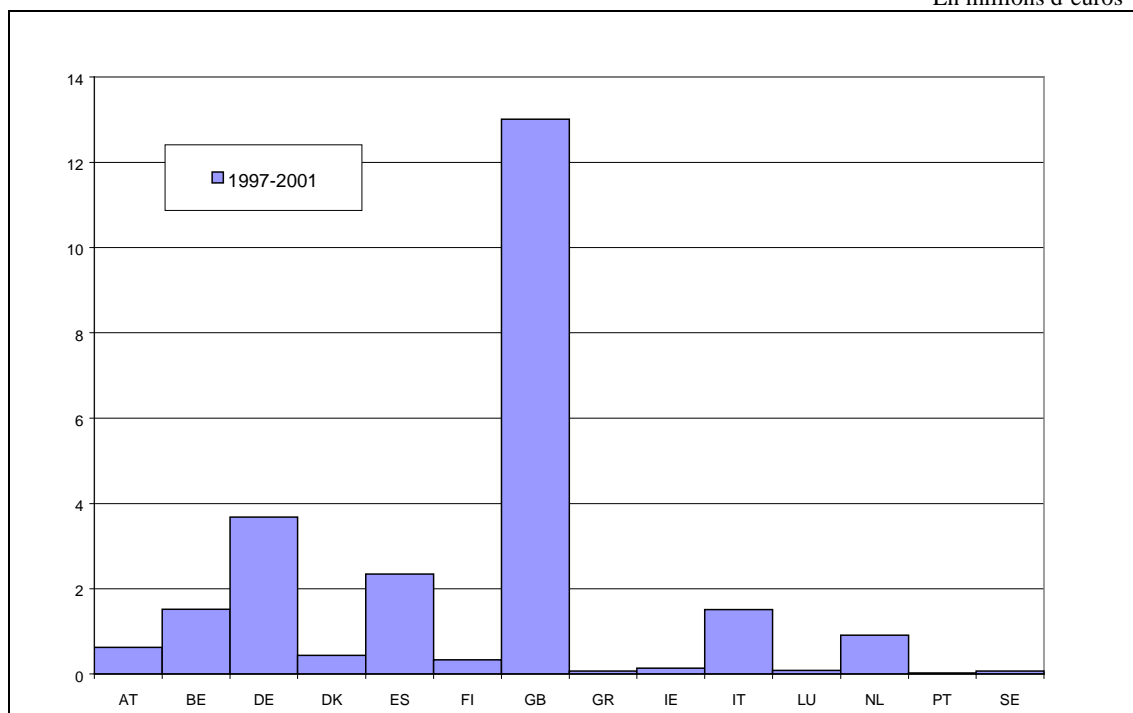
Enfin, pour la *gravure* on note le poids de l'Allemagne et de l'Espagne (voir graphique 91).

### *Des mouvements difficiles à interpréter vers chaque pays*

Les principaux flux sont de faible importance, donc passablement erratiques et de ce fait difficile à interpréter. Ils témoignent, pour une partie d'entre eux, d'un mouvement de hausse en 2000 et de repli en 2001, conformément à un profil d'évolution déjà rencontré. Mais les fortes hausses de nature exceptionnelle ne sont pas rares : pour la peinture avec l'Allemagne en 1997, pour la statuaire avec le Royaume-Uni en 1999 par exemple (voir graphiques 92 à 95).

Graphique 88 Bis

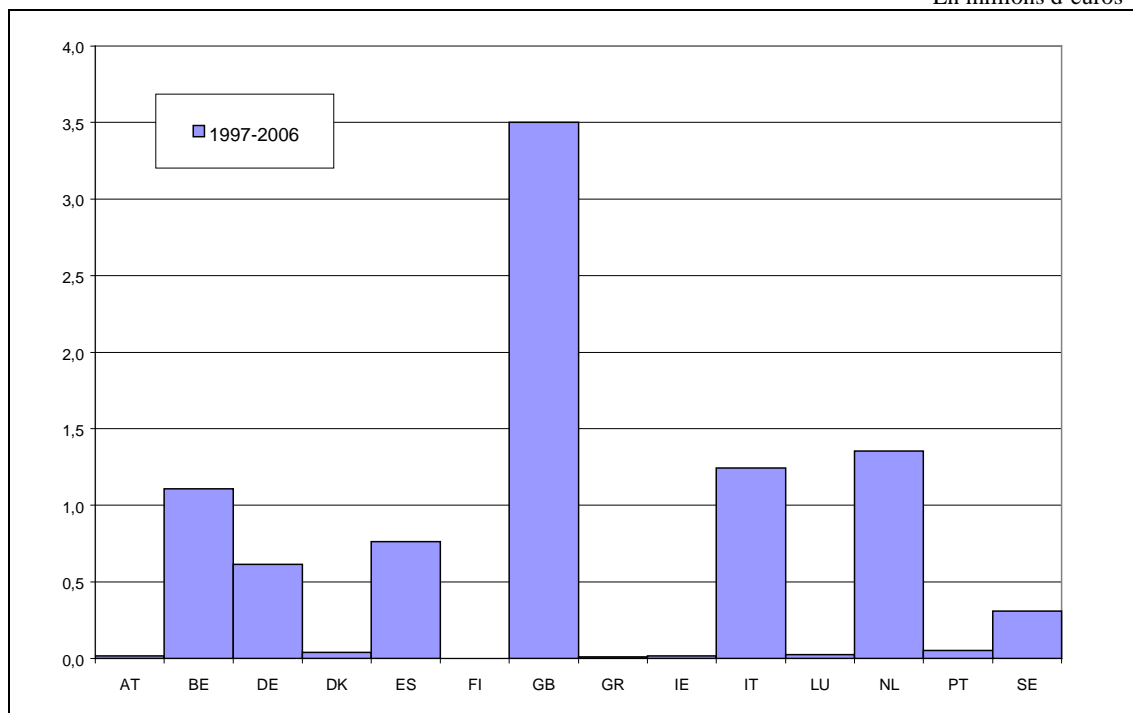
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 89 – Union européenne – antiquités – exportations définitives 2001 par pays

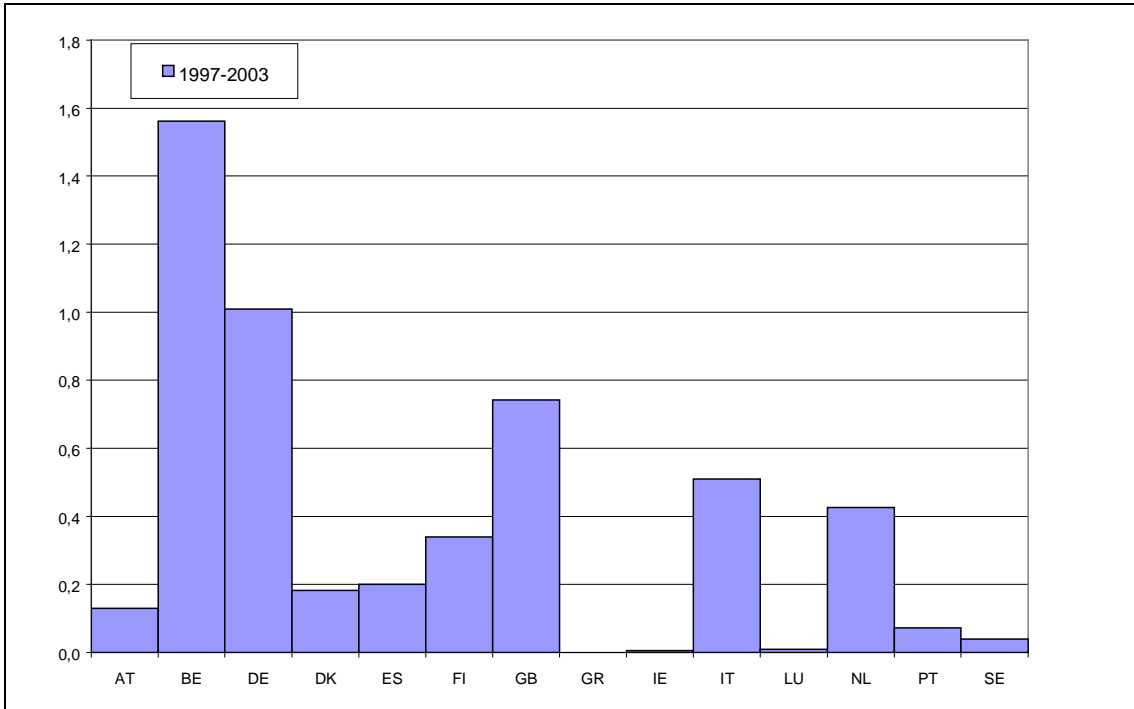
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 90 – Union européenne – statuaire – exportations définitives 2001 par pays

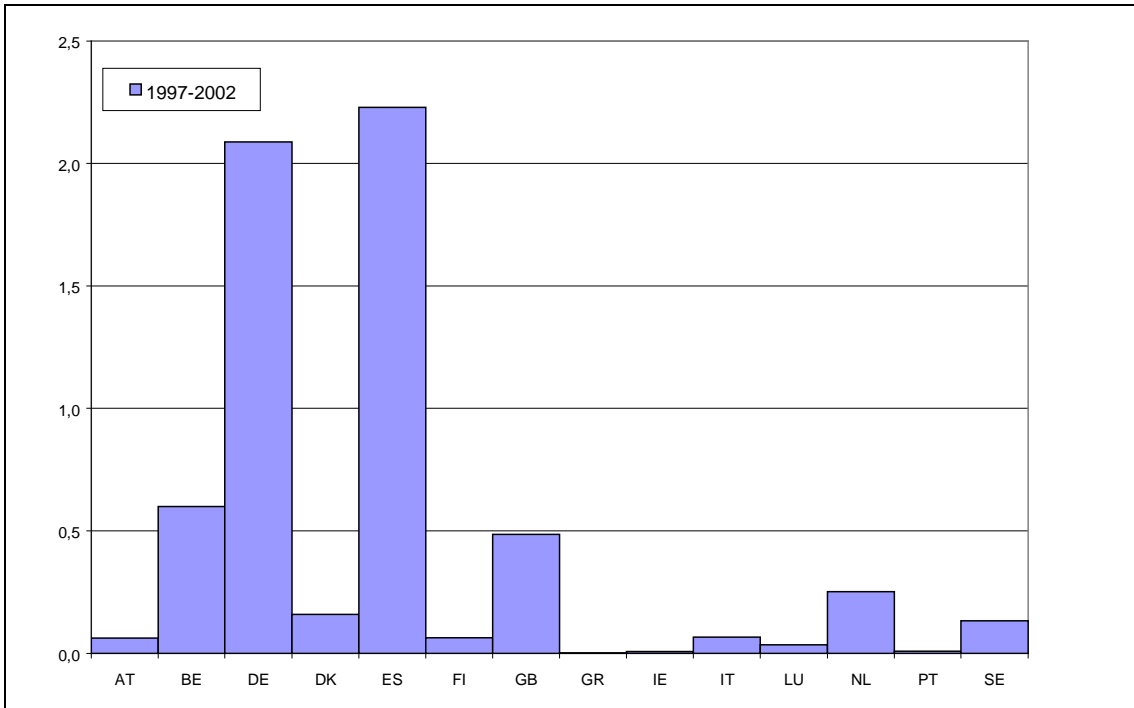
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

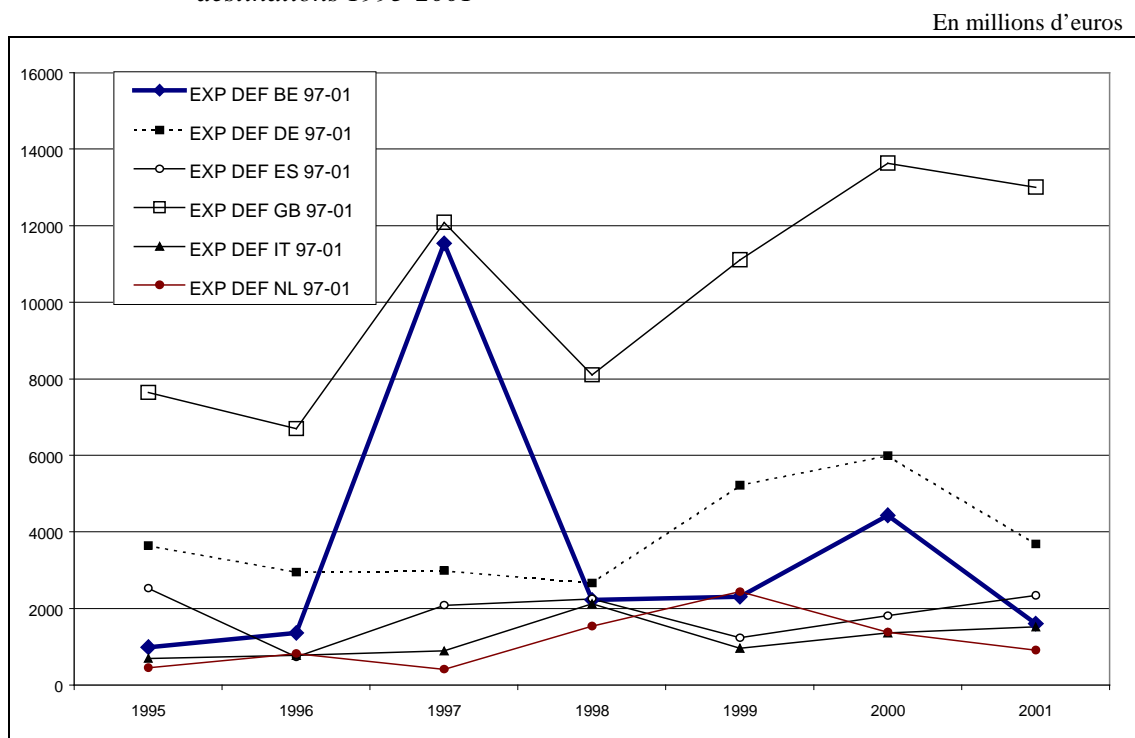
Graphique 91 – Union européenne – gravure – exportations définitives 2001 par pays

En millions d'euros



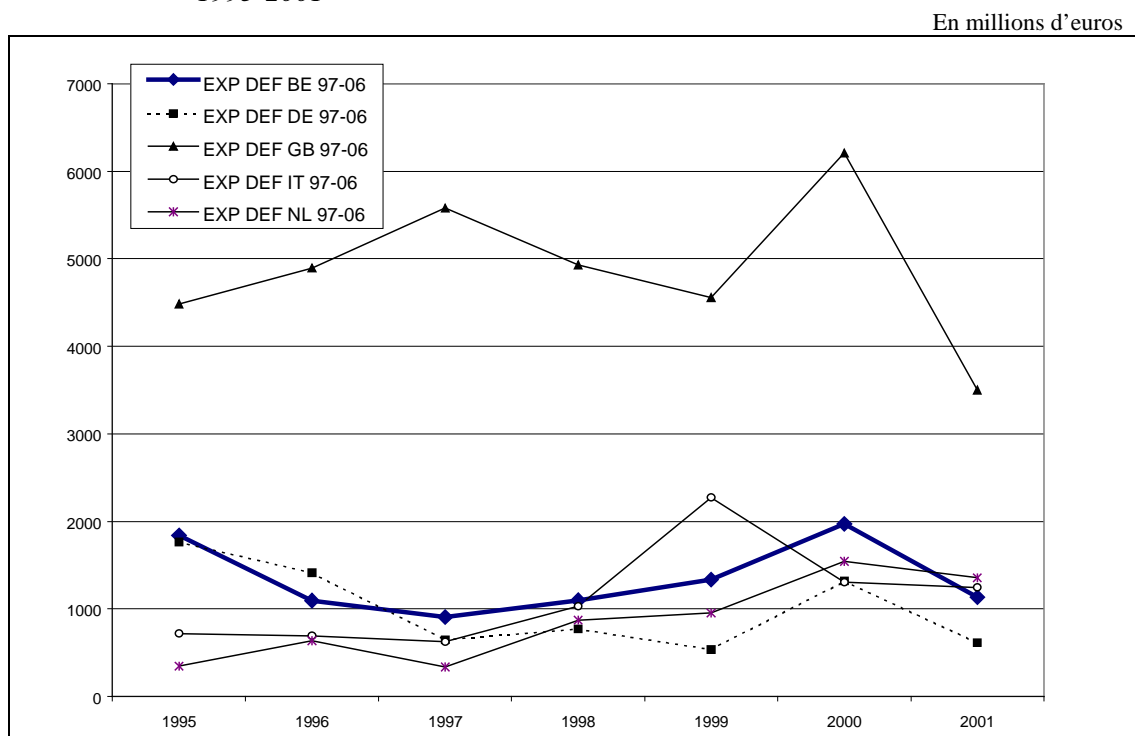
Source : DEP/OMIOA

Graphique 92 – Union européenne – peinture-dessins – exportations définitives principales destinations 1995-2001



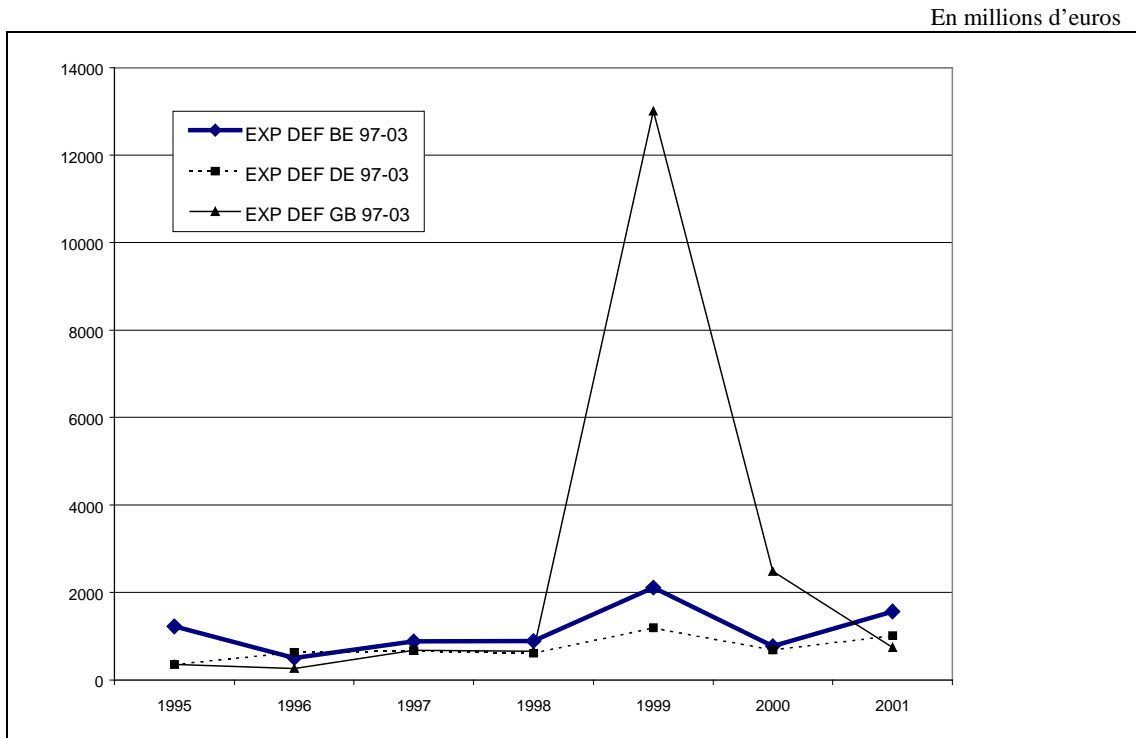
Source : DEP/OMIOA

Graphique 93 – Union européenne – antiquités – exportations définitives principales destinations 1995-2001



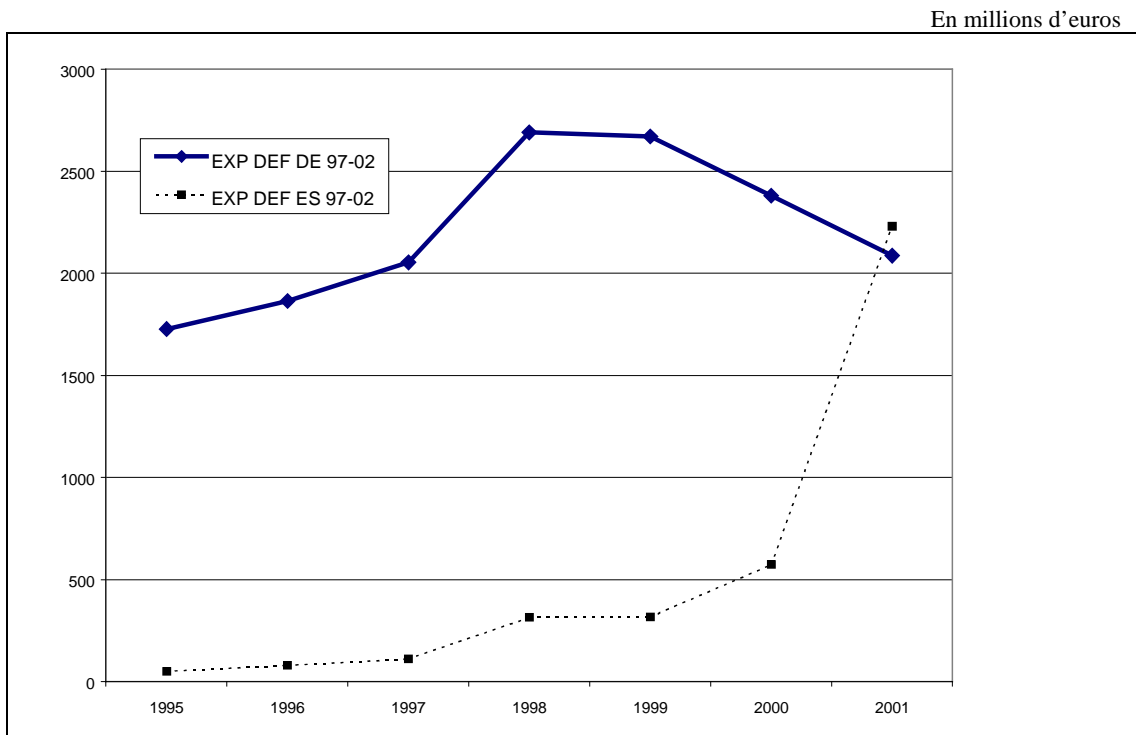
Source : DEP/OMIOA

Graphique 94 – Union européenne – statuaire – exportations définitives principales destinations 1995-2001



Source : DEP/OMIOA

Graphique 95 – Union européenne – gravure – exportations définitives principales destinations 1995-2001



Source : DEP/OMIOA

### *Les mouvements vers le Royaume-Uni*

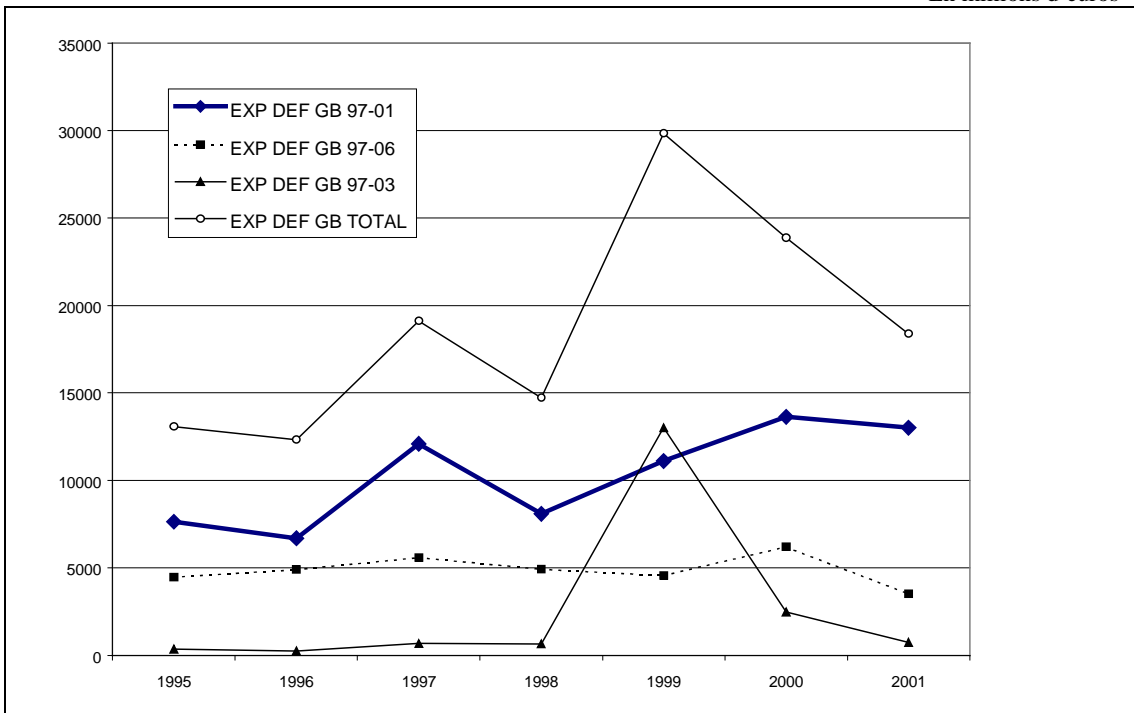
Les mouvements vers le Royaume-Uni évoluent de manière heurtée et progressent finalement peu sur la période (50% environ). Les phénomènes de hausse ponctuelle en 1997 et en 1999 sont imputables respectivement à la peinture et à la statuaire ([voir graphique 96](#)).

### *Un montant global limité d'exportation*

Les mouvements d'exportation définitive vers *l'ensemble des pays de l'Union européenne*, résultant de tous ces flux nationaux, s'avèrent également assez erratiques de 1995 à 2001 et sont maximaux en 1999-2000 à plus de 60 millions d'euros. L'évolution est voisine de celle des exportations définitives vers le Royaume-Uni qui représente moins de la moitié du total ([voir graphique 97](#)).

Graphique 96 – Royaume-Uni – exportations définitives ensemble et principaux postes 1995-2001

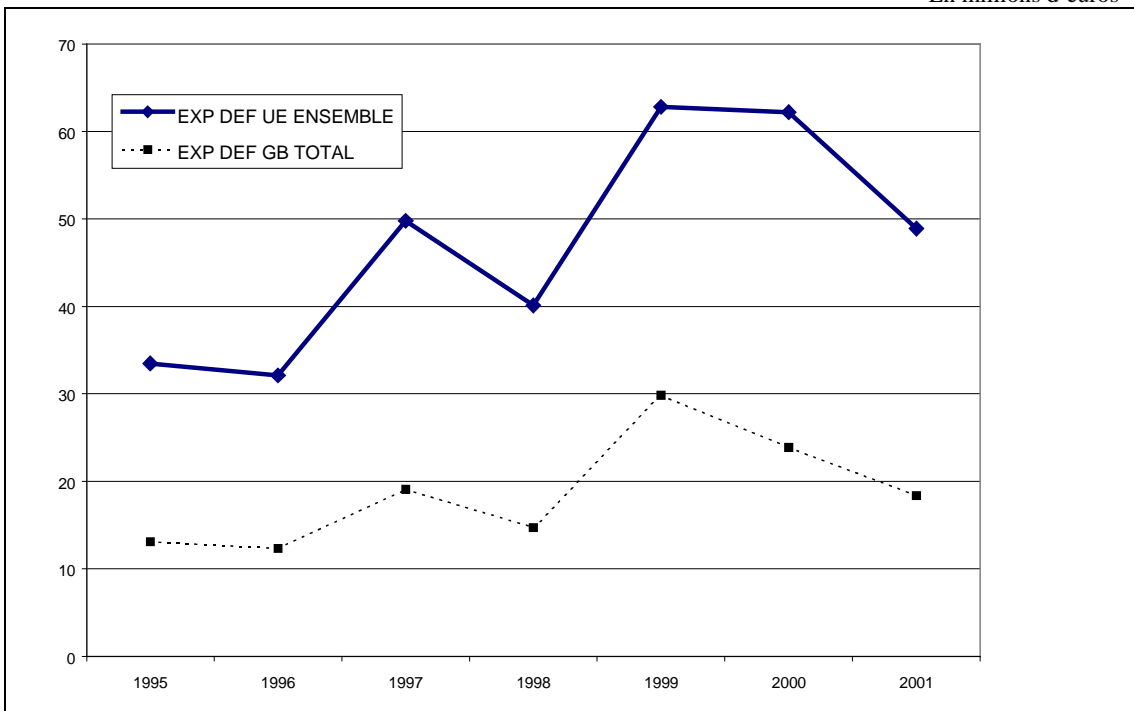
En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA

Graphique 97 – Ensemble – exportations définitives Union européenne et Royaume-Uni 1995-2001

En millions d'euros



Source : DEP/OMIOA



## CONCLUSION

Les différents indicateurs d'évolution disponibles concernant l'ensemble des mouvements d'exportation attestent d'une convergence notable pour indiquer une croissance régulière et soutenue depuis 1993 (Chapitre 2).

L'examen des différentes catégories d'œuvres et objets (Chapitre 3) vient relativiser cette convergence en montrant qu'elle ne se retrouve pas avec la même force dans chacune d'elles mais qu'elle a au contraire tendance à laisser place à l'expression de spécificités sectorielles.

C'est d'abord le cas pour les trois principales catégories : peinture, antiquités, statuaire. Si l'augmentation des exportations définitives est générale – de l'ordre d'au moins un doublement –, le mouvement de progression globale n'est pas aussi perceptible pour la peinture et la statuaire que pour les antiquités. Par ailleurs, on repère un rôle limité des exportations temporaires au travers des exportations définitives dans ces trois catégories mais également une très grande variabilité de l'importance respective des mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) au travers des licences pour vente définitive et éventuelle : les premières l'emportant pour la statuaire, les secondes pour les antiquités et les deux sont d'importance équivalente pour la peinture.

Les autres catégories ont des montants d'exportation limités (quelques dizaines de millions d'euros). Gravure et collections attestent d'une grande divergence dans l'évolution des différents indicateurs disponibles : le nombre de certificats et éventuellement de licences progressent fortement alors que les exportations évoluent peu. On ne connaît pas le montant des exportations définitives pour les catégories à seuil zéro mais on peut penser qu'on pourrait constater la même divergence compte tenu de la progression du nombre des certificats et licences particulièrement forte pour l'archéologie et les archives en fin de période.

Au reste cette coexistence d'une évolution commune et de spécificités sectorielles apparaissait déjà dans l'examen des évolutions de long terme depuis 1980 (Chapitre 1). On y voyait en effet l'emballlement et le retournement de 1990 concerner toutes les catégories, même si toutes n'étaient pas également affectées et retrouvaient une progression de leurs échanges à des rythmes très différents.

Enfin, l'examen des principales destinations (Chapitre 4) montre de très fortes différences même si la progression est la règle, sauf vers le Japon qui connaît au contraire baisse et fortes variations de court terme. Le quadruplement des exportations définitives vers les États-Unis contraste avec la progression beaucoup plus limitée vers la Suisse et l'Union européenne. Le point commun est le poids prépondérant de la peinture, qui est majoritaire vers les États-Unis et la Suisse et quasiment exclusive vers le Japon. Le poids des mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) varie par contre beaucoup d'une destination à l'autre, mais qu'ils soient minoritaires comme vers les États-Unis, croissants comme vers la Suisse ou hégémoniques comme vers le Japon, ils sont toujours largement responsables des variations des exportations définitives. Par contre, les mouvements au-dessous des seuils paraissent plutôt stables. Enfin, vers les États-Unis et surtout la Suisse, les licences pour vente éventuelle restent de valeur totale moins élevée que les licences pour vente définitive et les exportations en suite d'exportations

temporaires restent minoritaires sauf pour les exportations de peinture vers les États-Unis.

Pour terminer, on soulignera la conjoncture très chahutée des années 2000 et 2001, qui voient pour de nombreux flux des variations fortes et parfois peu durables et un certain dérèglement de la convergence des indicateurs. Si des variations importantes avaient pu intervenir dans les années précédentes, à la fois plus limitées et ponctuelles, elles avaient peu remis en cause les orientations de moyen terme. Il conviendra donc d'accorder une attention toute particulière aux mouvements intervenus ultérieurement à partir de 2002.

Il reste que pour mieux suivre une conjoncture qui se fait plus imprévisible et comprendre la signification réelle des mouvements, les données statistiques mobilisées ici laissent apparaître leurs limites et leur insuffisance.

## ANNEXE 1

### Les éléments statistiques disponibles

L'appréhension statistique des évolutions est très différente suivant qu'il s'agit du marché de l'art en France ou des échanges internationaux :

En ce qui concerne *le marché de l'art en France*, on rappellera qu'aucune donnée globale n'existe et que l'évaluation de l'ampleur globale du marché passe par un jeu croisé d'agrégations de données partielles et d'estimations. On pourra se reporter à l'exercice effectué à l'intention de l'Observatoire en 1995 et publié dans le rapport au Ministre de M. Chandernagor. Dans ces conditions, la perception des évolutions est évidemment très aléatoire, même si elle peut être sensiblement améliorée.

En ce qui concerne *les échanges internationaux* d'œuvres et objets d'art, il convient de distinguer importations et exportations :

les *importations* d'œuvres et objets d'art en France, quelle que soit leur provenance, ne peuvent être appréhendées qu'au travers des statistiques douanières : Déclaration d'Echanges de Biens -DEB- pour les œuvres d'art de provenance communautaire, déclaration en douane -DAU- pour les importations définitives d'œuvres d'art en provenance de pays tiers;

les *exportations* vers un autre Etat-membre de l'Union européenne ou vers un pays tiers peuvent être appréhendées au travers de trois types d'outil : les certificats, les licences d'exportation, les statistiques douanières d'exportation (DEB pour les sorties vers un autre Etat membre, déclarations d'exportation pour les sorties vers un pays tiers) .

La présente note sera consacrée à la description de ces trois types d'outils en insistant sur les champs couverts, les nomenclatures utilisées, les modes de recueil et l'appréhension des mouvements d'exportations qu'ils permettent.

#### LES CERTIFICATS

Depuis la réforme douanière communautaire de 1993, les exportations d'œuvres et objets d'art sont soumises à l'obtention d'un certificat délivré par le Ministère de la culture (DMF, DAF, DLL ou DAPA) attestant qu'il ne s'agit pas d'un trésor national, pour pouvoir circuler librement dans toute l'Union européenne. Ce certificat, valable auparavant 5 ans, est désormais valable définitivement, sauf pour les œuvres d'art de moins de 100 ans d'âge pour lesquelles il est valable 20 ans, et ce depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2001-894 du 26 septembre 2001 modifiant le décret n° 93-124 du 29 janvier 1993.

Les certificats sont généralement demandés et délivrés dans la perspective de vente à l'étranger. On laissera donc de côté l'exportation temporaire avec retour obligatoire (en cas d'exposition, restauration,...) qui ne s'inscrit pas dans une logique d'exportation et donne lieu à délivrance d'une *autorisation de sortie temporaire* et non d'un certificat

### *Opérateurs concernés*

Tous les opérateurs y sont soumis qu'il s'agisse des professionnels ou des particuliers (propriétaires privés).

### *Biens concernés*

Les biens culturels concernés appartiennent à l'une des 14 catégories reprises en annexe du décret n° 2001-894 du 26 septembre 2001 qui introduit des seuils d'ancienneté et/ou de valeur (variables d'une catégorie à l'autre de 0 à 150 000 euros).

### *Destinations concernées*

Toutes les destinations sont concernées : autres Etats membres de l'Union européenne, pays tiers y compris TOM ;

### *Type de données disponibles*

Mensuellement depuis février 1993 :

Le nombre de certificats délivrés par catégorie de bien et par qualité des opérateurs est disponible systématiquement ;

L'indication dans le cadre d'une demande de certificat de la valeur d'un bien était jusqu'ici simplement souhaitée et sans caractère obligatoire ; elle devrait être désormais demandée. Pour les demandes de certificat faites jusqu'en 2002 inclus, la valeur des biens concernés est très diversement fournie suivant les catégories de biens. On notera que la valeur des biens pour lesquels le certificat est demandé (lorsqu'elle est indiquée) n'a pas exactement la même signification suivant que le bien a fait ou non l'objet d'une transaction récente : dans le second cas, il s'agira d'une estimation ou d'une valeur de mise à prix, valeur qui peut être bien inférieure à une valeur transactionnelle.

La « culture du certificat » qui s'est progressivement imposée auprès des professionnels aboutit désormais à une certaine anticipation des demandes par rapport aux dates des ventes aux enchères ou aux dates envisagées pour la sortie.

### *LES LICENCES*

Les licences sont des documents actuellement délivrés par le SETICE (direction générale des douanes) au vu du certificat. Elles le seront, à moyen terme, par le Ministère de la culture

La licence est attribuée à une personne physique ou morale alors que le certificat est attaché au bien.

### *Opérateurs concernés*

Tous les opérateurs sont concernés, qu'il s'agisse des professionnels ou des particuliers (propriétaires privés).

### *Biens concernés*

Les biens culturels concernés appartiennent à l'une des 14 catégories reprises en annexe du règlement CEE n°3911/92 du 9 décembre 1992, et pratiquement identiques aux 14 catégories reprises en annexe du décret du 26 septembre 2001 concernant la délivrance de certificats, avec les mêmes seuils d'ancienneté et/ou de valeur

### *Destinations concernées*

Les destinations concernées sont les pays tiers et les TOM

Type de données disponibles

Annuellement

Depuis 1993, le nombre de licences délivrées par catégorie de biens culturels

Mensuellement:

Depuis 1995, le nombre de licences délivrées, par catégorie de biens culturels et par destination (exportations définitives ou temporaires pour vente éventuelle ou exposition)

Depuis 1997, la valeur déclarée pour les exportations définitives, les ventes éventuelles et les expositions, par catégorie de biens culturels et par grand pays de destination (en 1996, les valeurs des seules exportations définitives sont disponibles par catégorie de biens et par pays de destination)

Des regroupements de plusieurs biens peuvent se faire sur une même licence, grâce à des intercalaires (pour des biens de même catégorie et classés au même chapitre du Tarif des douanes). Cela oblige à relativiser la signification que l'on est tenté de donner au nombre de licences délivrées.

S'agissant des valeurs déclarées, si elles sont facultatives, bien que souhaitées, pour les certificats, elles sont obligatoires sur la licence dans la rubrique « valeur estimative ». Cependant, à l'instar du certificat, la valeur déclarée peut correspondre à la simple estimation du propriétaire, à une mise à prix minimum pour une vente publique ou, au contraire, à la valeur réelle de la transaction, quand elle a eu lieu.

## **LES DECLARATIONS DOUANIERES**

Selon la destination du bien, deux types de déclarations peuvent alimenter les statistiques douanières :

la Déclaration d'échange de biens (DEB) pour les échanges intra-communautaires

la déclaration d'exportation au moyen du Document Administratif Unique (DAU) pour les exportations vers les pays tiers et les TOM

Opérateurs concernés

DEB : tous les opérateurs assujettis à la TVA c'est-à-dire les professionnels à l'exclusion des particuliers

DAU : tous les opérateurs qu'ils soient professionnels ou particuliers

Biens concernés

Les biens culturels concernés sont tous les biens repris en annexe du décret du 26 septembre 2001 ainsi qu'en annexe du règlement CEE du 9 décembre 1992 (avec l'indication, à titre indicatif, en face de chaque catégorie de biens culturels, des postes de la nomenclature douanière concernés)

DEB : sont reprises en données statistiques (et non au plan fiscal) toutes les opérations dont le montant annuel total par opérateur s'élève à plus de 800 € jusqu'en 2002 et 1000 € depuis 2003, à la condition qu'il y ait eu livraison du bien c'est-à-dire transfert effectif de propriété

- DAU : sont reprises en données statistiques toutes les opérations ayant fait l'objet d'une déclaration d'exportation, obligatoire pour tous les biens d'une valeur minimale de 5 000 F\*\*

Type de données disponibles

Mensuellement depuis 1993 pour la DEB et le DAU:

Les quantités de biens culturels exportés (exprimées en tonnes) : ce sont des statistiques inutilisables pour notre propos

Les valeurs (exprimées en milliers d'€ )

le nombre de déclarations effectuées, chaque déclaration pouvant cependant regrouper un ou plusieurs biens (indépendamment de leur valeur et de leur poids)

Ces données reprennent les positions du Tarif des douanes (c'est à dire la nomenclature douanière à 12 chiffres).

\*\*\*

La question qui se pose est de savoir en quoi les données statistiques issus des trois sources ci-dessus sont significatives de la réalité des mouvements d'œuvres et objets d'art vers l'étranger.

Les statistiques relatives aux *certificats* en sont les plus éloignées : l'obtention d'un certificat n'atteste que de la possibilité d'exporter (surtout depuis que les délais de validité ont été considérablement augmentés). En disposer est d'ailleurs devenu de plus en plus nécessaire pour vendre dans des conditions adéquates : ce développement de la culture du certificat et l'extension de sa durée de validité tendent à déconnecter toujours plus la demande et l'obtention du certificat de l'éventuelle exportation.

La *licence*, valable un an, est davantage le reflet de la réalité des opérations d'exportation. Même si elle ne confère qu'un droit à exporter vers les pays tiers, elle n'est utile - et indispensable- que pour effectuer cette opération. L'utilisation de ce droit est matérialisée et certifiée par une déclaration en douane

Les *déclarations d'exportation* (DAU) et *d'échange de biens* (DEB) permettent de connaître les flux exacts des échanges intra et extra communautaires de biens culturels puisqu'elles sont concomitantes (DAU) ou postérieures (DEB)

Pour la DEB, l'information existe pour les biens qui ont été définitivement exportés dans un autre Etat membre : ceci peut résulter d'une exportation définitive ou d'une exportation temporaire pour vente éventuelle, lorsque le bien a été vendu et ne reviendra pas, c'est à dire lorsque le mouvement est définitif.

Pour le DAU, l'information existe pour ces mêmes biens exportés définitivement vers un pays tiers, que ce soit en suite d'exportation définitive ou en suite d'exportation temporaire pour vente éventuelle, lorsque le bien a été vendu et ne reviendra pas.

## EN CONCLUSION

Ces trois sources montrent donc des différences significatives dans leur rapport à la réalité des exportations. Ceci n'empêche cependant pas de mettre en regard leurs évolutions même si cette mise en regard est encore compliquée par les différences de nomenclatures (les 14 catégories de biens culturels pour les certificats et licences, les positions douanières pour les statistiques douanières) et l'existence de seuils différents parfois même au sein d'une même catégorie. Ces difficultés, si elles empêchent des mises en regard à un niveau fin pour des « petits » postes, s'avèrent moins gênantes pour les gros postes (peinture, statuaire, antiquités) qui ont des définitions proches ou analogues..

Les statistiques douanières sont essentielles pour renseigner sur les exportations *définitives* mais on prendra garde à leur signification, toujours au regard de la réalité des mouvements : outre les mouvements de la période qui sont annoncés définitifs dès le début, ces statistiques intègrent les exportations temporaires pour vente éventuelle de biens qui ont été vendus et ne reviendront pas (apurement).

Le recours aux statistiques douanières sur les exportations *temporaires* pourrait être envisagé mais il présente l'inconvénient majeur que les retours obligatoires ne peuvent être distingués des ventes éventuelles dans la mesure où le régime douanier est le même « retour en l'état » (n°23). Or les exportations avec retour obligatoire n'entrent pas véritablement dans notre champ.

Dès lors, la distinction faite actuellement dans les licences entre celles délivrées pour des exportations définitives et celles délivrées pour des ventes éventuelles s'avère indispensable du point de vue statistique d'autant que la séparation est ainsi possible avec les exportations temporaires avec retour obligatoire.

Par contre, le devenir des exportations temporaires pour ventes éventuelles est largement ignoré et l'on s'en tient à l'opinion professionnelle suivant laquelle un tiers des exportations temporaires deviendraient définitives. Or un suivi du devenir des exportations temporaires est envisageable : il passerait par le suivi du renvoi des feuillets n°3

des licences par l'opérateur. Cette tâche, qui n'est pas actuellement assurée par les douanes, permettrait de mieux saisir l'évolution conjoncturelle et la réalité du marché.



## **ANNEXE 2**